



## Gouvernement d'entreprise

# Rapports succincts 2022 du Conseil fédéral sur l'atteinte des objectifs stratégiques des entités autonomes de la Confédération

---

## Table des matières

### Entités devenues autonomes (département responsable)

Domaine des EPF (DFER).....	5
RUAG MRO Holding SA (DDPS).....	9
RUAG International Holding SA (DDPS).....	12
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (DFF).....	15
Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV (DFER).....	19
Swisscom SA (DETEC).....	23
Chemins de fer fédéraux CFF SA (DETEC).....	26
La Poste suisse (DETEC).....	30
Skyguide SA (DETEC).....	34
Musée national suisse MNS (DFI).....	37
Pro Helvetia (DFI).....	42
Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic (DFI).....	47
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI (DFJP).....	51
Institut Fédéral de métrologie METAS (DFJP).....	55
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR (DFJP).....	58
Institut suisse de droit comparé ISDC (DFJP) .....	63
Haute école fédérale de la formation professionnelle HEFP (DFER).....	67
Swiss Investment Fund for Emerging Markets SIFEM SA (DFER).....	71
Identitas SA (DFER).....	76
Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (DFER).....	80
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN (DETEC).....	84
Service suisse d'attribution des sillons SAS (DFER) .....	89



## Avant-propos

Entre le 17 mars et le 9 juin 2023, le Conseil fédéral a approuvé les rapports destinés aux Chambres fédérales sur l'atteinte en 2021 des objectifs stratégiques par les entreprises et établissements contrôlés par la Confédération. Grâce au présent recueil, il fournit au public également les principales informations sur l'atteinte des objectifs et la gestion des affaires de ces entités.

Les rapports succincts portent sur les entités autonomes qui, en vertu de l'art. 8, al. 5, de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, sont gérées et contrôlées sur la base d'objectifs stratégiques (RS [172.010](#)). Parmi ces entités, on compte non seulement des fournisseurs de prestations sur le marché tels que Swisscom SA ou La Poste suisse SA, des établissements à caractère monopolistique tels que le domaine des EPF ou l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE), mais aussi des entités de la surveillance de l'économie et de la sécurité telles que l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le portefeuille des entités autonomes et contrôlées par la Confédération comprend au total 22 entreprises et établissements.

Les rapports succincts du Conseil fédéral revêtent une importance essentielle pour le gouvernement d'entreprise de la Confédération, c'est-à-dire pour le système de pilotage et de contrôle que la Confédération applique en sa qualité de propriétaire. Ils permettent au Conseil fédéral de montrer dans quelle mesure les unités autonomes ont atteint les objectifs stratégiques fixés par leur propriétaire pour une période quatre ans, notamment en ce qui concerne le mandat sur le service universel et les performances entrepreneuriales. En relation avec les autres rapports, ils permettent aux Chambres fédérales d'exercer la haute surveillance parlementaire sur la politique de la Confédération en tant que propriétaire, et d'influer si nécessaire sur le pilotage et le contrôle des entités concernées.

Les présents rapports résument, pour chaque entité autonome, les informations pertinentes en suivant un schéma normalisé: l'introduction est consacrée à une évaluation globale; la deuxième partie rend compte en bref de l'atteinte des objectifs stratégiques; la partie conclusive expose les principales décisions du Conseil fédéral relatives au résultat de l'exercice 2021. A cet effet, un tableau fournit une vue d'ensemble des principaux indicateurs de performance pour chaque entité.

Août 2022



# Domaine des EPF

Internet : [www.ethrat.ch](http://www.ethrat.ch)

Siège : Zurich / Berne (Conseil des EPF)

Forme juridique : établissements de la Confédération

(ETH Zurich, EPFL, PSI, WSL, Empa, Eawag)

Conseil des EPF : M. O. Hengartner (président),

B. Haering (vice-présidente), J. Mesot, M. Vetterli,

C. Rüegg, K. Becker van Slooten, M. Bürki, B. Fasana,

S. Gasser, C. Leister, C. Ritz Bossicard

Directeur administratif : M. Kaeppli

Organe de révision externe : CDF, Berne

## Appréciation des résultats de 2022 en bref\*

Les institutions du domaine des EPF ont atteint la majeure partie des objectifs stratégiques.

Les deux EPF connaissent une forte demande. Elles dispensent un enseignement de grande qualité adapté aux besoins de la société qui s'appuie sur des concepts d'apprentissage novateurs et qui promeut les compétences transversales.

Les deux EPF ont confirmé leur position de pointe dans les classements internationaux. Par les travaux qu'elles mènent dans leurs axes de recherche prioritaires, les institutions du domaine des EPF contribuent de manière significative à l'essor de champs thématiques porteurs d'avenir tels que l'énergie, le développement durable et la numérisation.

Le domaine des EPF dialogue avec l'économie, la société et la politique. Il entretient des partenariats nationaux et internationaux avec des acteurs du monde de la science ainsi qu'avec les secteurs public et privé. Le transfert de savoir et de technologie prend des formes très diverses.

En construisant et en exploitant des infrastructures de recherche d'importance nationale et internationale, le domaine des EPF contribue de manière substantielle au renforcement du pôle de recherche suisse.

La Confédération est la principale source de financement du domaine des EPF. En 2022, elle a couvert directement ou indirectement 85,7 % des revenus. Les revenus provenant de fonds de tiers ont chuté pour s'établir à 29,1 % (2021 : 30,6 %). Les réserves (autres capitaux propres) ont progressé de 18 millions de francs durant l'année sous revue.

Le domaine des EPF veille au maintien de la valeur et de la fonction de son portefeuille immobilier. En ce qui concerne les structures déficitaires du SwissTech Convention Center (STCC), une solution de retour anticipé a pu être trouvée.

Les institutions sont des employeurs attrayants. Les efforts déployés pour augmenter la proportion de femmes doivent être activement poursuivis sans s'infléchir. Des mesures portant sur d'autres aspects de la diversité ont été mises en œuvre durant l'année sous revue. La proportion d'apprentis doit progresser.

Chiffres-clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>3 780</b>	3 697
Résultat annuel (mio CHF)	<b>-21</b>	110
Autres capitaux propres (mio CHF)	<b>1 415</b>	1 397
Total du bilan (mio CHF)	<b>6 757</b>	6 661
Ratio de fonds propres en %	<b>49,3</b>	45,7
Personnel (EPT)	<b>20 678</b>	20 534

### Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Contributions et mandats de recherche et prestations scientifiques (mio CHF)	<b>795</b>	788
Dons et legs (mio CHF)	<b>138</b>	122
Nombre d'étudiants/de doctorants <sup>1)</sup>	<b>37 116</b>	36 110
dont femmes en %	<b>32,4</b>	32,3
Professeurs (EPT)	<b>872</b>	855
Degré de couverture technique PUBLICA	<b>97,2</b>	109,3
Degré de couverture économique PUBLICA	<b>96,5</b>	96,5

### Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	<b>2 441</b>	2 373
Contribution aux loyers (mio CHF)	<b>202</b>	230
Taxes d'études, formation continue (mio CHF)	<b>58</b>	56

<sup>1)</sup> Y compris étudiants dans les filières de formation continue, sans étudiants en mobilité.

## A. Réalisation des objectifs en 2022

### 1. Objectifs liés aux tâches du domaine des EPF

*1. Enseignement : En comparaison internationale, le domaine des EPF propose un enseignement de pointe et attractif pour les étudiants.*

Les deux hautes écoles développent sans cesse leur offre de formation, notamment, au cours de l'exercice sous revue, dans les domaines des neurosciences et des sciences quantiques. La transmission de compétences transversales visant entre autres à développer les aptitudes informatiques (« pensée computationnelle ») figure également dans les programmes d'études. Des concepts d'apprentissage novateurs permettent non seulement l'enseignement en présentiel, mais aussi l'enseignement à distance, sans contrainte de temps ni lieu.

Fin 2022, les deux EPF comptaient 37 116 étudiants et doctorants (2021 : 36 110 ; +2,8 %). Comme les années précédentes, la progression du nombre d'étudiants a été particulièrement forte dans le domaine de l'informatique et des technologies de la communication. Malgré un ralentissement de la croissance des effectifs d'étudiants (2021 : +4,5 %), le taux d'encadrement s'est à nouveau dégradé.

Le pourcentage de femmes au sein du corps étudiant et doctorant, qui atteint 32,4 %, est pratiquement resté inchangé (2021 : 32,3 %). Le pourcentage d'étrangers a progressé à 49,5 % (2021 : 48,1 %) ; il est le plus élevé parmi les doctorants. Le coefficient d'employabilité après l'obtention d'un master dans l'une ou l'autre des EPF (cohorte 2020) est de 97,3 % (cohorte 2018 : 95,5 %).

Après une année 2021 encore marquée par la pandémie, le nombre des étudiants des deux EPF ayant effectué un séjour d'études à l'étranger durant l'année sous revue est de nouveau à la hausse.

La promotion des femmes dans les disciplines MINT doit encore être renforcée pour que le marché suisse du travail puisse disposer de ce potentiel de main-d'œuvre qualifiée supplémentaire.

*2. Recherche : Le domaine des EPF maintient sa position de leader dans la recherche internationale et développe ses instruments et ses mécanismes de sorte à pouvoir anticiper les futurs besoins de la recherche.*

Par les travaux qu'elles mènent dans leurs axes de recherche prioritaires sur les thèmes de l'énergie, des sciences computationnelles et de l'informatique ainsi que dans les trois grands axes stratégiques « Santé personnalisée et technologies associées », « Science des données » et « Advanced Manufacturing », les institutions du domaine des EPF contribuent de manière significative à l'essor de champs thématiques porteurs d'avenir. Ce faisant, elles mettent à profit les synergies tout en portant une attention particulière à l'intégrité dans la recherche.

L'économie, la société et la politique tirent profit des connaissances scientifiques. Celles-ci trouvent de multiples applications, par exemple dans le domaine de la santé ou de la cybersécurité.

Les deux EPF se maintiennent dans le peloton de tête des classements internationaux. La Médaille Fields et le Prix Marcel Benoist, deux distinctions particulièrement renommées, ont été remis à des chercheuses des EPF. Par ailleurs, 11 Consolidator Grants financés par le FNS et 16 Starting Grants (2021 : 18 ; -11,1 %) ont été attribués au domaine des EPF.

Les fonds de tiers alloués sur une base compétitive atteignent 466 millions, niveau similaire à 2021 (469 mio ; -0,6 %). Les seules différences importantes résident dans les recettes des programmes d'encouragement ordinaires de l'UE de la génération Horizon 2020, en recul (-23 mio), et les recettes des mesures transitoires de la Confédération pour Horizon Europe, nouvellement ajoutées (17 mio).

Le Conseil fédéral attend que le domaine des EPF continue à participer aux projets de coopération de l'UE et mette à profit les mesures transitoires de la Confédération pour demeurer attractif sur la scène internationale.

*3. Infrastructures de recherche : Le domaine des EPF développe, construit et gère des infrastructures de recherche.*

Les infrastructures de recherche du domaine des EPF, qui sont à la disposition des chercheurs de Suisse et de l'étranger ainsi que de l'industrie, font régulièrement face à une demande supérieure aux capacités. Leur utilisation, qui avait été restreinte durant la pandémie, s'est de nouveau normalisée durant l'année sous revue.

Les projets figurant dans la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche 2019 avancent. C'est notamment le cas de la construction de la nouvelle infrastructure de calcul dans le cadre de l'initiative HPCN-24 (High-Performance Computing and Networking).

Le domaine des EPF participe également à des installations de recherche internationales, à des réseaux d'observation et à des consortiums de recherche. L'utilisation commune d'infrastructures de recherche contribue notamment au maillage national et international.

*4. Transfert de savoir et de technologie (TST) : Le domaine des EPF favorise la coopération et les échanges avec l'économie et la société afin de renforcer la capacité d'innovation de la Suisse et sa compétitivité.*

Les institutions du domaine des EPF jouent un rôle actif auprès de tous les sites du Parc suisse d'innovation ainsi qu'auprès des Advanced Manufacturing Technology Transfer Centres (AM-TTC). En 2022, le DEFR et l'AM-TTC Alliance ont décidé de soutenir deux autres centres jusqu'à fin 2024 dans le domaine de la robotique collaborative et de la photonique.

Les institutions du domaine des EPF échangent avec les grandes entreprises, les PME et les spin-off, de même

qu'avec la Confédération, les cantons et les communes. Elles permettent à leurs membres d'accéder à différentes offres de bourses et de conseils ainsi qu'à des programmes d'encouragement de l'entrepreneuriat.

Durant l'année sous revue, les institutions du domaine des EPF ont conclu 566 nouveaux contrats de collaboration avec des entreprises du secteur privé (2021 : 585 ; -3,2 %). 3 spin-off supplémentaires du domaine des EPF ont obtenu le statut de licorne, et 54 nouvelles ont vu le jour (2021 : 60 ; -10,0 %). Par ailleurs, 227 brevets (2021 : 213, +6,6 %) ainsi que 180 licences (2021 : 181 ; -0,6 %) ont été annoncées. Les déclarations d'inventions s'élèvent à 310 (2021 : 330 ; -6,1 %) et les déclarations de logiciels à 37 (2021 : 39 ; -5,1 %).

Pour la période 2025-2028, le Conseil des EPF a entre autres défini comme priorité stratégique le domaine « Engagement et dialogue avec la société », dans le cadre duquel il encourage déjà des initiatives. Par ailleurs, le domaine des EPF promeut les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles et la technique (MINT) auprès des élèves dans le but d'éveiller leur intérêt pour ces disciplines.

*5. Coopération et coordination : Le domaine des EPF participe activement à la conception de l'espace suisse des hautes écoles.*

La coopération au sein du domaine des EPF est encouragée par les grands axes stratégiques ainsi que par des filières de formation, des chaires professorales et des infrastructures de recherche communes. Les plateformes de recherche, les pôles de recherche nationaux (PRN) et les projets de coopération soutenus par la Confédération sont activement mis à profit pour favoriser les échanges avec d'autres hautes écoles suisses. Il existe en outre des alliances stratégiques avec des centres de compétences et de recherche suisses ainsi que des collaborations avec des hôpitaux.

En 2022, le Conseil des EPF a réalisé un état des lieux des forces, des faiblesses, des possibilités et des risques inhérents à la structure du domaine des EPF à l'aune des enjeux scientifiques et sociétaux à venir. De même, il a adopté une stratégie pour les sites associés du domaine des EPF. Celle-ci définit des critères et des processus uniformes relatifs à la création de sites ainsi qu'au renouvellement et à la fermeture de sites actifs depuis moins de quinze ans.

*6. Positionnement et coopération sur le plan international : Le domaine des EPF étend sa coopération et son réseau avec les institutions mondiales de premier plan et renforce son rayonnement international.*

Afin d'attirer des étudiants, des doctorants et des chercheurs qualifiés de l'étranger, les institutions du domaine des EPF octroient des bourses et organisent des universités d'été ainsi que des programmes de mobilité. Le site international associé de Singapour de l'ETH Zurich, les

« studios » de celle-ci aux États-Unis et en Inde ainsi que les activités liées à la coopération bilatérale en matière de recherche entre la Suisse et l'Asie de l'Est et du Sud-Est contribuent aussi au rayonnement international. Treize ans après sa création, le centre EPFL Middle East, autre site international associé, a fermé ses portes. Son maintien aurait nécessité un nouveau modèle de financement et des investissements importants.

Sur le continent africain également, les institutions du domaine des EPF travaillent à divers projets. Elles sont par ailleurs membres de réseaux et d'alliances stratégiques internationaux.

## **2. Objectifs financiers et en matière d'infrastructures**

*7. Sources de financement et utilisation des ressources : Le domaine des EPF élargit sa base de financement et assure que les ressources soient affectées à l'enseignement, à la recherche et au transfert de savoir et de technologie, conformément à la stratégie et de manière économique.*

La Confédération est la principale source de financement du domaine des EPF. En 2022, le financement fédéral direct a atteint 2643 millions de francs (2021 : 2604 mio ; +1,5 %). La Confédération finance le domaine des EPF à hauteur de 85,7 % (2021 : 84,2 %) soit de manière directe (contribution fédérale), soit de manière indirecte (via des fonds de tiers alloués sur une base compétitive du FNS, d'Innosuisse, du programme-cadre de recherche de l'UE et des mesures transitoires ainsi que via la recherche de l'administration fédérale).

Les revenus de fonds de tiers ont baissé de 1148 à 1086 millions (-5,4 %), ce qui correspond à 29,1 % (2021 : 30,6 %) du total des revenus. Ce taux doit augmenter de nouveau afin d'élargir la base de financement. Un potentiel existe tout particulièrement en matière de levée de fonds d'encouragement de la recherche, qui sont alloués par la Confédération sur une base compétitive (FNS, Innosuisse, mesures transitoires).

Les réserves (autres capitaux propres) ont augmenté de 18 millions durant l'année sous revue, ce qui est principalement dû à la réévaluation du leasing financier du STCC (+53 mio). Selon sa planification actuelle, le Conseil des EPF estime être en mesure de les réduire d'ici à la fin de 2024, conformément à l'objectif stratégique du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral attend que les investissements correspondants dans la recherche et l'enseignement soient effectués durant la période d'encouragement restante.

Les initiatives communes telles que les grands axes stratégiques (SFA) ou l'utilisation commune d'infrastructures de recherche permettent d'obtenir des effets de synergie. La mutualisation des infrastructures et l'exploitation des sy-

nergies ont aussi cours dans les domaines de l'enseignement, de l'administration, de la logistique et du transfert de savoir et de technologie.

*8. Gestion immobilière et développement durable : Le domaine des EPF – sous la direction du Conseil des EPF en tant que service de la construction et des immeubles de la Confédération – coordonne l'exploitation des terrains et des immeubles dont la Confédération est propriétaire, et veille au maintien de leur valeur et de leur fonction.*

Par rapport à la valeur à neuf, la valeur réelle établie pour le portefeuille immobilier détenu par la Confédération et utilisé par le domaine des EPF atteint 81,1 % (2021 : 81,5 %).

À l'enjeu lié au nombre de plus en plus élevé d'étudiants et de doctorants s'est ajouté celui de l'augmentation des prix de l'énergie. Le Conseil des EPF a alloué 10 millions au titre de mesures complémentaires pour le climat, le but étant de réduire encore la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub>. Le domaine des EPF donne ainsi l'exemple, notamment au titre d'acteur de l'initiative de la Confédération « Exemplarité Énergie et Climat ».

En ce qui concerne les structures déficitaires du SwissTech Convention Center (STCC) de l'EPFL, une solution de retour anticipé a été trouvée en 2022. Celle-ci interviendra entre 2024 et 2026. Deux projets de nouveaux bâtiments (GLC à Zurich et BSS à Bâle) ont accusé un retard considérable. Pour le GLC, qui a de surcroît donné lieu à des surcoûts, le Conseil des EPF a décidé de procéder à un audit externe.

Le Conseil fédéral attend du domaine des EPF qu'il poursuive résolument ses efforts visant à améliorer la gestion de projet dans le secteur immobilier.

### **3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance**

*9. Conditions de travail, égalité des chances et relève scientifique : Le domaine des EPF est un employeur attractif et socialement responsable.*

Le nombre de contrats de travail a augmenté de 107 par rapport à 2021, atteignant 24 375 contrats, soit une progression de 0,4 %.

La proportion de femmes a globalement augmenté, s'établissant à 36,4 % (2021 : 35,9 %). Au niveau du corps professoral, elle atteint 21,9 % (2021 : 19,8 %). Le fait que 41,7 % des professeurs nouvellement nommés soient des femmes (2021 : 46,2 %) a contribué à cette évolution. Aux postes de direction, la proportion de femmes a augmenté à 23,9 % (2020 : 22,7 %). La stratégie des genres du Conseil des EPF est mise en œuvre dans les institutions.

En matière d'égalité des chances, les institutions du domaine des EPF ont pris des mesures supplémentaires portant également sur d'autres aspects de la diversité. Ces mesures concernent par exemple les mises au concours

de postes et les processus de recrutement. Les mesures de prévention contre la discrimination, le mobbing, les menaces, la violence et le harcèlement sexuel ont continué à être développées, de même que les formations et les offres de conseil à l'intention des membres du domaine des EPF.

La proportion d'apprentis a de nouveau légèrement reculé, passant de 6,7 à 6,5 %.

Le Conseil fédéral est d'avis que les efforts déployés pour augmenter la proportion de femmes doivent se poursuivre sans s'infléchir et que la dynamique actuelle doit être renforcée. Il attend en outre que le nombre d'apprentis soit de nouveau en augmentation.

### **4. Coopérations et participations**

En vertu de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les deux EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément aux objectifs stratégiques et aux directives du Conseil des EPF. On peut citer par exemple les entités contrôlées que sont la Société du Quartier d'Innovation (SQIE) et la Société pour le Quartier Nord de l'EPFL, qui gèrent des bâtiments financés en leasing, et la participation à la fondation ETH Zurich Foundation.

### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision (CDF) a contrôlé les comptes annuels consolidés du domaine des EPF pour l'exercice clôturé au 31.12.2022. Il constate que les comptes annuels consolidés pour 2022, établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), correspondent aux prescriptions légales et aux instructions du manuel concernant la présentation des comptes du domaine des EPF, et recommande de les approuver.

### **C. Propositions au Conseil fédéral**

Conformément à l'art. 35 de la loi sur les EPF, le Conseil des EPF a soumis le rapport de gestion 2022 (y compris les comptes annuels révisés) à l'approbation du Conseil fédéral.

Il a aussi proposé au Conseil fédéral de lui donner décharge. Sur les -21 millions de francs correspondant au résultat de l'exercice, -5 millions résultent de dons, de soutiens financiers et de cofinancements et -26 millions des entités associées. Le Conseil des EPF a proposé de laisser les 10 millions restants (bénéfice résultant du bilan) dans les autres capitaux propres.

### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Lors de sa séance du 17.3.2023, le Conseil fédéral a approuvé les propositions du Conseil des EPF.



# RUAG MRO Holding SA

Internet : [www.ruag.ch](http://www.ruag.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Nicolas Perrin (président)

Heinz Liechti, Nicolas Gremaud, Caroline Kuyper Leblond, Sibylle Minder Hochreutener

CEO : Peter E. Bodmer, Brigitte Beck

Révision externe : Ernst & Young SA, Berne

## Appréciation des résultats 2022 en bref

RUAG MRO Holding S.A. (RUAG MRO) a partiellement réalisé les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral. L'évolution financière de RUAG MRO, notamment, ne répond pas tout à fait aux attentes. Les problèmes structurels ne sont pas encore surmontés. La transformation stratégique et le développement font l'objet d'une attention particulière.

L'achèvement définitif de la dissociation est un point positif. La société faîtière de participation financière de RUAG, BGRB Holding S.A., a pu être dissoute à la mi-2022, après la séparation des systèmes informatiques de RUAG International et RUAG MRO. Avec la dissolution de BGRB Holding, les deux représentants fédéraux ont également quitté le conseil d'administration.

RUAG MRO a partiellement réalisé les objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Les objectifs financiers en matière de rentabilité et de versement de dividendes, en particulier, n'ont pas été atteints.

RUAG MRO présente un résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) de CHF 15 millions (marge EBIT : 2,1 %). Il manque donc encore 7 millions pour boucler le budget. Fin 2022, la position financière nette s'élevait à 140 millions.

Les objectifs par rapport aux priorités stratégiques ont été partiellement atteints. La prestation de base pour la gestion des 130 systèmes de l'armée est au cœur de la fourniture de services en faveur de l'armée. Malgré des problèmes de livraison dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et en dépit de l'inflation, RUAG a pu garantir la disponibilité de ces systèmes à des coûts stables durant l'exercice sous revue.

Dans le domaine des conditions générales pour la fourniture des prestations, RUAG MRO a atteint les objectifs.

## Chiffres-clés

	2022	2021 <sup>1)</sup>
--	------	--------------------

### Finances et personnel

Chiffre d'affaires net (mio. CHF)	<b>681</b>	647
Bénéfice/perte net(te) (mio. CHF)	<b>27</b>	23
Bénéfice/perte reporté(e) (mio. CHF)	<b>n. a.</b>	n. a.
Toutes les réserves (mio. CHF)	<b>419</b>	395
Total du bilan (mio. CHF)	<b>760</b>	748
Part de fonds propres en %	<b>55,2</b>	52,8
Effectif du personnel (nombre EPT)	<b>2 804</b>	2 816

### Chiffres-clés spécifiques

EBITDA (mio. CHF)	<b>43</b>	46
EBIT (mio. CHF)	<b>15</b>	17
Cash-flow disponible (mio. CHF)	<b>-8</b>	44
Position financière nette (mio. CHF)	<b>140</b>	150
Entrée de commandes (mio. CHF)	<b>701</b>	693
Taux de couverture économique CP en % <sup>2)</sup>	<b>n. a.</b>	n. a.

### Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (mio. CHF)	<b>0</b>	0
Émoluments (mio. CHF)	<b>0</b>	0

<sup>1)</sup> Les chiffres 2021 ne correspondent pas à ceux publiés l'année précédente, car seul le résultat de RUAG MRO est encore présenté.

<sup>2)</sup> Les taux de couverture individuels des caisses de prévoyance de l'employeur ne sont pas publiés.

## A. Réalisation des objectifs en 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

#### Achèvement de la dissociation

Le 24 novembre 2021, le Conseil fédéral avait décidé de dissoudre BGRB Holding au plus tard au milieu de l'année 2022 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, à condition que les éléments essentiels des systèmes informatiques de RUAG International et de RUAG MRO soient séparés à ce moment-là et que les garanties de BGRB Holding vis-à-

\* Objectifs stratégiques : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/1316/fr>

vis de RUAG International soient liquidées. Ces conditions étant remplies, la Confédération a, en qualité de propriétaire, prononcé la dissolution de BGRB Holding lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2022. Après la dissolution, les deux représentants fédéraux recevant des instructions, Sabine D'Amelio-Favez, directrice de l'Administration fédérale des finances (AFF), et Toni Eder, secrétaire général du DDPS, ont également quitté le conseil d'administration.

Depuis, les deux sous-groupes sont dirigés par la Confédération. Les intérêts du propriétaire sont garantis par le DDPS (SG-DDPS) et le DFF (AFF), le DDPS étant compétent sur les questions en lien avec RUAG MRO et le DFF assumant la direction des affaires de RUAG International. Les objectifs stratégiques de BGRB Holding, que le Conseil fédéral avait édictés pour la période quadriennale en cours (2020-2023), ont été répartis tels quels entre RUAG International et RUAG MRO. Les rapports sur la réalisation des objectifs sont désormais également séparés.

#### *Défis pour RUAG MRO*

La situation est restée complexe pour RUAG MRO en 2022. Lors de la mise en place du holding autonome, il est apparu que l'entreprise se trouvait dans une situation plus difficile que prévu dans certains domaines.

RUAG MRO continue d'être fortement sollicitée par le développement des cadres, la mise en place des systèmes de conduite, le modèle de processus, les systèmes informatiques et les projets générateurs de pertes. Des mesures ont été prises contre la perte de substance des immeubles et des outils de travail. En parallèle, RUAG MRO doit se préparer aux nouveaux grands systèmes de l'armée, comme par exemple le nouvel avion de combat, le renouvellement de la défense sol-air, le drone ADS 15 et le remplacement du réseau intégré de télécommunications militaires. Cette simultanéité des travaux constitue un défi de taille, tant sur le plan du contenu que sur le plan financier.

RUAG se montre confiante, car la situation actuelle des résultats se rapporte à une phase de transition exceptionnelle et ne reflète pas sa performance attendue à moyen terme.

#### *Prestations au profit de l'armée*

La prestation de base pour la gestion de 130 systèmes de l'armée est au cœur des activités commerciales de RUAG. Malgré les difficultés de livraison et l'inflation, la disponibilité des systèmes de l'armée et le déroulement des projets d'augmentation de la valeur ont été assurés aux coûts convenus.

Néanmoins, l'EBIT avant frais de dissociation en 2022 (15 millions) est inférieur de 43 millions à celui de 2020 (58 millions). Les projets déficitaires du passé, tels que ADS 15, COBRA et Pandur, ainsi que l'assainissement de sites contaminés (immeubles vétustes contenant des

substances nocives, chauffages fossiles, lacunes dans la sécurité des objets, etc.) pèsent particulièrement lourd dans la balance. À cela s'ajoute un besoin d'investissement substantiel et urgent. Il s'agit notamment de l'uniformisation du système SAP.

## **2. Objectifs financiers**

### *Groupe global et RUAG S.A.*

Les objectifs financiers 2022 de RUAG MRO Holding S.A. et de RUAG S.A. n'ont pas été atteints, même si, avec CHF 27 millions, le bénéfice net du holding est légèrement supérieur à l'année précédente (23 millions). Pour l'année écoulée, RUAG MRO Holding S.A. présente un EBIT de CHF 15 millions (marge EBIT : 2,1 %). Il manque donc encore 7 millions pour boucler le budget. L'EBIT de RUAG S.A. est de CHF 6 millions (1,0 %), soit 13 millions de moins que le budget. L'écart par rapport au budget (RUAG MRO Holding S.A.) est moins dû au chiffre d'affaires net (681 millions pour un budget de 666 millions) qu'à l'augmentation des coûts dans les projets et contrats en cours, ainsi qu'à des calculs trop optimistes établis par le passé. RUAG MRO recherche le dialogue avec ses clients afin de répercuter l'augmentation des coûts à travers des hausses de prix.

### *Immobilier*

RUAG Real Estate a réalisé un EBIT de CHF 8 millions (soit 5 millions de plus que prévu au budget). Elle a profité d'une baisse des dépenses pour le personnel et les amortissements, mais une partie du résultat s'explique aussi par le fait que les travaux de remise en état n'ont pas pu être réalisés aussi rapidement que prévu.

La correction de la perte de substance dans l'immobilier se poursuivra bien au-delà de la période du plan à moyen terme. Cela pèsera à la fois sur le cash-flow et sur le bilan. La mesure dans laquelle RUAG MRO pourra investir surtout dans les prestations préalables pour le remplacement des systèmes de l'armée et dans le développement du savoir-faire et des produits sera donc déterminante ces prochaines années.

En 2022, toutes les participations de RUAG MRO ont pu réaliser leurs affaires sans capitaux externes supplémentaires.

## **3. Objectifs de la politique du personnel et de la politique de prévoyance**

Fin 2022, l'effectif du personnel en Suisse était de 2581 collaborateurs (2441 EPT). Le quota d'apprentis est considérable et se monte à 8,5 %.

Par rapport à l'année précédente (6,7 %), la fluctuation nette atteint un peu plus de 10 % et est donc nettement supérieure à la comparaison établie pour la branche par Swissmem (5,9 % en 2021). RUAG MRO observe que la

situation du personnel est actuellement très tendue sur le marché en général. soumettra à l'assemblée générale ordinaire de RUAG MRO Holding S.A. en mai 2023.

La part des femmes dans le conseil d'administration de RUAG MRO reste de 40 %. Avec l'arrivée de la nouvelle CEO, la proportion de femmes au sein de la direction est passée de 29 à 43 %.

Le CEO par intérim, Peter Bodmer, a quitté l'entreprise à la mi-2022. Brigitte Beck a été désignée pour lui succéder.

#### **4. Coopérations et participations**

Swiss Innovation Forces S.A. a été fondée le 28 juin 2022. Cette société a pour but de promouvoir l'innovation au profit du DDPS afin de contribuer par ces activités à garantir l'équipement et le mandat de prestations de l'armée, dans l'intérêt de la défense nationale.

#### **B. Rapport de l'organe de révision**

Le rapport de l'organe de révision Ernst & Young S.A. concernant les comptes annuels de RUAG MRO Holding S.A. pour 2022 ne comporte pas de restrictions.

#### **C. Propositions à l'assemblée générale**

Le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale de mai 2023 les propositions suivantes :

1. prendre connaissance du rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels et approuver le rapport de situation, les comptes annuels consolidés 2022 de RUAG MRO Holding S.A., ainsi que les comptes annuels 2022 de RUAG MRO Holding S.A. ;
2. approuver l'affectation du résultat, y compris le report sur les nouveaux comptes et le versement d'un dividende de CHF 1 631 791 (40 % du bénéfice net de RUAG Real Estate) ;
3. donner décharge aux membres du conseil d'administration et de l'organe de direction ;
4. réélire Heinz Liechti, Nicolas Gremaud et Sibylle Minder Hochreutener comme membres du conseil d'administration pour un mandat d'un an ;
5. réélire Nicolas Perrin comme président du conseil d'administration pour un mandat d'un an ;
6. renouveler le mandat de l'organe de révision externe Ernst & Young SA pour une année supplémentaire ;
7. fixer pour 2024 le plafond du montant global des rémunérations du conseil d'administration (y c. son président) à CHF 485 846, du montant maximal de la rémunération globale du président du conseil d'administration à CHF 176 879, et celui de la rémunération globale de l'organe de direction (y c. le CEO) à CHF 3 248 360.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 17 mars 2022, le Conseil fédéral a proposé au DDPS d'accepter les propositions que le conseil d'administration

# RUAG International Holding SA

Internet: [www.ruag.com](http://www.ruag.com)

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

**Conseil d'administration:** Remo Lütolf (président), Jürg Oleas, Déborah Carlson-Burkart, Kaspar W. Kelterborn, Rainer G. Schulz

**CEO:** André Wall

**Révision externe:** Ernst & Young SA, Berne

## Appréciation des résultats de 2022 en bref

En 2022, RUAG International Holding SA (RUAG International) a atteint la plupart objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral.

À l'issue du processus de dissociation de RUAG MRO Holding SA et de RUAG International à la fin de 2021, BRGB Holding SA a été dissoute en juin 2022, RUAG International devenant ainsi une société anonyme autonome appartenant en totalité à la Confédération.

Le processus de privatisation de RUAG International a progressé. Les ventes de RUAG Ammotec, de RUAG Simulation & Training et de RUAG Australia ont ainsi pu être conclues en 2022. Le produit des ventes se monte à plusieurs centaines de millions au total. RUAG International comprend encore les domaines Aerostructures (construction de structures d'aéronefs) et Beyond Gravity (anciennement RUAG Space).

Marqué par les désinvestissements mentionnés, le bénéfice net de RUAG International a pu être augmenté par rapport à l'exercice précédent. Le produit des ventes a en outre considérablement amélioré la situation en matière de liquidités.

RUAG International a pu continuer de stabiliser les activités dans la construction de structures d'aéronefs (RUAG Aerostructures). La reprise du secteur aéronautique après la pandémie de coronavirus et l'accroissement de la production d'Airbus, principal client de RUAG Aerostructures, ont également contribué à une hausse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation. Ce domaine d'activité sera désinvesti en 2023.

Les activités spatiales ont fait l'objet d'un changement de marque (*rebranding*) en mars 2022, RUAG Space s'appelant Beyond Gravity depuis lors. De gros contrats ont pu être conclus en 2022, et le chiffre d'affaires a pu être augmenté par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation des activités spatiales s'est cependant avéré négatif en raison de difficultés opérationnelles et d'investissements réalisés en vue d'un accroissement de la capacité de production. En 2023, l'accent sera mis sur l'achèvement de la réorganisation et une série d'autres mesures visant à augmenter rapidement la valeur marchande de Beyond Gravity.

Chiffres clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Chiffre d'affaires net (mio CHF)	<b>945</b>	1240
Bénéfice net / perte nette (mio CHF)	<b>154</b>	58
Bénéfice reporté / perte reportée (mio CHF)	<b>n/a</b>	n/a
Toutes les réserves (mio CHF)	<b>469</b>	163
Total du bilan (mio CHF)	<b>1106</b>	1119
Part de fonds propres (en %)	<b>62,1</b>	44,9
Effectifs (EPT)	<b>2963</b>	6145

### Chiffres clés spécifiques à l'entreprise

EBITDA (mio CHF)	<b>199</b>	116
EBIT (mio CHF)	<b>178</b>	70
Cash-flow disponible (mio CHF)	<b>472</b>	8
Position financière nette (mio CHF)	<b>570</b>	106
Entrées de commandes (mio CHF)	<b>1043</b>	1424
Taux de couverture technique CP en %	<b>113<sup>1</sup></b>	110

### Contribution fédérale et recettes d'émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	<b>0</b>	0
Émoluments (mio CHF)	<b>0</b>	0

<sup>1</sup> valeur provisoire

## A. Réalisation des objectifs en 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

#### Dissociation

La dissociation des deux groupes RUAG MRO et RUAG International a déjà été achevée en grande partie à la fin de 2021. La dissolution de BGRB Holding SA a eu lieu durant l'exercice sous revue. RUAG International est depuis lors une société anonyme autonome qui appartient en totalité à la Confédération.

\* Objectifs stratégiques: [FF 2022 1315 – Objectifs stratégiques du Conseil fédéral assignés à RUAG International Holding SA pour la période 2020 à 2023 \(admin.ch\)](#)

### *Processus de privatisation*

Le processus de privatisation a progressé durant l'exercice sous revue; trois domaines d'activité ont pu être désinvestis avec succès.

La vente de RUAG Simulation & Training à l'entreprise française Thales a été menée à bien en mai 2023. Thales a ainsi repris les activités du domaine ainsi que ses quelque 500 collaborateurs.

La vente de RUAG Ammotec à la société italienne Beretta Holding a été menée à bien en août 2022. Beretta continuera d'exploiter le site de Thoune et ses quelque 400 collaborateurs pendant au moins cinq ans.

Début septembre 2022, le groupe australien ASDAM a repris l'intégralité des parts de RUAG Australia.

Ainsi, RUAG International comprend encore les domaines d'activité RUAG Aerostructures (construction de structures d'aéronefs) et Beyond Gravity (anciennement RUAG Space; secteur spatial).

### *Perspectives commerciales et défis*

La vente de RUAG Aerostructures est prévue pour 2023. Grâce à l'activité attrayante (production pour Airbus), les sites en Allemagne et en Hongrie devraient susciter beaucoup d'intérêt, et la vente devrait être un succès. La vente du site d'Emmen, dépourvu de proposition commerciale unique et de perspective claire, représente quant à elle un défi.

Divers défis en vue de la vente de Beyond Gravity seront au premier plan en 2023. Ce domaine d'activité doit se stabiliser d'un point de vue opérationnel aux États-Unis, mener à bien la réorganisation entamée et investir dans l'accroissement de ses capacités de production afin d'exécuter ses commandes de manière rentable. Le Conseil fédéral s'attend à ce que la réorganisation et les investissements requis notamment pour l'accroissement de la production se répercutent positivement sur le produit de la vente.

## **2. Objectifs financiers**

En 2022, le chiffre d'affaires net de RUAG International s'est élevé à 945 millions (année précédente: 1240 millions). Compte tenu des désinvestissements susmentionnés, une comparaison avec les indicateurs financiers de l'année précédente est peu parlante. Corrigé des désinvestissements, le chiffre d'affaires net a augmenté de 5 %. Tant RUAG Aerostructures (+ 13 %) que Beyond Gravity (+ 12 %) ont réussi à augmenter leur chiffre d'affaires.

S'élevant à 178 millions et présentant une marge EBIT de 18,8 % (année précédente: 70 millions et 5,6 %), le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (*earnings before interest and taxes* [EBIT]) était clairement positif. Les recettes tirées des désinvestissements y ont contribué à hauteur de 108 millions et l'activité opérationnelle, pour un montant de 36 millions. S'ajoutent à cela des effets exceptionnels de

l'ordre de 34 millions issus du domaine RUAG Aerostructures (dissolution de provisions et utilisation de réévaluations).

Les domaines d'activité RUAG Aerostructures et Beyond Gravity ont connu une évolution économique distincte. Si tous deux ont enregistré une nette augmentation du chiffre d'affaires, seul RUAG Aerostructures a pu concrétiser cela par une amélioration du résultat d'exploitation (EBIT) et accroître son résultat opérationnel (sans effets exceptionnels) à 11 millions (année précédente: 5,4 millions). Beyond Gravity, en revanche, a enregistré un EBIT négatif de -5,4 millions (année précédente: 14 millions), notamment en raison de difficultés opérationnelles et des investissements effectués pour augmenter les capacités de production.

Les désinvestissements (les parties ont convenu de garder le secret sur les conditions contractuelles) ont généré un produit des ventes de plusieurs centaines de millions, ce qui a considérablement amélioré la situation en matière de liquidités.

Le produit de ces ventes sera versé au cours de ces prochaines années à la Confédération sous la forme d'un dividende spécial. Les versements seront échelonnés, car une partie des recettes doit d'abord rester dans l'entreprise en tant que réserve de liquidités afin de pouvoir couvrir les risques financiers liés à l'activité commerciale et au processus de désinvestissement.

Pour l'exercice 2022, RUAG International propose un dividende d'un montant de 200 millions.

## **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance**

### *Politique progressiste en matière de personnel*

À la fin de 2022, les effectifs de RUAG International s'élevaient à 2963 postes à plein temps, soit une baisse considérable par rapport à l'année précédente (6145). Cette baisse s'explique par les désinvestissements effectués. Les femmes représentent 15,8 % (2021 : 22,1 %) de l'ensemble du personnel de RUAG International. La proportion relativement faible de femmes n'est pas atypique pour une entreprise industrielle. Le Conseil fédéral estime que des améliorations sont encore possible à cet égard. Au cours de l'exercice sous revue, quatorze apprentis ont achevé leur formation auprès de RUAG International.

Par rapport à l'année précédente (8,3 %), la fluctuation nette de RUAG International en Suisse a clairement augmenté, passant à 19,1 % en 2022. Cette augmentation est avant tout liée à la phase de transformation dont fait l'objet le domaine Space (Beyond Gravity) et la réorganisation qui en découle.

Au cours de l'exercice sous revue, RUAG International a pu continuer de renforcer la coopération avec les partenaires sociaux dans le cadre de réunions régulières.

Le conseil d'administration de RUAG International est composé de cinq membres. Comme en 2021, la proportion de femmes y est de 20 %. La direction compte quant à elle sept membres. Au début de 2023, la proportion de femmes y est de 14,3 % (2021 : 20 %).

#### **4. Coopérations et participations**

En raison de la décision du Conseil fédéral de décembre 2020 de renoncer à constituer un groupe Aerospace et de désinvestir séparément les domaines d'activité RUAG Aerostructures et Beyond Gravity, aucune acquisition n'est actuellement en discussion.

Le processus de privatisation a progressé durant l'exercice sous revue. Les processus de vente des domaines d'activité RUAG Ammotec, RUAG Simulation & Training et RUAG Australia ont ainsi pu être achevés.

Les désinvestissements ont été suivis de près par les services propriétaires. Comme la fréquence trimestrielle des entretiens avec le propriétaire s'est avérée peu adéquate, un dispositif en matière de désinvestissements permettant une concertation rapide et efficace entre RUAG International et ces services a été créé.

### **B. Rapport de l'organe de révision**

Dans ses rapports, l'organe de révision Ernst & Young SA n'a pas fait de réserves sur les comptes du groupe et les comptes annuels de RUAG International Holding SA pour l'exercice 2022.

### **C. Propositions à l'assemblée générale**

L'assemblée générale ordinaire de RUAG International Holding SA aura lieu le 24 mai 2023. Le conseil d'administration propose

1. une adaptation des dispositions statutaires en raison de la réforme du droit des sociétés anonymes (nouveau droit des sociétés anonymes en vigueur au 1er janvier 2023);
2. de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision et d'approuver le rapport de gestion, les comptes 2022 du groupe et les comptes annuels 2022 de RUAG International Holding SA;
3. d'approuver le versement d'un dividende d'un montant de 200 000 000 de francs à partir des autres réserves de capital de RUAG International Holding SA;
4. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction de RUAG International Holding SA pour l'exercice écoulé;
5. d'élire les membres du conseil d'administration que sont Remo Lütolf, Jürg Oleas, Déborah Carlson-Burkart, Kaspar Kelterborn et Rainer Schulz pour un mandat d'un an;
6. d'élire Remo Lütolf à la présidence du conseil d'administration pour un mandat d'un an;

7. d'élire Ernst & Young SA comme organe de révision pour un mandat d'un an;
8. de fixer pour l'exercice 2024 le montant maximal de la rémunération globale des membres du conseil d'administration (y c. président) à 523 301 francs, le montant maximal de la rémunération globale du président du conseil d'administration à 188 532 francs et le montant global des membres de la direction (y. c. CEO) à 4 642 469 francs.

### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 17 mars 2023, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances d'approuver les propositions que le conseil d'administration soumettra à l'assemblée générale ordinaire de RUAG International Holding SA du 24 mai 2023.

# Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Internet: [www.finma.ch](http://www.finma.ch)

Siège: Berne

Forme juridique: établissement de la Confédération

**Conseil d'administration:** Marlene Amstad (présidente), Martin Suter (vice-président), Ursula Cassani Bossy, Susan Emmenegger, Alberto Franceschetti, Benjamin Gentsch, Marzio Hug, Andreas Schlatter

**Directeur:** Urban Angehrn

**Révision externe:** Contrôle fédéral des finances, Berne

## Appréciation des résultats de 2022 en bref

Les objectifs stratégiques de la FINMA pour sa quatrième période stratégique (2021–2024) ont été approuvés par le Conseil fédéral le 18 novembre 2020.

En 2022, la FINMA a franchi des étapes importantes dans la réalisation de tous ses objectifs stratégiques. En particulier, les travaux pour renforcer les liquidités dans différents secteurs du marché financier se sont poursuivis, des progrès ont été réalisés pour atténuer le risque *too big to fail* et le processus d'autorisation des gestionnaires de fortune et des *trustees* a été optimisé. Sur le plan de la surveillance, la FINMA s'est concentrée sur l'évolution des taux d'intérêt et de l'inflation, les développements sur le marché hypothécaire, une éventuelle pénurie d'électricité, les cyberrisques et les risques liés au blanchiment d'argent, au développement durable ainsi qu'à l'écoblanchiment.

Pour 2023, la FINMA prévoit entre autres de poursuivre les travaux en matière de liquidité pour les banques d'importance systémique et les grandes assurances, de tester de manière approfondie l'efficacité opérationnelle des plans de *recovery* et de *resolution* des grandes banques, de mettre en œuvre la surveillance des intermédiaires d'assurance, de mettre l'accent, en matière de surveillance, sur la résilience opérationnelle des établissements financiers ainsi que d'évaluer les analyses sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur financier.

La FINMA a bouclé l'exercice 2022 sur un bénéfice de 13,3 millions de francs. À fin 2022, les réserves s'élèvent à 96 % (à savoir CHF 130,8 mio). Le produit principal des comptes 2022 provient des taxes de surveillance payées par les assujettis (CHF 122,6 mio). Le plus gros poste de dépenses concerne les charges de personnel à hauteur de 107,9 millions de francs. La dotation moyenne en personnel de la FINMA a augmenté en 2022, passant de 519 à 539 postes à plein temps à durée indéterminée (+3,9 %).

Chiffres-clés	2022	2021
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>145,8</b>	138,8
Bénéfice net (mio CHF)	<b>13,3</b>	12,6
Réserves LFINMA (mio CHF) <sup>1)</sup>	<b>130,8</b>	118,2
Total du bilan (mio CHF)	<b>193,6</b>	187,6
Ratio de fonds propres en % <sup>2)</sup>	<b>77,2</b>	55,1
Effectif (nombre d'EPT) <sup>3)</sup>	<b>539,0</b>	519,0
<b>Chiffres-clés spécifiques à l'établissement</b>		
Charges d'exploitation (mio CHF)	<b>132,4</b>	125,5
Charges de personnel (mio CHF)	<b>107,9</b>	104,1
Degré de couverture technique CP en % <sup>4)</sup>	<b>98,3</b>	111,3
Degré de couverture économique CP en % <sup>5)</sup>	<b>95,8</b>	87,9
<b>Taxes de surveillance et émoluments</b>		
Taxes de surveillance (mio CHF)	<b>122,6</b>	120,8
Émoluments (mio CHF)	<b>22,0</b>	17,3

<sup>1)</sup> Selon l'art. 16 LFINMA, la FINMA est tenue de constituer dans un délai raisonnable des réserves d'un montant équivalent à un budget annuel.

<sup>2)</sup> Les gains et pertes actuariels de l'institution de prévoyance de la FINMA sont comptabilisés directement dans le capital propre.

<sup>3)</sup> Il s'agit de postes à durée tant déterminée qu'indéterminée. Les effectifs comptent également les apprentis et les stagiaires des hautes écoles.

<sup>4)</sup> Provisoire.

<sup>5)</sup> Calculé selon l'IAS 19.

## A. Réalisation des objectifs 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

Les objectifs que la FINMA poursuit durant sa quatrième période stratégique (2021–2024) sont liés à la protection

des clients et du bon fonctionnement des marchés (objectifs 1 à 8) ou sont de nature opérationnelle (objectifs 9 et 10).

*(1) Capital et liquidité: la FINMA assure la stabilité des établissements financiers assujettis, notamment grâce à la solide capitalisation et dotation en liquidités des banques et des assurances.*

L'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance sur les liquidités au milieu de l'année 2022 permet à la FINMA d'élaborer des exigences supplémentaires en liquidités pour les banques d'importance systémique. La FINMA a effectué les travaux préparatoires conceptionnels à cet effet, qui seront concrétisés en 2023.

La FINMA a également garanti l'application de la nouvelle approche visant la formation de corrections de valeurs pour risques de défaillance et elle a mené, en automne 2022, une audition publique sur ses ordonnances concernant «Bâle III».

Dans le domaine des assurances, les simulations de crise ont été étendues, intégrant désormais aussi, parallèlement aux répercussions sur la solvabilité conformément au test suisse de solvabilité (SST), les répercussions sur la couverture de la fortune liée et la liquidité.

*(2) Comportement commercial: la FINMA exerce une influence positive durable sur le comportement commercial des établissements financiers assujettis.*

Grâce à des analyses, des entretiens de surveillance et des contrôles sur place ciblés, la FINMA a veillé à ce que les obligations prévues par la loi sur les services financiers soient examinées et mises en œuvre. Par ailleurs, la FINMA a vérifié que les assujettis respectent les sanctions liées à la guerre offensive de la Russie.

Le processus d'autorisation pour les gestionnaires de fortune et les *trustees* a encore été optimisé, et un processus a été mis en place concernant le traitement des gestionnaires de fortune et des *trustees* qui exercent sans droit, intentionnellement ou par négligence.

En outre, la FINMA s'est penchée sur les risques spécifiques dans la gestion de fortunes de prévoyance, elle a contrôlé le comportement commercial dans le domaine des assurances-vie et des assurances-maladie, et elle s'est concentrée sur la mise en œuvre de la protection contre le blanchiment d'argent chez les prestataires de modèles d'affaires fondés sur les nouvelles technologies ainsi que, au sein de la gestion de fortune classique, en relation avec les sociétés de domicile et les structures complexes.

*(3) Gestion des risques et gouvernance d'entreprise: la FINMA s'engage à ce que les établissements financiers assujettis pratiquent une gestion des risques exemplaire et encourage une gouvernance d'entreprise responsable par le biais de ses activités de surveillance.*

La FINMA a vérifié ses instruments ayant trait à la responsabilité individuelle et aux rémunérations. Elle a aussi mis ses résultats à disposition des travaux en cours du SFI sur le postulat Andrey «Responsabiliser davantage les cadres supérieurs des marchés financiers avec des outils allégés».

L'évolution du marché hypothécaire et la gestion des risques correspondante par les établissements financiers ont été suivies de près au moyen d'analyses de *benchmarking*, de tests de résistance et de contrôles sur place.

La garantie d'une activité irréprochable, le développement du *reporting* concernant les tâches d'*enforcement* ainsi que la liquidité et le ratio d'endettement des placements collectifs de capitaux ont représenté d'autres priorités.

*(4) Too big to fail: les plans prévus par la loi sont finalisés afin d'atténuer durablement le risque too big to fail.*

La FINMA a évalué les plans de *recovery* et d'urgence des établissements financiers suisses d'importance systémique. Les plans d'urgence de PostFinance, de Raiffeisen et de la Banque Cantonale de Zurich sont encore restés non exécutoires. Les plans de *recovery* de SIX x-clear et de SIX SIS ont été approuvés pour la première fois sans conditions.

La FINMA a contribué aux travaux du SFI lors de la modification de l'ordonnance sur les liquidités ainsi que dans le domaine d'un *public liquidity backstop*.

*(5) Changement structurel: la FINMA s'engage pour que le système financier reste solide face aux futurs changements structurels et que ses clients puissent bénéficier de nouvelles opportunités sans être exposés à des risques supplémentaires.*

La FINMA s'est penchée sur le recours, par les assujettis, à l'intelligence artificielle et au *machine learning*, ainsi que sur la surveillance et la réduction des cyberrisques.

Les risques auxquels sont exposés les assujettis en lien avec l'évolution des taux lorsque l'inflation augmente ont été étroitement suivis. Pour les établissements financiers qui présentaient une exposition accrue aux risques de taux, la FINMA a mené un entretien et pris des mesures de surveillance supplémentaires au cas par cas.

*(6) Innovation: la FINMA soutient l'innovation sur la place financière suisse.*

La FINMA a analysé les répercussions des modèles d'affaires numériques sur les modèles d'affaires des banques et elle a évalué sa pratique concernant les services et produits liés à des avoirs virtuels ainsi que le besoin d'agir en matière de finance décentralisée.

Par ailleurs, la FINMA a apporté son soutien aux travaux du SFI faisant suite au rapport consacré à la finance nu-



mérique et elle s'est engagée, dans les comités internationaux, en faveur d'une application et d'un développement différenciés, basés sur les risques, des normes internationales relatives au traitement des cryptoactifs.

*(7) Durabilité: la FINMA contribue au développement durable de la place financière suisse en intégrant les risques financiers liés au climat dans son activité de surveillance et en encourageant les établissements financiers à faire face à ces risques de manière plus transparente.*

La première publication par les banques et les assurances des catégories de surveillance 1 et 2 a été examinée et des mesures correctrices en matière de publication ont été communiquées aux établissements. En s'appuyant sur les résultats d'analyse et les entretiens de surveillance, la FINMA a évalué les méthodes utilisées pour mesurer les risques climatiques et leurs conséquences auprès des assurances.

En ce qui concerne les risques d'écoblanchiment, la FINMA a mis en œuvre des mesures de surveillance visant à prévenir les fraudes au niveau des produits. Elle a effectué plusieurs contrôles sur place ainsi que des analyses approfondies sur des thèmes ESG auprès de gestionnaires de fortunes, de banques, de fonds immobiliers et d'assurances, elle a intensifié le dialogue avec les assujettis et elle a pris des mesures correctives lorsque cela s'est révélé nécessaire et possible du point de vue juridique.

*(8) Coopération internationale et réglementation: la FINMA soutient l'équivalence de la réglementation suisse des marchés financiers avec les normes internationales. Elle représente activement les intérêts de la Suisse dans les comités internationaux et défend des normes internationales crédibles. La FINMA est une partenaire reconnue, coopérative et fiable pour les autorités de surveillance à l'étranger. Dans le domaine de la réglementation des marchés financiers, la FINMA s'engage en faveur d'une réglementation qui vise à réduire les risques de manière ciblée et qui se caractérise par la proportionnalité et la plus grande simplicité possible.*

L'évaluation de la Suisse concernant la mise en œuvre des normes pertinentes de l'AICA, y compris la pratique prudentielle dans le domaine des assurances, a été positive.

La FINMA a apporté son expertise technique lors des négociations relatives à un accord de reconnaissance mutuelle entre la Suisse et le Royaume-Uni. Elle a également signé un accord de coopération avec la China Securities Regulatory Commission dans le domaine de la surveillance des marchés, en relation avec le «China-Switzerland Stock Connect».

Les conclusions de l'évaluation du régime des petites banques ont été mises en œuvre et les travaux visant à

ancrer le régime des petites assurances dans la réglementation ont débuté. Les travaux en cours en matière de respect des niveaux de réglementation se sont poursuivis.

*(9) Ressources: les ressources nécessaires reposent sur l'effort requis pour remplir efficacement le mandat légal élargi de la FINMA. Le recours à de nouvelles technologies contribue à des gains d'efficacité et d'efficience.*

La FINMA a évalué son futur besoin en ressources et a défini quelles tâches supplémentaires (tâches supplémentaires légales ou résultant d'évolutions dans les domaines de surveillance comme la cybersécurité et les Fin-tech) nécessitaient un relèvement du plafond des postes et lesquels devaient être comblés par des gains en efficacité obtenus par l'adaptation des processus, la numérisation ou l'automatisation. En 2023, le plafond des postes est rehaussé de 44 postes à durée indéterminée pour un total de 561,6 postes à plein temps. Les postes seront pourvus par étapes d'ici à 2025.

Une stratégie numérique pour l'ensemble de l'organisation a été adoptée et les premiers projets ont pu être intégrés avec succès. Les capacités d'analyse dans les processus clé ont été développées, ainsi que la numérisation et l'automatisation dans le processus d'autorisation des gestionnaires de fortune et des *trustees*, de même que pour les procédures de liquidation et de faillite.

*(10) Personnel: le personnel de la FINMA est hautement qualifié et continue constamment de se former. Les collaborateurs de la FINMA se caractérisent par un niveau élevé de motivation, d'intégrité et de flexibilité. En tant qu'employeur attrayant, la FINMA veille à l'égalité des chances et à un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.*

Dans le domaine du développement du personnel, des mesures pour encourager la capacité de changement professionnel des collaborateurs (rotation des postes, phase professionnelle 55+, droit à des jours de formation et de perfectionnement) ont été entièrement intégrées dans les processus ordinaires de gestion et d'encadrement du personnel. Compte tenu de la «nouvelle normalité», des dispositions en matière de télétravail et de travail présentiel ont été définies et les locaux modernisés.

Pour promouvoir l'égalité des chances, la FINMA a formulé des objectifs dits de stabilisation et de développement en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes. Le guide pour un langage tenant compte de la diversité des genres a été introduit dans la communication et les documents externes et internes.

## **2. Objectifs financiers**

Le financement de la surveillance des marchés financiers est assuré exclusivement par les assujettis. La FINMA ne reçoit pas de fonds de la Confédération. Elle a bouclé l'exercice 2022 sur un bénéfice de 13,3 millions de francs,

ce qui représente 0,7 millions de francs de plus que lors de l'exercice précédent (+5,5 %). Le produit principal des comptes 2022 provient des taxes de surveillance payées par les assujettis (CHF 122,6 mio / 2021: CHF 120,8 mio; +1,5 %). Le plus gros poste de dépenses concerne les charges de personnel avec un montant de 107,9 millions de francs (2021: CHF 104,1 mio; +3,7 %).

En vertu de l'art. 16 de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA; RS 956.1), la FINMA est tenue de constituer des réserves d'un montant équivalent à un budget annuel pour exercer son activité de surveillance. Les réserves sont alimentées chaque année en principe à hauteur de 10 % des charges annuelles par domaine de surveillance, jusqu'à atteindre – ou réatteindre – l'équivalent d'un budget annuel. En raison de l'évolution de la situation des coûts de la FINMA liés à la mise en œuvre de la loi sur les services financiers, de la loi sur les établissements financiers et de la loi sur la surveillance des assurances, ainsi que de charges supplémentaires liées à la numérisation, la réserve à fin 2022 n'a pas encore atteint 100 % du budget annuel mais se situe actuellement à 96 %. Il faut ainsi compter sur une alimentation des réserves l'année prochaine encore.

### **3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance**

La dotation moyenne en personnel de la FINMA a augmenté en 2022, passant de 519 à 539 postes à plein temps à durée indéterminée (+3,9 %). Les différences salariales entre hommes et femmes, mesurées avec l'outil de contrôle de l'égalité salariale de la Confédération, se sont chiffrées à -1,5 % (2021: -0,9 %) et sont ainsi bien inférieures au seuil de tolérance de 5,0 %.

Les objectifs de maintien et de développement de l'égalité des chances entre hommes et femmes prévoient notamment des valeurs indicatives concrètes échelonnées dans le temps, aux fins d'une répartition future proportionnelle et durable des sexes parmi les cadres des différents niveaux hiérarchiques (au moins 35 % de femmes pour les fonctions de cadres dirigeants et spécialistes des échelons inférieurs, de même qu'au moins 33 % de femmes pour les fonctions de cadres dirigeants et spécialistes des échelons supérieurs ou pour la direction).

Près de 90 % des collaborateurs ont répondu à une enquête auprès de l'ensemble du personnel. De manière générale, les collaborateurs ont affiché une satisfaction élevée au travail (80/100 points; 2019: 78/100 points) et se sont identifiés fortement à la FINMA (87/100 points; 2019: 86/100 points).

## **4. Coopérations et participations**

La FINMA participe activement aux activités de divers organismes internationaux du domaine financier. Elle a également conclu des accords de coopération avec différentes autorités de surveillance.

En revanche, la FINMA ne prend pas part à d'autres formes de coopération et ne détient aucune participation dans d'autres entités juridiques.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

Les comptes annuels ont été audités par l'organe de révision de la FINMA, soit le Contrôle fédéral des finances (CDF). Dans son rapport du 8 mars 2023, le CDF confirme que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de même que de la performance financière et des flux de trésorerie en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et qu'ils sont conformes à la LFINMA. Il existe également un système de contrôle interne défini selon les prescriptions du conseil d'administration de la FINMA, relatif à l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur le contrôle des finances (LCF; RS 614.0) et à la norme d'audit suisse 890. Le CDF recommande d'approuver ces comptes annuels.

## **C. Décisions du Conseil fédéral**

L'art. 21, al. 2, LFINMA dispose que la FINMA doit examiner au moins une fois par an avec le Conseil fédéral sa stratégie en matière de surveillance et les questions d'actualité relevant de la politique applicable à la place financière dans le cadre d'entretiens institutionnalisés. Le dernier entretien entre le Conseil fédéral et la FINMA a eu lieu le 16 novembre 2022.

Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a désigné Martin Suter comme vice-président du conseil d'administration de la FINMA pour une nouvelle période.

Le 17 mars 2023, le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité 2022 de la FINMA.

## **D. Autres événements d'importance**

Le 11 mars 2022, le Conseil fédéral a approuvé une révision de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA, RS 172.010.1). Au moyen de l'application d'une recommandation en matière de gouvernement d'entreprise, la pratique actuelle en matière de pilotage des entreprises proches de la Confédération a été renforcée sur le plan juridique.

# Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV)

Internet : [www.serv-ch.com](http://www.serv-ch.com)

Siège : Zurich

Forme juridique : Établissement de la Confédération

Conseil d'administration : Barbara Hayoz (présidente), Christoph Meier (vice-président), Claudine Amstein, Claire-Anne Dysli Wermeille, Christian Etter, Burkhard Huber, Peter Jenelten, Reto Wyss

CEO : Peter Gisler

Organe de révision externe : KPMG SA, Zurich

## Appréciation des résultats 2022 en bref

En 2022, la SERV a enregistré un résultat d'entreprise positif de 46,7 millions de francs. La nouvelle exposition, c'est-à-dire le volume des opérations conclues et des accords de principe donnés (PA et AP), a légèrement augmenté par rapport à 2021, passant de 4,65 milliards à 4,73 milliards de francs. Le niveau d'exposition à la fin de l'exercice 2022 s'élevait à 10,17 milliards de francs, et le plafond d'engagement (14 milliards de francs) était utilisé à 72,6 %.

En 2022, l'excédent de couverture de la SERV (autofinancement) s'élevait à 77,6 millions de francs. Ses fonds propres avoisinaient 2,88 milliards de francs à fin 2022, soit un niveau similaire à celui atteint en 2021.

L'adaptation des exigences relatives à la part de valeur ajoutée suisse pour les assurances de la SERV, introduite en 2020, a été maintenue en 2022 et intégrée dans le droit ordinaire. Par contre, l'augmentation temporaire des taux de couverture de la garantie de bonds et de l'assurance de crédit de fabrication est arrivée à échéance fin 2022.

L'année sous revue a été marquée par des incertitudes géopolitiques, une inflation croissante et des sanctions liées à la guerre en Ukraine. Jusqu'à la fin de 2022, aucun sinistre n'est survenu en lien avec des exportations vers la Russie. Le montant total des dommages potentiels pour la SERV dans le cadre des assurances octroyées pour des opérations en Russie, au Bélarus ou en Ukraine avant l'éclatement de la guerre se montait à 766 millions de francs à fin 2022. La SERV travaille avec les exportateurs et les banques assurés pour éviter ou réduire les dommages potentiels. Des dommages imminents ont toutefois déjà été identifiés, qui ont nécessité la constitution de provisions et ont donc influé sur le résultat de la SERV pour l'exercice 2022.

La SERV offre ses prestations en complément du marché (principe de subsidiarité). Elle mène des échanges réguliers avec les organisations de la société civile et les associations économiques, et informe l'office fédéral compétent (SECO) des résultats. La SERV s'engage pour la conciliation du travail et de la famille et le respect du principe de l'égalité salariale. En 2022, elle comptait environ 72 équivalents plein temps (relativement constant par rapport à 2021). En raison de la complexification croissante des opérations d'exportation et du renforcement des exigences légales relatives à la gouvernance, les effectifs de la SERV devraient plutôt croître à long terme.

Chiffres clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Recettes de primes (mio CHF)	<b>121,4</b>	79,3
Résultat d'entreprise (mio CHF)	<b>46,7</b>	88,1
Réserves (mio CHF) <sup>1)</sup>	<b>2832,2</b>	2744,2
Autofinancement (mio CHF)	<b>77,6</b>	17,8
Effectifs (EPT)	<b>72,2</b>	71,1

### Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Niveau d'exposition (mio CHF)	<b>10 174,1</b>	9923,6
Nouvelle exposition (mio CHF)	<b>4729,9</b>	4646,6
Nouvelle exposition (nbre de polices)	<b>701</b>	721
Indemnités versées (mio CHF)	<b>54,7</b>	109,4
Charges de sinistres (mio CHF)	<b>96,9</b>	-5,9
Capital (mio CHF)	<b>2878,9</b>	2832,3
Taux de couverture technique de la caisse de pension (%)	<b>104,3</b>	122,4
Taux de couverture économique de la caisse de pension (%)	<b>102,5</b>	108,5

### Contributions fédérales et émoluments

Contribution de la Confédération (mio CHF)	<b>0,3</b>	0
Émoluments (mio CHF)	<b>0</b>	0

1) Capital porteur de risque, capital de base et réserve de compensation

Définitions : cf. [www.serv-ch.com](http://www.serv-ch.com) / Glossaire

## A. Réalisation des objectifs 2022

### 1. Priorités stratégiques

Au cours de l'année sous revue, la SERV a donné des accords de principe (AP) et émis des assurances (PA)

pour 701 opérations, un nombre légèrement inférieur à celui de 2021 (721). La nouvelle exposition, c'est-à-dire le volume des nouvelles opérations conclues et des accords donnés, a légèrement progressé par rapport à l'exercice précédent, passant de 4,65 milliards à 4,73 milliards de francs. Le niveau d'exposition a par conséquent lui aussi quelque peu augmenté par rapport à 2021, s'inscrivant à 10,17 milliards de francs (+ 2,5 %) à la fin de 2022.

Les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral pour la SERV prévoient que celle-ci soumette des propositions en vue de son développement à moyen et à long termes. Elle peut notamment prévoir, si nécessaire, l'introduction de nouveaux produits ou services afin de préserver sa compétitivité internationale. En 2020, la SERV a réalisé une analyse de référence à l'échelle internationale. Durant l'exercice sous revue, elle a commandé une étude, qui servira de base au développement des conditions et des critères d'encouragement à remplir pour pouvoir bénéficier d'une prestation d'assurance de la SERV. Il ressort de cette étude qu'en raison de la division internationale du travail, qui va croissant, les entreprises actives en Suisse se concentrent toujours plus sur les segments de la chaîne de valeur pour lesquels elles disposent de nets avantages comparatifs. L'étude estime que les critères d'encouragement devront être développés à moyen et à long termes de manière à accorder plus de poids à l'aspect compétitivité suisse et moins à l'aspect valeur ajoutée suisse. Cette recommandation nécessite toutefois la définition de nouveaux critères prenant mieux en considération le changement structurel et les besoins du marché. En cas d'élaboration de nouveaux produits, il faudrait en outre examiner si ces derniers pourraient corriger une défaillance du marché et apporter une plus-value économique qui primerait les coûts de développement.

En 2022, la SERV a également commandé une étude appelée à mesurer les effets de ses instruments sur l'emploi. Selon les résultats provisoires de cette étude, chaque franc dépensé pour une assurance de la SERV permet de réaliser de nouvelles exportations suisses pour un montant de 0,53 franc, qui n'auraient pas été possibles autrement. L'étude montre en outre que les assurances de la SERV permettent de créer jusqu'à 21 000 emplois en Suisse.

L'adaptation des exigences relatives à la part de valeur ajoutée suisse afin de pouvoir bénéficier d'une assurance de la SERV, introduite en 2020 dans le but d'atténuer les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19 pour l'industrie d'exportation suisse, a été intégrée dans le droit ordinaire à la fin de 2022. Par contre, l'augmentation temporaire des taux de couverture de la garantie de *bonds* et de l'assurance de crédit de fabrication est arrivée à échéance fin 2022.

La collaboration entre les acteurs concernés dans le cadre de l'initiative visant à favoriser les grands projets d'infrastructure (« Team Switzerland Infrastructure ») a été intensifiée durant l'année sous revue. Les partenaires (SERV,

bureau de liaison du SECO, autres services fédéraux, Switzerland Global Enterprise [S-GE] et associations intéressées, dont Swissmem et Swissrail) sont parvenus à favoriser l'accès des entreprises suisses à des projets d'infrastructure étrangers et à identifier de nouveaux projets. En 2022, plus de 30 exportateurs suisses ont participé à des projets à l'étranger, pour un montant contractuel total d'environ 175 millions de francs.

Sur la base d'un accord, la Confédération fournit une contribution financière de 300 000 francs par an à la SERV jusqu'en 2024 afin que celle-ci puisse mener à bien les tâches et prestations supplémentaires liées à cette initiative.

La SERV offre ses produits pour les opérations de toutes tailles. Le Conseil fédéral attend notamment d'elle qu'elle continue de proposer des solutions attrayantes aux PME. Elle doit à cet effet saisir les opportunités du numérique et mettre au point des solutions qui permettent de gérer des petites opérations en réduisant au minimum la charge administrative aussi bien du côté des clients que du côté de la SERV. La part des PME dans l'ensemble de la clientèle a légèrement fléchi en 2022 par rapport à l'exercice précédent. Sur les 265 clients de la SERV ayant une assurance active en 2022, 202 (76,2 %) étaient des PME (2021 : 77,7 %). La part des clients PME est en réalité plus élevée, étant donné que les projets d'infrastructure assurés ne recensent pas systématiquement toutes les PME qui interviennent comme fournisseurs, mais uniquement les entreprises générales qui réalisent les projets. La SERV travaille actuellement à un meilleur recensement de ces PME.

Dans son activité, la SERV respecte le principe de subsidiarité et les principes de la politique étrangère de la Suisse. S'agissant de la compatibilité de ses opérations d'assurance avec les principes de politique étrangère et les engagements de la Suisse en matière de droit international, la SERV en examine les aspects sociaux et environnementaux, mais aussi ceux liés aux droits de l'homme, au développement et à la corruption. Sur la base de la stratégie climatique qu'elle a adoptée en 2021, la SERV a relevé, pour la première fois, les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les projets qu'elle assure ; 75 % provenaient de centrales à gaz à cycle combiné, que la SERV soutient en accord avec les obligations internationales. La SERV a élaboré une directive à la suite de la déclaration de la COP26 de Glasgow, signée par la Suisse, qui exige le respect de l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C lors du soutien de projets dans le secteur des énergies fossiles. De plus, elle prépare actuellement une méthodologie pour l'examen des nouvelles demandes d'assurances à la lumière de cette déclaration. Jusqu'à la fin de la période en cours, la SERV continuera de mettre en œuvre sa stratégie climatique, en se penchant principalement sur la gestion des risques climatiques et sur sa contribution à la décarbonisation de l'économie.

En tant que membre de la délégation suisse dirigée par le SECO, la SERV épaula ce dernier dans la négociation de normes internationales sur le financement des crédits à l'exportation. Des négociations sont en cours pour soumettre l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public à une révision de fond, afin de simplifier les règles et d'augmenter la flexibilité dans le but d'empêcher un éventuel désavantage concurrentiel par rapport aux agences d'assurance-crédit à l'exportation (ACE) qui ne sont pas membres de l'OCDE. La SERV s'investit en outre activement dans les négociations de rééchelonnement de la dette au sein du Club de Paris et dans la mise en œuvre des accords bilatéraux conclus. Elle s'est en outre résolument engagée au sein de l'Union de Berne, l'association internationale des ACE, dont les travaux ont entre autres porté sur les conséquences de la guerre en Ukraine pour les activités des ACE.

Par ailleurs, la SERV mène chaque année un dialogue avec les organisations de la société civile afin de tenir compte de leurs préoccupations dans sa politique commerciale. Enfin, elle est en contact étroit avec les associations économiques, notamment dans le cadre de l'initiative visant à favoriser les grands projets d'infrastructure.

## **2. Objectifs financiers**

Malgré le contexte géopolitique difficile, la SERV a atteint un résultat d'entreprise positif de 46,7 millions de francs en 2022 (2021 : 88,1 millions de francs). Son autonomie financière reste garantie durant l'exercice de revue, grâce à un net excédent de couverture : les recettes de primes et les revenus des capitaux sont supérieurs de 77,6 millions de francs aux pertes annuelles moyennes escomptées et aux charges d'exploitation. En moyenne sur 5 ans, la SERV affiche un excédent de couverture de 41,3 millions de francs.

Durant l'année sous revue, la SERV a généré des recettes de primes de 156,1 millions de francs, le deuxième montant le plus élevé depuis sa création et 72,6 millions de mieux que l'exercice précédent. Ces recettes sont contrebalancées par des charges d'assurance de -82,5 millions de francs (2021 : 17,6 millions de francs). Il en résulte un résultat positif de l'activité d'assurance.

Après le relèvement du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS) et de l'adaptation qui en résulte dans les obligations de caisse, la SERV est à nouveau parvenue à générer des intérêts créditeurs, pour un montant de 17,4 millions de francs. Les placements financiers auprès de la Confédération s'élèvent actuellement à 3,12 milliards de francs.

La SERV examine régulièrement ses capacités restantes par rapport au capital porteur de risque et l'utilisation du plafond d'engagement. Le plafond d'engagement de la SERV, actuellement de 14 milliards de francs, était utilisé à 72,6 % à la fin de 2022 (2021 : 70,9 %). En raison de

l'initiative précitée visant à encourager les grands projets d'infrastructure, l'utilisation du plafond d'engagement est devenue légèrement plus volatile, la finalisation d'un grand projet pouvant considérablement l'influencer.

## **3. Objectifs de politique du personnel et de prévoyance**

Malgré la complexification croissante des opérations d'exportation, les effectifs de la SERV sont restés à peu près constants en 2022, à 72,2 EPT, contre 71,1 EPT en 2021. En raison de cette complexification et du renforcement des exigences légales relatives à la gouvernance, la SERV estime que ces effectifs devraient plutôt croître à long terme.

Pour respecter le principe de l'égalité salariale entre femmes et hommes, la SERV procède chaque année, au titre de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, signée en 2019, à un état des lieux au moyen d'un outil d'autocontrôle. À l'image des années précédentes, aucune différence salariale matérielle entre les deux sexes n'a été observée en 2022.

Par ailleurs, la SERV a continué d'investir ces dernières années dans la formation et la formation continue de ses collaborateurs, et commencé à mettre sur pied un programme de développement des talents.

## **4. Coopérations et participations**

Dans le cadre de l'initiative visant à favoriser les grands projets d'infrastructure, la SERV a coordonné et renforcé ses collaborations de manière ciblée, notamment avec S-GE et le bureau de liaison du SECO. Elle n'a pris aucune participation dans une autre société en 2022.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision a procédé à l'audit des comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe aux comptes annuels) et de la preuve d'autofinancement de la SERV pour l'exercice 2022. Il estime que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation publiés dans le rapport annuel, et qu'ils brossent un tableau représentatif de la réalité pour ce qui est de l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SERV. Il confirme l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) conçu selon les directives du conseil d'administration en vue d'établir les comptes annuels.

## **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le rapport annuel 2022 de la SERV, y compris les comptes annuels, a été soumis au Conseil fédéral pour approbation, et le rapport du conseil d'administration de la SERV relatif à la réalisation des objectifs stratégiques

2022 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 22 février 2023 lui ont été présentés pour information. La confirmation de l'organe de révision a également été soumise au Conseil fédéral.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 5 avril 2023, le Conseil fédéral a approuvé les rapports cités au point C qui lui ont été soumis pour approbation ou présentés pour information. Il a donné décharge aux membres du conseil d'administration de la SERV pour l'exercice 2022.

# Swisscom

Internet : [www.swisscom.ch](http://www.swisscom.ch)

Siège : Ittigen

Forme juridique : société anonyme

Cotation : Bourse suisse SIX

Participation de la Confédération : 51 %

**Conseil d'administration** : Michael Rechsteiner, Barbara Frei, Frank Esser, Anna Mossberg, Roland Abt, Sandra Lathion-Zweifel et Alain Carrupt (représentants du personnel), Renzo Simoni (représentant de la Confédération), Guus Dekkers

**CEO** : Christoph Aeschlimann

**Organe de révision externe** : PWC SA

## Breve appréciation des résultats 2022

En 2022, Swisscom a globalement réalisé les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Swisscom a défendu sa position de leader du marché en Suisse dans son activité de base (haut débit, téléphonie mobile, TV), comptant au nombre des fournisseurs les plus puissants dans le secteur des solutions informatiques. La satisfaction de la clientèle était supérieure à la moyenne de la branche. Swisscom a rempli les conditions de la concession de service universel sans recevoir d'indemnités.

Trois pannes majeures ont affecté le réseau, dont l'une a eu des répercussions sur les numéros d'urgence. De tels incidents sont inacceptables aux yeux du Conseil fédéral. Swisscom avait déjà pris des mesures en 2020 pour réduire le risque de pannes de réseau à grande échelle. Ces mesures ont été intensifiées et complétées. Swisscom continue d'accorder une grande priorité à la problématique des pannes de réseau.

Les résultats financiers ont été solides et conformes aux attentes. Le chiffre d'affaires, le résultat et le bénéfice net ont légèrement reculé, tandis que la performance de l'action Swisscom (évolution du cours et rendement) a nettement surpassé le marché. Avec un dividende stable de 22 francs par action, la Confédération peut escompter un revenu de 581 millions de francs.

En Suisse, Swisscom a investi environ 1,7 milliard de francs. Le développement du réseau à haut débit a progressé dans toutes les régions du pays : à fin 2022, 91 % (2021 : 88 %) de tous les logements et commerces disposaient d'une largeur de bande de 80 Mbit/s, bien suffisante pour les applications actuelles. 79 % (2021 : 72 %) des logements et commerces disposaient d'une bande passante de plus de 200 Mbit/s. Des 99 % de la population ayant accès au réseau 5G, 74 % (2021 : 62 %) ont profité de la variante technique 5G+ plus performante.

En Italie, la filiale Fastweb s'est développée de manière positive, avec une progression de la couverture du marché, du chiffre d'affaires et du résultat. Fastweb a financé tous ses investissements par ses fonds propres, générant un free cash flow opérationnel positif de 181 millions d'euros (2021 : 171 mio EUR) en faveur du groupe.

Swisscom est un employeur attractif doté d'une politique du personnel moderne et socialement responsable. La satisfaction au travail des collaborateurs est élevée. En 2022, les effectifs en Suisse ont baissé de 1 % pour s'établir à 15 750 postes à plein temps. Les postes ont été supprimés de manière responsable et prospective et en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

Chiffres-clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>11 112</b>	11 183
Bénéfice net (mio CHF)	<b>1 603</b>	1 833
Total du bilan (mio CHF)	<b>24 620</b>	24 801
Ratio de fonds propres (%)	<b>45,4</b>	43,6
Effectif (nombre d'ETP)	<b>19 157</b>	18 905

### Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Cours de l'action au 31 décembre (CHF)	<b>506,60</b>	514,60
Dividende (CHF par action)	<b>22</b>	22
Rendement global (%)	<b>2,7</b>	12,9
Dette nette (mio CHF)	<b>7 374</b>	7 706
Taux de couverture technique CP %	<b>108%</b>	120%
Taux de couverture économique CP %	<b>n. c</b>	n.c

### Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF)	<b>0</b>	0
Émoluments (mio CHF)	<b>0</b>	0

## A. Réalisation des objectifs en 2022\*

### 1. Orientation stratégique

*Swisscom est gérée selon les règles de l'économie d'entreprise, est compétitive et axée sur la clientèle.*

En 2022, Swisscom a confirmé sa position d'entreprise leader dans le secteur informatique en Suisse. Les parts de marché dans l'activité principale (haut débit, téléphonie mobile), les raccordements TV et le domaine des solutions informatiques sont restées stables à un niveau élevé.

Swisscom entend se distinguer en proposant le meilleur réseau et le meilleur service. La satisfaction de la clientèle,

supérieure à la moyenne de la branche, confirme que cette stratégie basée sur la qualité est bien perçue. De plus en plus de clients optent pour des offres groupées, regroupées sous la nouvelle marque « blue » durant l'exercice. Afin de conquérir une clientèle plutôt sensible aux coûts, Swisscom mise sur des marques secondaires et tierces (Wingo, M-Budget-Mobile, coop-mobile).

*Fastweb contribue durablement et de manière positive à la valeur de l'entreprise.*

En Italie, la filiale Fastweb a continué de se développer de manière positive. Le nombre de clients, le chiffre d'affaires et le résultat ont progressé. Le réseau à haut débit et le réseau de téléphonie mobile ont poursuivi leur développement. Fastweb a financé tous ses investissements par ses fonds propres, générant un free cash flow opérationnel positif de 181 millions d'euros (2021 : 171 mio EUR) en faveur du groupe.

*Swisscom développe et exploite une infrastructure de réseau et informatique moderne en tenant compte des besoins du marché, des progrès technologiques et de la sécurité.*

En Suisse, Swisscom a investi environ 1,7 milliard de francs, mettant notamment l'accent sur les connexions à très haut débit. Fin 2022, 91 % (2021 : 88 %) de tous les logements et commerces disposaient d'une largeur de bande de 80 Mbit/s, largement suffisante pour les applications actuelles, et 79 % (2021 : 72 %) des logements et commerces pouvaient déjà utiliser des largeurs de bande supérieures à 200 Mbit/s. Les objectifs concernant le développement de la téléphonie mobile ont également été atteints. Fin 2022, le réseau mobile de Swisscom couvrait 99 % de la population avec des services 4G et 5G et 74 % (2021 : 62 %) de la population pouvaient déjà profiter de la variante technologique plus performante 5G+.

Swisscom a respecté le secret des télécommunications et a satisfait aux dispositions de la législation sur la protection des données. Les précautions prises pour protéger l'infrastructure contre les attaques physiques et logiques et contre les événements majeurs (p. ex. crashes d'avions) sont à la pointe de la technologie.

Trois pannes majeures ont eu lieu durant l'exercice (2021 : 5). Le Conseil fédéral considère comme inacceptable une panne ayant affecté les numéros d'urgence. Swisscom avait pris dès 2020 des mesures globales pour optimiser la stabilité du réseau. Ces mesures ont été intensifiées et complétées durant l'exercice. Swisscom et le Conseil fédéral continuent d'accorder à ce sujet une priorité absolue.

*Swisscom garantit le service universel et applique la réglementation relative à l'accès dans l'intérêt d'une concurrence équitable.*

Swisscom a rempli les conditions de la concession de service universel dans le domaine des télécommunications qu'elle détient et ce conformément aux critères de qualité

définis dans le droit des télécommunications et sans recevoir d'indemnités financières. Le débit minimum garanti était de 10 Mbit/s.

Durant l'exercice, Swisscom a à nouveau répondu à l'obligation de garantir aux autres opérateurs de télécommunication un accès non discriminatoire à son réseau. Le niveau des prix pratiqués est parfois contesté par des concurrents dans le cadre de procédures juridiques. De plus, une procédure de la Commission de la concurrence (COMCO) est en cours contre la conception du réseau de fibre optique. Swisscom n'a pas attendu l'issue de la procédure, mais a adapté la construction de son réseau de fibre optique de manière à ce qu'il réponde de manière fiable aux exigences futures. Cela a entraîné une légère réduction des objectifs de déploiement.

## **2. Objectifs financiers**

*Swisscom augmente à long terme la valeur de l'entreprise et mène une politique en matière de dividende conforme au principe de continuité.*

Le cours de l'action Swisscom a légèrement baissé (-1,6 %), mais beaucoup moins que celui des titres européens comparables du secteur des télécommunications (-17,7 %). Mesurée à la capitalisation boursière, la valeur de l'entreprise a diminué d'environ 0,5 milliard de francs (au 31 décembre 2022). Le dividende reste inchangé à 22 francs par action. Le rendement global de l'action Swisscom de 2,7 % (rendement de l'action [4,3 %] moins baisse du cours [-1,6 %]) est exceptionnellement élevé par rapport aux entreprises suisses cotées au SMI (-14,3 %) et par rapport aux autres entreprises de télécommunication en Europe (-14,5 %).

*Swisscom cherche à limiter son endettement net à un montant équivalent à 2,4 fois l'EBITDA.*

Le ratio entre l'endettement net et l'EBITDA se montait à 1,7 à la fin de l'année, identique à celui de 2021. La notation de crédit est restée inchangée dans la tranche du « single A ».

## **3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance**

*Swisscom applique une politique du personnel moderne et sociale, et apparaît comme un employeur attractif.*

Swisscom est un employeur attractif doté d'une politique du personnel moderne et socialement responsable. La satisfaction au travail est supérieure à la moyenne de la branche. L'entreprise entretient un dialogue constructif avec les partenaires sociaux. Swisscom investit énormément dans le perfectionnement de ses collaborateurs et de ses cadres. La majorité des postes de cadres vacants sont pourvus à l'interne.

À l'échelle du groupe, Swisscom emploie 19 157 collaborateurs (équivalents plein temps), soit 1,3 % de plus



qu'en 2021. Les effectifs en Suisse ont diminué de 1 % pour atteindre 15 750 postes à plein temps. Cette diminution découle des efforts déployés en continu pour compenser par des gains d'efficacité les chiffres d'affaires en baisse dans l'activité principale. Grâce à une planification prospective, la réduction des effectifs a été absorbée en majorité par des fluctuations naturelles. 88 % des personnes concernées ayant profité du plan social, comparativement généreux, ont retrouvé un nouveau poste avant l'échéance prévue.

Durant l'exercice, Swisscom n'a pas réussi à augmenter davantage la proportion de femmes, restée inchangée à 24 % (effectifs), 17 % (direction du groupe) et 33 % (conseil d'administration). En revanche, l'objectif de réserver un pour cent des postes spécifiquement à des personnes atteintes dans leur santé a été dépassé (1,17 %).

Swisscom est de loin la première formatrice de spécialistes informatiques en Suisse. Durant l'exercice, 895 places d'apprentissage ont été mises à disposition. 247 jeunes ont terminé leur apprentissage avec un taux de réussite de 96 %.

#### **4. Coopérations et prises de participation**

*Swisscom ne conclut des accords de coopération que si ceux-ci contribuent à accroître durablement la valeur de l'entreprise, peuvent être gérés de manière professionnelle et sont décidés en tenant suffisamment compte des risques.*

Swisscom gère un portefeuille varié de petites et grandes entreprises en Suisse et à l'étranger, qui d'une part opèrent dans des secteurs proches du cœur de métier et de l'autre exploitent de nouveaux champs d'activité. Swisscom ne détient aucune participation dans une entreprise de télécommunication étrangère ayant un mandat de service universel.

Durant l'exercice, Swisscom a renforcé sa position dans le secteur des solutions informatiques en augmentant sa participation dans Swisscom Digital Technology SA et en acquérant la société de vidéosurveillance Audio-Video G+M SA. Par ailleurs, Swisscom a pris une participation de 4,2 % dans Cargo sous terrain (CST).

#### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision externe (PwC) confirme que les comptes consolidés de Swisscom SA pour l'exercice 2022 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats et du cash-flow, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et la loi suisse.

#### **C. Propositions à l'assemblée générale**

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire sont représentés par le DETEC et le DFF.

L'assemblée générale ordinaire de Swisscom SA se tiendra le 28 mars 2023. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale :

1. d'approuver le rapport financier, les comptes consolidés et les comptes annuels de Swisscom SA pour l'exercice 2022 ;
2. de prendre acte, par un vote consultatif, du rapport de rémunération 2022 ;
3. de distribuer un dividende de 22 francs par action ;
4. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2022 ;
5. a) de réélire Michael Rechsteiner en tant que président du conseil d'administration, ainsi que Frank Esser, Roland Abt, Anna Mossberg, Alain Carrupt, Sandra Lathion-Zweifel et Guus Dekkers au conseil d'administration ; b) d'élire Monique Bourquin (pour remplacer Barbara Frei) comme nouvelle membre du conseil d'administration ;
6. a) de réélire Roland Abt, Frank Esser et Michael Rechsteiner (en tant que membre sans droit de vote) au comité Rémunération ; b) d'élire Monique Bourquin au comité Rémunération ;
7. a) d'approuver un montant total maximal des rémunérations pour l'exercice 2024 de 2,5 millions de francs pour les membres du conseil d'administration et de 10,9 millions de francs pour les membres de la direction du groupe ; b) d'augmenter de 8,7 à 10,4 millions de francs le montant total maximal des rémunérations pour l'exercice 2023 fixé par l'assemblée générale 2022 pour les membres de la direction du groupe, car le conseil d'administration a décidé d'élargir la direction du groupe de six à neuf membres au 1<sup>er</sup> avril 2023.
8. de réélire le cabinet d'avocats Reber Rechtsanwälte, Zurich, en tant que représentant indépendant des droits de vote ;
9. de réélire PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2023.
10. d'adapter les statuts au droit applicable, notamment au nouveau droit de la société anonyme entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et de mettre à jour certaines autres dispositions, notamment celle relative à la durabilité ; les statuts seront par ailleurs formulés de manière non sexiste.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Les 21 décembre 2022 et 17 mars 2023, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Swisscom SA.

En outre, le Conseil fédéral a décidé de déléguer Dr. Fritz Zurbrugg en tant que représentant de la Confédération au conseil d'administration de Swisscom

# CFF

Internet : [www.sbb.ch](http://www.sbb.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

**Conseil d'administration** : Monika Ribar (présidente), Pierre-Alain Urech (vice-président), Fabio Pedrina (représentant du personnel), Daniel Trolliet (représentant du personnel), Alexandra Post Quillet, Georg Kasperkovitz, Véronique Gigon, Andreas R. Herzog, Beat Schwab

**CEO** : Vincent Ducrot

**Organe de révision externe** : Deloitte, Zurich

## Breve appréciation des résultats 2022

Les CFF ont *partiellement* réalisé les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2022.

La demande de prestations de transport s'est largement redressée par rapport à la baisse d'activité des années précédentes ; seul le premier trimestre 2022 a encore été marqué par la pandémie de COVID-19. Les CFF ont réussi à maintenir la stabilité de l'exploitation ferroviaire malgré l'augmentation des prestations de transport. Les pénuries (personnel des locomotives et matériel roulant) se sont atténuées et l'état des installations d'infrastructure était globalement bon. De meilleures planification et répartition des chantiers ont aussi contribué à la stabilisation générale de l'exploitation ferroviaire. La satisfaction de la clientèle a été bonne, la ponctualité également, avec des variations régionales. Les objectifs en matière de sécurité n'ont été que partiellement atteints ; les CFF ont enregistré plus d'accidents en 2022.

Malgré une amélioration sensible, la situation financière des CFF est restée insatisfaisante. Le résultat annuel s'est amélioré de 80 millions, tombant à -245 millions (2021 : -325 mio), soit de nouveau dans le rouge vif. La nette amélioration des résultats dans le trafic grandes lignes, le bon résultat de CFF Immobilier ainsi que les optimisations de coûts ont eu un effet positif. La correction de valeur de CFF Cargo et les pertes d'Infrastructure-Énergie ont eu un impact négatif. Sans ces deux facteurs, le résultat aurait été équilibré.

L'endettement net correspondait à 11 fois l'EBITDA (2021 : 13,7). Compte tenu de l'activité d'investissement élevée, le résultat des CFF n'a pas permis de respecter le plafond défini par le propriétaire. Afin de stabiliser durablement la situation financière de l'entreprise, la Confédération et les CFF se sont entendus sur des mesures qui doivent permettre de ramener l'endettement sous le plafond de 6,5 x EBITDA d'ici 2030.

Les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 284 équivalents plein temps (0,8 %) pour s'établir à 34 227 EPT. La proportion des femmes en général et parmi les cadres a légèrement augmenté (de 18,8 à 19,0 % et de 15,0 à 16,1 %). Au total, 1410 apprentis ont suivi une formation aux CFF. La satisfaction des collaborateurs a atteint un bon niveau stable de 71 points. La confiance dans la direction du groupe a augmenté de 1 point pour atteindre 62 points. Le taux de couverture de la caisse de pensions a baissé en 2022 de 112,4 % à 100,7 %, en raison du faible rendement des placements.

Il n'y a pas eu de changements importants concernant les coopérations. Le Conseil fédéral attend une nouvelle stabilisation de la situation financière des CFF ainsi qu'une analyse et un traitement des accidents du travail.

Chiffres-clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>10 727</b>	9870
Bénéfice consolidé	<b>-245</b>	-325
Total du bilan (mio CHF)	<b>53 562</b>	52 058
Ratio de fonds propres (%)	<b>22,8</b>	24,0
Effectif (nombre d'EPT)	<b>34 227</b>	33 943

### Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	<b>71</b>	71
Voyageurs transportés (mio par jour)	<b>1,16</b>	0,88
Ponctualité-client (en %)	<b>92,1</b>	92,6
Résultat trafic voyageurs - grandes lignes (mio CHF)	<b>-47,2</b>	-478,5
Résultat trafic voyageurs - régional (mio CHF)	<b>10,6</b>	-21,3
Taux de couverture technique CP en %	<b>100,7</b>	112,4
Taux de couverture économique CP en %	<b>102,2</b>	100,0

### Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF)	<b>2 686</b>	2 805
Émoluments (mio CHF)	<b>0</b>	0

<sup>1)</sup> Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional/marchandises ainsi qu'à l'exécution de la loi sur l'égalité pour les handicapés

## A. Réalisation des objectifs en 2022\*

### 1. Orientation stratégique

*Trafic voyageurs : développement de solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité ; promotion des transports publics, offre axée sur le marché.*

Durant l'exercice, la demande de prestations de transport s'est largement reprise par rapport à la baisse des années précédentes ; seul le premier trimestre 2022 a encore été

marqué par la pandémie. Les CFF ont réussi à maintenir la stabilité de l'exploitation ferroviaire malgré l'augmentation des prestations de transport. Les pénuries au niveau du personnel des locomotives et du matériel roulant se sont atténuées et l'état des installations d'infrastructure était globalement bon. De meilleures planification et répartition des chantiers ont également contribué à la stabilisation générale de l'exploitation ferroviaire.

La demande dans le trafic voyageurs a retrouvé 90 % du niveau de 2019, ce qui peut être considéré comme un retour à la normalité compte tenu de la généralisation de nouvelles formes de travail (home-office) accélérée par la pandémie. Au total, 1 160 000 passagers voyageaient en moyenne chaque jour en 2022 (2021 : 885 000). Par rapport à 2021, les prestations de transport dans le trafic voyageurs ont augmenté : trafic grandes lignes 42 %, trafic régional 29,3 % et trafic international 79 %.

*Trafic marchandises en Suisse : offre rentable et axée sur le marché*

Le trafic marchandises a été fortement impacté par une correction de valeur sur les installations de CFF Cargo SA à hauteur de -128 millions (effet sur le résultat après déduction des parts minoritaires de Swiss Combi -83 mio), ainsi que par l'arrivée à échéance des mesures d'aide COVID-19. Sur le plan opérationnel, tant le trafic intérieur que le trafic international ont perdu des volumes de transport et légèrement des parts de marché, et les résultats ont été négatifs (CFF Cargo Suisse -187,4 mio ; CFF Cargo International -0,3 mio). Le Conseil fédéral attend une nouvelle stabilisation de la situation financière des CFF ainsi qu'une analyse et un traitement des accidents du travail.

*Immobilier : développement des gares visant à en faire des centres de prestations de services conviviaux ; participation à l'appréciation de la valeur.*

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés. S'agissant des gares, la satisfaction des clients est restée à un niveau élevé. Les CFF concentrent davantage le développement des biens immobiliers sur les logements et soutiennent aussi le logement à prix modéré. CFF Immobilier a dégagé une contribution positive au résultat du groupe (avant paiements compensatoires ; 269 mio CHF ; 2021 : 274 mio CHF).

*Infrastructure : gestion non discriminatoire des sillons, gestion efficace de l'exploitation, facilité d'accès aux gares ; utilisation optimale des capacités du réseau. Maintien durable de l'état du réseau et des installations à un haut niveau qualitatif.*

L'état général des infrastructures est jugé « bon » dans le rapport sur l'état du réseau 2022. La division Infrastructure Réseau, au bénéfice d'une indemnisation, a subi une perte de -24 millions de francs (2021 : -25 mio) ; en raison notamment du renchérissement général. Le résultat d'Infrastructure Réseau est compensé par la réserve existante en vertu de la loi sur les chemins de fer. Le secteur Infrastructure Énergie atteint un résultat de -165 millions de francs

(2021 : 35 mio). La sécheresse persistante durant l'été, qui a affecté la production d'électricité, en est la principale responsable. La nette augmentation des prix du marché de l'énergie suite à la guerre en Ukraine ainsi que les mesures prises pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en cas de pénurie d'énergie en hiver (maintien d'une plus grande réserve hydraulique dans les barrages) ont également eu un impact négatif.

*Ponctualité*

Malgré des variations saisonnières et régionales, la ponctualité a été bonne. Dans le trafic voyageurs, 92,1 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (2021 : 92,6 %). Dans le trafic marchandises, la ponctualité des envois dans le trafic par wagons complets isolés s'est améliorée de 0,5 % pour atteindre 91,5 %, de même que la ponctualité à l'arrivée des trains marchandises de transit (<60 minutes de retard pour les clients de CFF Cargo International) de 0,4 % pour atteindre 78,9 %.

*Satisfaction de la clientèle*

La satisfaction de la clientèle est restée constante dans l'ensemble, à 79 sur 100 points, avec une tendance négative dans le trafic voyageurs et positive dans le trafic marchandises.

*Sécurité*

Durant l'exercice, les CFF ont enregistré davantage d'accidents, d'agressions contre le personnel ou les clients et d'incidents dans le cyberspace. L'indice global prévalant pour définir le niveau de sécurité était le suivant en 2022 : 765 accidents professionnels (2021 : 749), 74 accidents de manœuvre (2021 : 80), 9 accidents de train (2021 : 6). L'efficacité énergétique et en matière de CO<sub>2</sub>-du trafic voyageurs et du trafic marchandises, qui dépend fortement du taux d'occupation des trains, a nettement progressé. Les objectifs en matière de gestion des risques d'entreprise (norme ISO 31000) ont pu être atteints.

## **2. Objectifs financiers**

*Croissance durable de la valeur de l'entreprise ; résultats conformes à la branche.*

Malgré une amélioration sensible, la situation financière des CFF est restée insatisfaisante. Le résultat annuel s'est amélioré de 80 millions de francs, mais il est resté négatif à -245 millions. (2021 -325 mio). La correction de valeur de CFF Cargo et le résultat fortement négatif d'Infrastructure Énergie ont eu un impact négatif. Sans ces deux effets, le résultat aurait été équilibré. La forte amélioration des résultats dans le trafic grandes lignes, le bon résultat de CFF Immobilier ainsi que les optimisations de coûts ont eu un effet positif. Sur le bénéfice de CFF Immobilier de 269 millions, 150 millions de francs ont été versés à Infrastructure à titre de paiements compensatoires et 100 millions pour l'amortissement de prêts liés à l'assainissement et à la stabilisation de la caisse de pensions.

*Endettement net de 6,5 x EBITDA au plus*

Le Conseil fédéral attend une limitation de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA, des dépassements temporaires étant toutefois admis. L'endettement net productif d'intérêts a augmenté de 281 millions pour atteindre 11 380 millions de francs, ce qui correspond à 11 fois l'EBITDA (2021 : 13,7), soit une amélioration de 231 millions de francs par rapport à 2021. Compte tenu du maintien d'une activité d'investissement élevée, le résultat des CFF n'a pas permis de respecter le plafond défini par le propriétaire. Afin de stabiliser durablement la situation financière de l'entreprise, la Confédération et les CFF se sont mis d'accord sur des mesures qui doivent permettre de ramener l'endettement sous le plafond de 6,5 x EBITDA d'ici 2030.

### 3. Objectifs en matière de politique du personnel

*Politique du personnel progressiste, socialement responsable ; employeur attractif ; formation professionnelle de base moderne ; mesures durables de formation et de perfectionnement.*

Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 284 postes à temps plein (0,8 %) pour s'établir à 34 227 EPT. La proportion de femmes en général et parmi les cadres en particulier a légèrement augmenté (respectivement de 18,8 % à 19,0 % et de 15,0 % à 16,1 %). Au total, 1410 apprentis (près de 4,9 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. À l'aide de programmes spécifiques, les CFF encouragent la réinsertion professionnelle et la compétitivité de leurs collaborateurs sur le marché de l'emploi. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ils se sont attachés à préserver la santé de leurs employés pendant la pandémie et à mettre en œuvre les prescriptions de la Confédération en matière de protection. Les CFF ne tolèrent ni discrimination, ni harcèlement de nature sexuelle ou personnelle, ni mobbing des collaborateurs, des clients ou des partenaires commerciaux, peu importe la raison (sexe, race, religion, âge, origine, orientation sexuelle, handicaps ou activités politiques/syndicales).

Le principe de l'égalité de traitement s'applique : les collaborateurs ont droit au même salaire pour un travail ou des prestations équivalents. Les CFF analysent périodiquement la structure salariale à l'aide de l'instrument de la Confédération pour l'égalité des salaires (Logib), afin de détecter d'éventuelles inégalités entre hommes et femmes. L'écart de salaire au détriment des femmes était de 0,7 %, bien en dessous du seuil de tolérance de 5 %.

La satisfaction des collaborateurs a atteint un bon niveau stable de 71 points sur une échelle de 100 ; c'est-à-dire qu'elle n'a pas été affectée de manière mesurable par la situation exigeante pendant et après la pandémie de COVID-19. La confiance dans la direction du groupe a également augmenté de 1 point pour en atteindre 62 ; néanmoins, cette valeur reste faible.

Le taux de couverture de la caisse de pensions CFF est passé durant l'exercice à 100,6 % (2021 : 112,4 %), en raison des mauvais rendements des placements.

### 4. Coopérations et prises de participation

S'agissant des coopérations, aucun changement substantiel n'est intervenu durant l'exercice. Il convient de mentionner la vente d'une part de 41,5 % dans Rail Europe SAS, une société de distribution de billets de train de compagnies ferroviaires européennes, ainsi que la réduction de 51 % à 33,3 % de la part de CFF Cargo dans Gateway Basel Nord AG. Dans le domaine du trafic voyageurs, les CFF ont poursuivi leurs coopérations avec d'autres compagnies ferroviaires.

#### B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Deloitte) recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés pour 2022. Il parvient à la conclusion que les comptes consolidés reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

#### C. Propositions à l'assemblée générale

Conformément à l'ACF du 7 juin 1999 sur les statuts de CFF SA, l'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par les chefs du DFF et du DETEC ou par leurs représentants.

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 26 avril 2023 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le montant maximal de la rémunération globale du conseil d'administration des CFF pour 2024 de 1 124 041 CHF (y c. PCA), de la présidente du conseil d'administration (PCA) des CFF de 293 128 CHF ainsi que de la direction du groupe CFF de 6 337 807 CHF (y c. CEO) ainsi que les adaptations des montants maximaux de la rémunération globale du conseil d'administration (y c. PCA) et de la direction du groupe pour l'année 2023 (effets techniques des assurances sociales, élargissement de la direction du groupe) ;
2. qu'il soit pris connaissance de l'utilisation des montants maximaux approuvés par l'assemblée générale en 2021 pour l'exercice 2022 ainsi que du dépassement de 340 francs pour la présidente du Conseil d'administration ;
3. d'approuver le rapport du groupe, les comptes consolidés des CFF et les comptes annuels de CFF SA et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes consolidés des CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO ;
4. de compenser la perte résultant du bilan au 31 décembre 2022 comme suit : Résultat annuel -279,7 mio ; Bénéfice reporté de l'année précédente : 200,6 mio ; Prélèvement sur la réserve art. 67 LCdF Infrastructure et tâche systémique alimentation en courant de traction -19,8 mio ; Affectation à la réserve TRV selon l'art. 36

LTV -134,1 mio ; Compensation par la réserve libre provenant des bénéfices 300,0 mio ; Report à compte nouveau 107,3 mio) ;

5. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2022, clôturé au 31 décembre 2022 ;
6. de reconduire Pierre-Alain Urech, Fabio Pedrina et Andreas Herzog dans leurs fonctions pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2025 ; de reconduire Monika Ribar (présidente du CA), Alexandra Post Quillet, Georg Kasperkovitz et Véronique Gigon pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024. Beat Schwab ne se représente pas et Daniel Trolliet (représentant du personnel) a atteint la durée maximale de son mandat. Thomas Ahlburg et Edith Graf-Litscher (représentante du personnel) sont désormais proposés à l'élection, respectivement à partir du 26 avril et du 1<sup>er</sup> juin 2023, pour un mandat de deux ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025 ;
7. de nommer Deloitte pour une durée d'un an en tant qu'organe de révision externe.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 17 mars 2023, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA du 26 avril 2023.

# La Poste Suisse SA

Internet : [www.post.ch](http://www.post.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

**Conseil d'administration** : Christian Levrat (président), Thomas Bucher, Dirk Reich, Ronny Kaufmann (représentant du personnel), Bernadette Koch, Denise Koopmans, Nadja Lang, Maria Teresa Vacalli, Corrado Pardini (représentant du personnel)

**CEO** : Roberto Cirillo

**Organe de révision externe** : Ernst & Young AG, Berne

## Appréciation des résultats de 2022 en bref

En 2022, la Poste a globalement réalisé les objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Le service universel dans le domaine des services postaux et de paiement a été fourni à des prix équitables et avec la qualité requise. Le volume de lettres et de journaux ainsi que les opérations effectuées via le réseau postal sont toujours à la baisse. Les parts de marché dans le principal secteur d'activité (lettres, colis, trafic de paiements et trafic voyageurs) ont pu être préservées.

Par rapport à l'exercice précédent, les résultats financiers se sont dégradés. Les produits d'exploitation ont diminué de 18 millions de francs pour atteindre 6,86 milliards de francs. Le résultat d'exploitation (EBIT, 358 mio) ainsi que le bénéfice consolidé (295 mio) ont tous deux diminué d'environ 157 millions de francs. Cela est notamment dû à la baisse des volumes et au renchérissement. La rentabilité (marge EBIT) du groupe s'est élevée à 5,2 % (exercice précédent : 7,5 %). Une nouvelle fois, la valeur ajoutée générée par l'entreprise a été négative, avec -96 millions de francs. La Confédération se voit verser 50 millions de francs à titre de dividende.

Les émissions de CO<sub>2</sub> ont augmenté, notamment en raison de la croissance du trafic voyageurs, de la logistique du fret et des acquisitions. En dépit d'une efficacité accrue en matière de CO<sub>2</sub>, l'objectif de réduction des gaz à effet de serre n'a donc pas été atteint, au même titre qu'en 2021.

Le recul de la demande concernant les lettres et les journaux ainsi que les services du réseau d'offices de poste, le modèle commercial limité de PostFinance ainsi que la hausse des prix de l'énergie et des carburants entraînent une pression accrue sur les coûts. Le financement du service universel tel qu'il est conçu aujourd'hui devient de plus en plus difficile. Le Conseil fédéral a donc chargé le DETEC et le DFF de proposer une adaptation du modèle de service universel orientée vers l'avenir.

En 2023, le conseil d'administration de la Poste examinera l'état d'avancement et les effets de la stratégie « La Poste de demain ». La Confédération fera établir un deuxième avis à ce sujet.

Le Conseil fédéral attend que l'unité Services de communication génère une contribution positive au résultat dans les années à venir et que les activités qui ne sont pas rentables soient abandonnées. De même, il attend une stabilisation du nombre d'offices de poste.

## Chiffres-clés

	2022	2021 <sup>1)</sup>
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>6859</b>	6877
Bénéfice consolidé (mio CHF)	<b>295</b>	452 <sup>2)</sup>
Total du bilan (mio CHF)	<b>120 470</b>	128 397
Ratio de fonds propres (%)	<b>8,2</b>	6,9
Effectif (unités de personnel)	<b>34 072</b>	40 144

## Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

	n. c.	n. c.
Satisfaction du personnel (0 - 100)	<b>n. c.</b>	n. c.
Dividende à la Confédération (mio CHF)	<b>50</b>	50
Lettres adressées (mio d'envois)	<b>1611</b>	1659
Colis en Suisse (mio d'envois)	<b>183</b>	190
Variation dans les fonds de clients (mrd CHF)	<b>-3,7</b>	-16,7
Taux de couverture technique CP (%)	<b>101,4</b>	109,6
Taux de couverture économique CP (%)	<b>99,7</b>	96,5

## Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) <sup>3)</sup>	<b>258</b>	254
Émoluments (mio CHF)	<b>0</b>	0

- 1) Sans l'unité Swiss Post Solutions (vendue)
- 2) Valeur normalisée, ajustée rétroactivement
- 3) Indemnités versées par la Confédération à CarPostal et pour l'aide indirecte à la presse (les éditeurs sont les bénéficiaires de 50 mio CHF par an).

## A. Réalisation des objectifs en 2022\*

### 1. Orientation stratégique

*La Poste fournit dans toute la Suisse un service universel de qualité (services postaux et services de paiement) à des prix équitables.*

En 2022 également, la Poste a réussi à atteindre les valeurs cibles de la législation postale. 97,2 % des lettres en courrier A et 99,3 % des lettres en courrier B ont été distribuées à temps. Quant aux colis, 95,7 % des envois Priority et 96,9 % des envois Economy ont été acheminés dans les délais.

90 % de la population résidante permanente d'un canton doit pouvoir accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. En 2022 également, la Poste a respecté cette prescription dans tous les cantons. Elle a en outre respecté la nouvelle prescription qui prévoit la distribution des journaux jusqu'à 12 h 30 lorsqu'il n'y a pas de distribution matinale<sup>1</sup>.

La satisfaction de la clientèle de la Poste est de 76 points sur 100 (pas de comparaison avec l'exercice précédent en raison de la nouvelle méthode d'évaluation). En comparaison internationale, les prix pratiqués par la Poste pour les lettres et les colis sont plutôt avantageux.

Les tendances observées depuis des années sur le marché de la logistique se sont de nouveau confirmées en 2022. La Poste a transporté en Suisse 1611 millions de lettres adressées, ce qui représente une baisse de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent. Le volume de journaux a reculé de 3,3 %. Le volume des colis en Suisse a diminué par rapport aux deux dernières années, lors desquelles, du fait de la pandémie de COVID-19, les envois avaient atteint des niveaux records. Ainsi, en 2022, la Poste a transporté 183 millions de colis (-4 % par rapport à l'exercice précédent). Le nombre de lettres (-11 %), de colis (-6 %) et de versements (-17 %) traités via le réseau postal a à nouveau nettement diminué. La Poste est parvenue à maintenir dans une large mesure ses parts de marché dans son activité principale.

*Le Conseil fédéral attend une réduction des émissions de gaz à effet de serre.*

À cause de la croissance du trafic voyageurs, de la logistique du fret et des acquisitions, les émissions de CO<sub>2</sub> ont augmenté de 0,6 % au cours de l'année sous revue. En dépit d'une efficacité accrue en matière de CO<sub>2</sub>, l'objectif de réduction des gaz à effet de serre n'a donc pas été atteint.

*La Poste dispose d'une gestion appropriée des risques et de la conformité.*

L'objectif stratégique de gestion des risques et de la conformité est examiné par le Conseil fédéral une fois par période stratégique, sur la base d'audits réalisés par un organe de contrôle indépendant mandaté par la Poste. Les résultats de ces audits seront disponibles en 2023.

### 2. Objectifs financiers

Par rapport à l'exercice précédent, les résultats financiers se sont dégradés. Ainsi, les produits d'exploitation ont diminué de 18 millions de francs pour atteindre 6859 millions de francs ; l'EBIT (358 mio) ainsi que le bénéfice consolidé (295 mio) ont tous deux baissé d'environ 160 millions par rapport à l'exercice précédent. Cela est notamment dû au recul des volumes et au renchérissement.

L'unité Services logistiques (358 mio) et PostFinance (229 mio) ont obtenu des résultats d'exploitation inférieurs à ceux de l'exercice précédent. L'unité Services de communication, créée en 2021 et toujours en phase de développement, a également enregistré une perte (-72 mio) en 2022. La perte d'exploitation de RéseauPostal se chiffre à 71 millions de francs. L'unité Services de mobilité (y compris CarPostal) a légèrement amélioré son résultat (27 mio).

La valeur ajoutée de l'entreprise (résultat d'exploitation corrigé moins coûts de capital) est à nouveau négative (-96 millions de francs). La Poste n'est plus en mesure de financer ses coûts de capitaux par ses propres moyens<sup>2</sup>.

La rentabilité (marge EBIT) de la Poste a baissé de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 5,2 %. L'actif net (endettement net négatif) de la Poste a augmenté de 110 millions de francs. PostFinance a rempli les exigences réglementaires en matière de fonds propres applicables aux banques d'importance systémique, conformément à l'ordonnance sur les fonds propres (OFR).

Comme l'exercice précédent, le conseil d'administration de la Poste propose de verser un dividende de 50 millions de francs.

### 3. Objectifs en matière de personnel

*La Poste pratique une politique du personnel progressiste et sociale, offre des conditions d'engagement attrayantes, qui garantissent sa compétitivité, et prend les mesures adéquates afin d'aider les collaborateurs à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.*

Au cours de l'exercice sous revue, les effectifs du groupe Poste représentaient 34 072 unités de personnel (UP), dont environ 98 % travaillaient en Suisse.

Les résultats de l'enquête auprès du personnel sont stables par rapport à l'exercice précédent, restant à un niveau élevé. En 2022, 1839 personnes au total (taux de formation

<sup>1</sup> Valeurs pas encore contrôlées par la PostCom et l'OFCOM.

<sup>2</sup> Corrigée des coûts nets du service universel et de la valeur du monopole sur les lettres pesant jusqu'à 50 grammes, la valeur ajoutée de l'entreprise

est positive à 95 millions de francs (-94 mio par rapport à l'exercice précédent).

de 5,5 %) effectuaient une formation professionnelle initiale à la Poste.

Comme l'exercice précédent, la proportion de femmes était de 22,2 % au sein de la direction du groupe et de 44,4 % dans le conseil d'administration (2021 : 33,3 %). La proportion de femmes au sein du groupe était de 42 % (2021 : 43 %) et de 22,6 % parmi les cadres supérieurs (2021 : 21,6 %). Le Conseil fédéral apprécierait que la proportion de femmes augmente.

La Poste s'est engagée pour mieux concilier famille et travail en proposant différents modèles de travail et des contributions financières pour la garde extra-familiale des enfants. De plus, les mesures de formation et de formation continue ont été soutenues par le biais de contributions financières et d'aménagement du temps de travail. En Suisse, quelque 44 % de tous les collaborateurs du groupe travaillaient à temps partiel (à savoir avec un taux d'occupation inférieur à 90 %).

*La Poste mène des négociations en vue de conclure une convention collective de travail valable pour la Poste et les sociétés du groupe Poste en Suisse.*

Quelque 87 % de l'ensemble du personnel de la Poste étaient engagés dans le cadre d'un contrat de travail relevant d'une convention collective de travail (CCT). Les CCT d'entreprise « Poste CH » et « PostFinance » ainsi que l'accord « CCT faitière » (valable pour environ 33 500 collaborateurs) ont été prolongés d'un an jusqu'à fin 2024. Les nouvelles CCT d'entreprise de CarPostal SA et de PostLogistics SA sont entrées en vigueur en 2022.

*La Poste s'engage, en contrepartie d'éventuelles contributions extraordinaires à la caisse de pensions, à faire en sorte que les assurés fournissent une contribution importante au financement de la caisse de pensions.*

Fin 2022, la caisse de pensions Poste présentait un taux de couverture de 101,4 % (2021 : 109,6 %). Les placements ont enregistré une perte de 6,1 %, le capital d'épargne des assurés actifs étant rémunéré à hauteur de 1 %. Le taux d'intérêt technique est fixé à 1,5 %.

#### **4. Coopérations et prises de participation**

*La Poste peut conclure des accords de coopération en Suisse et à l'étranger pour autant que ces accords renforcent son activité principale en Suisse, qu'ils contribuent à réaliser les objectifs stratégiques et à garantir de manière durable la valeur de l'entreprise. Par ailleurs, ces coopérations doivent être gérées de manière professionnelle, régulièrement contrôlées et l'aspect des risques doit être suffisamment pris en compte. Aucune participation ne peut être prise à l'étranger dans des sociétés ayant un mandat de service universel.*

À l'étranger, la Poste a réalisé un chiffre d'affaires indirect (portefeuille clients) de 682 millions de francs (exercice précédent : 629 mio), ce qui correspond à 10,2 % du total du chiffre d'affaires indirect de la Poste.

Durant l'exercice sous revue, la Poste a vendu l'unité Swiss Post Solutions et PubliBike SA. Avec sa stratégie 2021-2024, la Poste entend générer des contributions au résultat, en particulier en faisant croître la logistique du fret et l'unité Services de communication. À cette fin, elle a acheté en 2022 un total de 12 entreprises dans le domaine de la logistique du fret/des solutions logistiques. Pour développer son activité, l'unité Services de communication a repris 4 groupes d'entreprises.

Au printemps 2022, les services propriétaires ont demandé à la Poste de procéder à un examen de l'état d'avancement et des effets de sa stratégie. La Confédération fera procéder à un examen externe des résultats de la Poste.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision a certifié les comptes de la Poste sans réserve et recommande d'approuver les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2022.

## **C. Propositions à l'assemblée générale**

Les droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération sont exercés par le DETEC et le DFF.

L'assemblée générale ordinaire de la Poste pour l'exercice 2022 aura lieu le 2 mai 2023. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de La Poste Suisse SA, ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2022, et de prendre connaissance du rapport du 6 mars 2023 de l'organe de révision ;
2. de verser un dividende de 50 millions de francs sur le bénéfice disponible, qui s'élève à 753 041 010 francs, et de reporter le solde à nouveau ;
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022. La décharge proposée se réfère explicitement à l'exercice 2022 ; la décharge limitée accordée pour les années 2017 et 2018 reste en vigueur ;
4. de réélire Christian Levrat, le président actuel, ainsi que les membres actuels du conseil d'administration Thomas Bucher, Ronny Kaufmann, Bernadette Koch, Denise Koopmans, Corrado Pardini, Dirk Reich et Maria Teresa Vacalli pour un mandat de deux ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025. Il convient de noter que Nadja Lang, membre du conseil d'administration, ne se représente pas ;



5. d'élire Ernst & Young AG, à Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2023 ;
6. d'approuver les valeurs maximales concernant le montant global des honoraires du conseil d'administration (y c. président CA), soit 1 189 080 francs, de son président, soit 271 500 francs, et de la rémunération versée aux membres de la direction du groupe (y c. directeur du groupe), soit 6 192 614 francs, pour l'exercice 2024 ;
7. de prendre connaissance du fait que les valeurs maximales concernant le montant global de la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe (y c. CEO) ont été respectées au cours de l'exercice 2022, mais qu'un dépassement de 4506 francs dû à la hausse des cotisations obligatoires aux assurances sociales a été enregistré pour le président CA.
8. en raison d'une correction ultérieure due à des modifications de la législation (cotisations à la caisse d'allocations familiales), d'augmenter de 72 083 francs la valeur maximale du montant global de la rémunération de la direction du groupe (y c. CEO) pour l'exercice 2023, qui passerait ainsi de 6 039 822 francs à 6 111 095 francs.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 17 mars 2023, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de La Poste Suisse SA.

# Skyguide

Internet : [www.skyguide.ch](http://www.skyguide.ch)

Siège : Genève

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 99,94 %

**Conseil d'administration** : Walter T. Vogel (président), Aldo C. Schellenberg, Doris Barnert, Anne Bobillier, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

**CEO** : Alex Bristol

**Organe de révision ext.** : PricewaterhouseCoopers, Pully

## Brève appréciation des résultats 2022

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes. En 2022, le volume de trafic dans l'espace aérien contrôlé par Skyguide s'est rapproché de celui d'avant le début de la pandémie de coronavirus. La situation opérationnelle et financière de l'entreprise s'est donc largement normalisée. Selon le Conseil fédéral, Skyguide a *globalement réalisé* ses objectifs stratégiques en 2022.

Skyguide a assumé son mandat de service public et a garanti la sécurité du trafic aérien. Les exigences de la convention de prestations conclue avec les Forces aériennes ont été remplies.

Après les pertes importantes pendant la pandémie de coronavirus, Skyguide a pu stabiliser son résultat annuel et clôturer l'exercice avec un bénéfice de 8,1 millions de francs. À partir de 2023, on peut s'attendre à une amélioration structurelle de l'état des revenus, de sorte que Skyguide pourra commencer à rembourser progressivement le prêt de plus de 250 millions de francs accordé par la Confédération pour garantir les liquidités de l'entreprise.

Le 15 juin 2022, un incident technique a causé une interruption temporaire du trafic dans l'espace aérien contrôlé par Skyguide. Skyguide a analysé et traité les causes de cet incident de manière rigoureuse. Le DETEC a mandaté une enquête externe à ce sujet. Celle-ci a donné lieu à 14 recommandations visant à renforcer la résilience de la navigation aérienne. Skyguide mettra en œuvre ces recommandations.

En vue des conséquences à long terme de la pandémie, Skyguide doit encore multiplier ses efforts afin d'améliorer l'efficacité des coûts sans pour autant compromettre la sécurité du trafic aérien. Cela ne sera pas possible sans la contribution des collaborateurs, étant donné que les frais de personnel représentent environ 70 % des coûts totaux de l'entreprise. Skyguide est tenue d'élaborer avec les partenaires sociaux des solutions équilibrées et durables. Le relèvement de l'âge de la retraite des contrôleurs aériens à 60 ans en fait partie. En collaboration avec l'association du personnel concernée, Skyguide a adopté une déclaration d'intention à ce sujet. Le Conseil fédéral attend que celle-ci soit mise en œuvre dans les délais prévus, à savoir au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Chiffres-clés	2022	2021
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>483,8</b>	348,9
Résultat net (mio CHF)	<b>11,0</b>	-119,7
Total du bilan (mio CHF)	<b>550,6</b>	559,3
Réserves gén. + autres (mio CHF)	<b>19,7</b>	273,6
Ratio de fonds propres (%)	<b>35,9</b>	33,3
Effectif (nombre d'ETP)	<b>1365</b>	1360

## Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombres de vols contrôlés (milliers)	<b>1147</b>	690
Ponctualité (% des vols)	<b>97,3</b>	99,2
Ø retard par vol <sup>1)</sup> (secondes)		
Survol	<b>8,9</b>	3,2
Approche Zurich	<b>0,9</b>	1,4
Approche Genève	<b>5,8</b>	3,0
Mouvements aériens militaires	<b>88°154</b>	89°491
Ø redevances de route (EUR)	<b>96,3</b>	91,0
Taux de couverture technique CP (%)	<b>106,2<sup>2)</sup></b>	115,2
Taux de couverture économique CP (%)	<b>n/a</b>	n/a

## Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) <sup>3)</sup>	<b>56,0</b>	52,3
Redevances (mio CHF) <sup>4)</sup>	<b>365,5</b>	266,2

<sup>1)</sup> Retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

<sup>2)</sup> Valeur provisoire, selon art. 44 OPP 2

<sup>3)</sup> Pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers, pour les vols exonérés de redevances et pour U-Space, selon les comptes de la Confédération

<sup>4)</sup> Redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

## **A. Réalisation des objectifs en 2022\***

### **1. Orientation stratégique**

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public.

*Normes de sécurité élevées ; culture de la sécurité très développée*

La sécurité du trafic aérien civil a été garantie en tout temps. L'OFAC a confirmé le haut niveau de Skyguide en matière de culture de la sécurité selon les critères de l'AESA.

Le 15 juin 2022, un incident technique est survenu au niveau d'un composant réseau. Pour des raisons de sécurité, Skyguide a décidé de fermer l'espace aérien qu'elle surveille pendant cinq heures (« Clear the Sky »). Cette décision était appropriée, car il était impossible d'estimer la gravité et la durée de l'incident. Skyguide a lancé une enquête interne sur les causes de l'incident. En raison de la portée de l'incident, le DETEC a décidé de mandater un organisme indépendant afin que celui-ci mène une enquête sur les faits ainsi que sur les résultats de l'enquête de Skyguide. Cette enquête externe a donné lieu à 14 recommandations visant à accroître la résilience de la navigation aérienne. Skyguide mettra en œuvre ces recommandations sous le contrôle étroit de l'OFAC en sa qualité d'autorité de surveillance de la sécurité.

*Contribution à un trafic aérien efficace et ponctuel*

Les retards ont de nouveau augmenté, au même rythme que le trafic aérien, pour atteindre le niveau habituel d'avant la pandémie de coronavirus. Il en va de même pour l'efficacité économique : le coût moyen d'un vol a diminué sur les aéroports nationaux, passant de 202 à 115 francs pour les survols et de 784 à 393 francs pour les approches et les départs (2019 : 107 CHF pour les survols et 335 CHF pour les approches et les départs).

*Exploitation 24h/24 stable du service de police aérienne*

Skyguide a rempli toutes les exigences de la convention de prestations avec les Forces aériennes. Le service de police aérienne 24h/24 a été assuré.

*Préparation pour anticiper le changement structurel à venir, mais accent mis sur des projets prioritaires*

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky », en vue d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. Suite à la rupture des négociations sur l'accord-cadre Suisse-UE, Skyguide n'a toujours pas accès aux fonds communautaires pour le financement de projets d'innovation. Elle a accordé la priorité à deux de ses projets qui présentent des avantages directs pour l'aviation suisse : le « Virtual Center Switzerland » (mise en réseau des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf) et le « U-Space » (enregistrement et contrôle des drones).

## **2. Objectifs financiers**

*Retour à un résultat équilibré*

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une société anonyme sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. En raison de la pandémie de coronavirus, Skyguide a subi de lourdes pertes en 2020 et 2021. Afin de garantir les liquidités, le Conseil fédéral a, durant cette phase, augmenté les fonds propres de 150 millions de francs et accordé un prêt de 250 millions de francs à Skyguide. Grâce à la normalisation du trafic aérien, Skyguide a pu dégager un excédent de 8,1 millions de francs durant l'année sous revue. Les 100 millions de francs que la Confédération avait mis à disposition à titre préventif pour 2022 n'ont pas été nécessaires. Dans les années à venir, on peut s'attendre à une amélioration structurelle de l'état des revenus en raison des règlements de l'UE, ce qui permettra à Skyguide de rembourser le prêt de la Confédération à long terme.

*Poursuite des économies*

Au cours de l'exercice, Skyguide a réalisé des économies à hauteur de 21 millions de francs. Elle est ainsi en bonne voie pour réaliser les économies visées, d'un total 120 millions de francs, d'ici 2024.

*Augmentation des indemnités de la Confédération*

Durant l'exercice sous revue, les indemnités versées par la Confédération pour les charges de Skyguide dans les espaces aériens étrangers délégués, pour les vols exonérés de redevances ainsi que pour le nouveau service de navigation aérienne U-Space (3,2 mio CHF) ont augmenté de 3,7 millions de francs. En revanche, les subventions provenant du Financement spécial du trafic aérien ont diminué de 3,6 millions de francs.

*L'endettement net dépasse la limite maximale fixée par le Conseil fédéral*

Les pertes subies pendant la pandémie de coronavirus et le prêt de 250 millions de francs accordé par la Confédération ont bien entendu eu un effet sur le taux d'endettement de Skyguide. Celui-ci a dépassé la limite maximale de 2 x EBITDA fixée par le Conseil fédéral. Le Conseil fédéral s'attend à ce que l'endettement net repasse sous ce plafond à moyen terme.

## **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle**

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. Elle est restée en contact étroit avec les représentants du personnel et les partenaires sociaux afin de lutter contre les conséquences de la pandémie. La mise en œuvre des mesures d'économie prises par la direction a été discutée avec les partenaires sociaux. Des entretiens ont également été menés concernant le relèvement de l'âge de la retraite. Le Conseil fédéral salue ce partenariat social

constructif, qui est essentiel pour que Skyguide puisse faire face aux défis qui l'attendent.

Malgré la pression liée aux économies qu'elle doit faire, Skyguide a offert des prestations sociales modernes et des conditions d'engagement concurrentielles. Durant l'exercice, les effectifs sont restés presque stables, avec 1365 équivalents plein temps (+ 5). Conformément aux attentes du Conseil fédéral, Skyguide s'est engagée en faveur de la diversité et de l'égalité au sein de l'entreprise.

Durant l'exercice, Skyguide a formé 67 contrôleurs de la circulation aérienne, ce qui représente 4,9 % des effectifs. Tous les collaborateurs s'engagent à suivre des formations, notamment dans le domaine de la culture de la sécurité. Chaque collaborateur (apprentis non compris) a en moyenne consacré 14,1 heures de travail à la formation continue (2021 : 10,9 heures).

#### **4. Coopérations**

Au cours de l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers.

La coopération internationale (recherche et développement) s'est poursuivie dans le cadre des SES, SESAR et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

#### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision externe confirme que les comptes annuels 2022 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

#### **C. Propositions à l'assemblée générale**

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

Pour l'assemblée générale ordinaire de Skyguide, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2022 ;
2. d'utiliser le bénéfice comme suit :
  - Bénéfice reporté : 106,6 millions de francs
  - Bénéfice annuel : 8,1 millions de francs
  - Bénéfice résultant du bilan : 114,7 millions de francs
3. d'approuver la modification des statuts rendue nécessaire par la révision du droit de la société anonyme ;
4. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2022 ;

5. de confirmer pour une durée d'un an, dans son rôle d'organe de révision statutaire, l'entreprise PricewaterhouseCoopers SA de Zurich, succursale de Pully ;
6. d'approuver, pour l'exercice 2024, les plafonds maximums de rémunération globale suivants :
  - a) 4 285 000 francs pour les membres de la direction ;
  - b) 152 000 francs pour le président du conseil d'administration ;
  - c) 348 000 francs pour les autres membres du conseil d'administration.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 17 mars 2023, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide.

# Musée national suisse (MNS)

Internet : [www.nationalmuseum.ch](http://www.nationalmuseum.ch)

Siège : Zurich

Forme juridique : établissement de la Confédération

**Conseil du musée** : Tim Guldemann (président), Sandrine Giroud (vice-présidente), Sonia Abun-Nasr, Larissa Bieler, André Holenstein, Marie-France Meylan Krause, Fulvio Pelli, Stefano Stoll

**Directrice** : Denise Tonella

**Organe de révision externe** : KPMG AG, Zurich

## Appréciation des résultats de 2022 en bref

Après plus de deux ans de pandémie, le nombre de visiteurs du MNS est reparti à la hausse, surtout après la levée des restrictions de déplacements au printemps, qui a entraîné un retour progressif du public étranger et des groupes scolaires. Le MNS a également pu organiser à nouveau un nombre plus important de visites guidées et d'événements. Sur l'ensemble de l'année, le nombre de visiteurs a augmenté de 47 %, se rapprochant du niveau pré-pandémie (2022 : 329 874 ; 2021 : 225 158 ; 2020 : 192 074 ; 2019 : 369 873).

Au cours de l'année sous revue, le MNS a créé un nouveau domaine de direction dédié à la transformation numérique et à l'innovation, marquant ainsi une étape importante dans le cadre du processus global de transformation numérique. Le blog du MNS, qui présente des thèmes historiques de manière moderne à un large public, a par ailleurs franchi le cap du million de visiteurs.

Malgré une perte de 147 000 francs (contre un bénéfice de 978 000 francs en 2021), le résultat annuel a été nettement meilleur que budgété, en dépit du fort impact de la pandémie durant les premiers mois de l'année et de l'évolution incertaine des coûts les mois suivants. La différence par rapport à l'année précédente s'explique principalement par l'augmentation irrégulière des coûts pour le renouvellement des expositions permanentes et par une hausse des charges de biens et services, relativement faibles en 2021 en raison du report des expositions causé par la pandémie. Le MNS a pris des mesures d'optimisation pour réduire ces coûts supplémentaires. Pour ce qui est du personnel, la représentation hommes-femmes aux postes de cadre et au sein de la direction est équilibrée. L'année 2022 voit par ailleurs une recrudescence du nombre de stagiaires de haute école ou de haute école spécialisée.

En 2022, le MNS a aussi pris des mesures dans le domaine du développement durable, notamment en achetant un certificat via l'OFEV pour compenser ses émissions de gaz à effet de serre. Enfin, il a exploité des résultats de recherche pour proposer de nouvelles offres au public.

Chiffres clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>58,1</b>	56,8
Bénéfice net / perte nette (mio CHF)	<b>- 0,1</b>	1,0
Total du bilan (mio CHF)	<b>15,1</b>	14,4
Part de fonds propres (en %)	<b>37,7</b>	40,6
Effectif (nombre d'EPT)	<b>196</b>	186

### Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Nombre de visiteurs, Zurich	<b>269 384</b>	157 377
Nombre de visiteurs, Prangins	<b>36 084</b>	48 471
Nombre de visiteurs, Schwytz	<b>24 406</b>	19 310
Nombre de nouveaux objets inventoriés	<b>17 555</b>	24 200
Nombre de prêts	<b>737</b>	266
Produits résultant de livraisons et de prestations (mio CHF)	<b>5,1</b>	4,1
Dons reçus (mio CHF)	<b>0,9</b>	0,9
Taux de couv. tech. PUBLICA (%)	<b>99,5</b>	110,7
Taux de couv. écon. PUBLICA (%)	<b>98,0</b>	89

### Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	<b>33,1</b>	32,2
Contribution aux loyers (mio CHF)	<b>19,1</b>	19,6
Émoluments (mio CHF)	-	-

## A. Réalisation des objectifs en 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

Le MNS assume une mission d'intérêt public, laquelle se traduit en particulier par les activités suivantes : présenter l'histoire de la Suisse, étudier l'identité multiple de la Suisse et offrir les services d'un centre de compétences muséologique aux autres musées. Il rend accessibles au grand public, sous une forme attrayante, ses collections uniques qui

\* Objectifs stratégiques : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/2512/fr>

*reflètent l'héritage artisanal, historique et culturel des régions qui constituent la Suisse actuelle. Des manifestations, des publications et des offres numériques modernes complètent l'offre variée d'expositions.*

Après la vague Omicron, le MNS a connu une reprise de la fréquentation. Pour la première fois depuis 2019, les musées du MNS ont accueilli à nouveau plus de 300 000 visiteurs.

Sur l'ensemble de l'année, la hausse de fréquentation atteint globalement 47 %. Dans le détail, le Musée national Zurich a enregistré une hausse de 71 %, grâce notamment au retour des visiteurs venus de l'étranger. Le nombre de visiteurs du Forum de l'histoire suisse Schwytz a quant à lui augmenté de 26 %, en grande partie grâce aux nombreuses visites de groupes scolaires. Par contre, l'affluence du Château de Prangins a connu une baisse de 25 %, due principalement au recul du tourisme national. Même si les chiffres de fréquentation de 2022 sont encore inférieurs à ceux de 2019 d'environ 10 (Schwytz) à 11 % (Zurich et Prangins), ils traduisent une reprise encourageante.

La demande de visites guidées a été forte dans les trois musées, avec un total de 3993 visites guidées et ateliers organisés (contre 2834 en 2021, soit une hausse de 41 %). En outre, les différents sites du MNS ont organisé 104 événements (p. ex. History Talks, LATE, Café Climat, contre 66 en 2021, soit une hausse de 58 %).

#### *Des thèmes d'exposition variés*

En 2022, les sites du MNS ont inauguré 14 expositions temporaires, dont 8 nouvelles productions propres (contre respectivement 12 et 7 en 2021), auxquelles s'ajoute une nouvelle exposition permanente (2021 : 1).

La grande exposition de printemps du Musée national Zurich « Dans la forêt. Une histoire culturelle » a présenté le sujet de la forêt dans une perspective historico-culturelle et fait découvrir l'histoire de l'exploitation de la forêt, des efforts pour la protéger et ses représentations dans l'art et la littérature.

Les légendes constituent une part importante du patrimoine culturel suisse. Au printemps, le Forum de l'histoire suisse Schwytz a inauguré l'exposition « L'univers légendaire alpin », qui faisait la part belle aux légendes populaires telles que Guillaume Tell, le pont du Diable ou la poupée des bergers (*Sennentuntschi*).

L'exposition « Anne Frank et la Suisse », inaugurée au printemps au Musée national Zurich et consacrée à la fuite et au journal de la jeune fille décédée en 1945 dans un camp de concentration, a rencontré un vif succès. Le public a pu avoir un aperçu des jours passés dans la cachette d'Amsterdam grâce à des animations produites spécialement pour l'exposition.

Présentée depuis juin, la nouvelle exposition permanente du Château de Prangins, « La Suisse. C'est quoi ? »,

s'adresse principalement aux écoles. Elle questionne les mythes fondateurs et les clichés helvétiques et donne la parole à la jeune génération à propos de la Suisse d'aujourd'hui et de demain.

La grande exposition d'automne « Baroque. Époque de contrastes » au Musée national Zurich était consacrée à la période 1580-1780, marquée par de profonds bouleversements sociaux, religieux et politiques.

#### *Travaux scientifiques sur les collections*

Le projet *Digital techniques for glass corrosion monitoring and documentation*, mené dans le cadre du réseau européen *Marie Skłodowska-Curie Innovative Training Network*, est achevé.

Le projet *Textures des Écritures saintes ; matériaux et techniques d'ornementation des ouvrages sacrés au Moyen-Âge occidental, de 780 à 1300*, dirigé par l'Université de Zurich et auquel le MNS participe en tant que partenaire, s'est quant à lui poursuivi.

#### *Prestations pour des tiers*

Les recettes provenant de mandats effectués pour des services cantonaux et d'autres institutions se sont inscrites à la baisse (421 000 francs en 2022, contre 465 000 francs en 2021). Le MNS a réalisé d'importants mandats et analyses pour les cantons du Tessin, de Zurich, de Schwytz, d'Argovie et de Schaffhouse, ainsi que pour différents musées, dont des travaux de conservation sur 528 objets en alliage de cuivre provenant de Rheinau (ZH) et l'examen des objets retrouvés avec l'homme des glaces (Ötzi) pour le musée d'archéologie du Haut-Adige.

Malgré une diminution du nombre de locations au premier trimestre en raison de la vague Omicron, les recettes correspondantes ont globalement augmenté par rapport à l'année précédente (882 000 francs en 2022, contre 656 000 francs en 2021). Les recettes des ventes des boutiques du MNS ont quant à elles sensiblement augmenté (1,215 mio de francs en 2022, contre 916 000 francs en 2021). Enfin, si les recettes provenant de la location de l'infrastructure de restauration à Zurich et Prangins ont légèrement augmenté (374 000 francs en 2022, contre 350 000 en 2021), elles sont restées inférieures à la période pré-pandémie.

#### *Prêts*

Au cours de l'année sous revue, le nombre d'objets prêtés a de nouveau nettement augmenté. Le MNS a ainsi prêté 737 objets pour 51 expositions (contre 266 objets pour 41 expositions en 2021), notamment à la *Maison de l'histoire européenne*, à Bruxelles, ou au *Musée historique du Palatinat*, à Spire.

### Constitution d'un patrimoine culturel représentatif

Conformément à sa nouvelle stratégie en matière de collections, le MNS a notamment accueilli dans ses fonds les objets suivants :

- des objets importants provenant de la collection de la Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde, acquis en coordination avec d'autres musées suisses lors de la vente aux enchères de cette collection ;
- un gilet de sécurité et un écriteau de bénévoles ayant accueilli des réfugiés dans les gares suisses au cours des premiers mois après le début de la guerre en Ukraine (don) ;
- les photomatons analogiques de plus de 100 personnes reçus en réponse à un appel pour une exposition sur ces appareils situés dans les gares, les aéroports et les centres commerciaux. Il s'agit du premier projet de collection participative d'envergure mené par le MNS.

### Transformation numérique et durabilité

Dans le cadre du processus global de transformation numérique, le MNS a décidé de créer un nouveau domaine de direction dédié à la transformation numérique et à l'innovation. Entré en fonction en avril 2023, celui-ci s'occupe notamment du renouvellement du système de gestion des collections, de l'élaboration et de la mise en place d'un système de gestion des relations avec la clientèle, du développement de la médiation dans l'espace virtuel et de la gestion du portefeuille de projets.

En ce qui concerne le développement durable, le MNS a pris des mesures urgentes au niveau de l'exploitation, par exemple en matière d'efficacité énergétique, de tri des déchets ou de montage des expositions. Participant de son propre chef au programme RUMBA, le MNS a compensé pour la première fois ses émissions de gaz à effet de serre en achetant un certificat de compensation via l'OFEV. Le MNS a par ailleurs franchi une étape importante en agrandissant l'installation photovoltaïque du Centre des collections d'Affoltern am Albis. Cette installation doit permettre de couvrir jusqu'à 50 % de la consommation électrique du centre dès janvier 2023. Le MNS a également amélioré le caractère inclusif de son offre, dans une perspective de durabilité sociale : après le Musée national Zurich, c'est le Château de Prangins qui a obtenu en 2022 le label *Culture inclusive*.

Enfin, pour prévenir le risque de pénurie d'énergie, le MNS a mis en œuvre plusieurs mesures préconisées par le DFI et l'OFCL, comme le réglage de la température à 20°C ou la réduction de l'éclairage des façades des bâtiments.

### Travaux

Le projet d'agrandissement et d'assainissement complet du Musée national Zurich est achevé.

Il en va de même de la phase préliminaire du projet d'agrandissement et de regroupement des dépôts du Centre des

collections d'Affoltern am Albis, dont la phase de construction a commencé en décembre 2022.

## 2. Objectifs financiers

*Le MNS se distingue, lorsqu'il fournit ses prestations, par des activités conformes aux principes économiques. Il mise pour cela sur des processus appropriés de contrôle et de gestion.*

La pandémie a fortement impacté les premiers mois de l'année, entraînant une baisse importante du chiffre d'affaires lié aux entrées et aux événements (- 453 000 francs). Le MNS a également dû faire face à une évolution incertaine des coûts en raison de la guerre en Ukraine, de la crise énergétique et de la récession mondiale qui en a résulté. Malgré cela, il a clôturé l'exercice sous revue sur un déficit moins important que prévu (- 147 000 francs, contre un excédent de 978 000 en 2021). La différence par rapport à l'année précédente s'explique principalement par l'augmentation irrégulière des charges pour le renouvellement des expositions permanentes, que le MNS a pu réduire grâce à des mesures d'optimisation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 58,1 millions de francs, soit 1,3 million de plus qu'en 2021. La contribution de la Confédération au MNS a augmenté, passant de 32,2 à 33,1 millions, alors que la contribution aux loyers a diminué de 0,5 million, pour s'établir à 19,1 millions.

Les produits résultant de livraisons et de prestations ont atteint 5,1 millions de francs (+ 1 million), retrouvant ainsi quasiment leur niveau d'avant la pandémie. Comme l'année précédente, les donations ont atteint 0,9 million.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2,8 millions de francs par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 58,6 millions de francs. Les charges de personnel ont connu une augmentation de 1,5 million de francs, pour atteindre 25,4 millions de francs, soit quasiment le montant budgété. Cette augmentation s'explique principalement par l'engagement temporaire de personnel supplémentaire pour les projets d'exposition, le projet d'inventaire de l'ensemble des fonds et le nettoyage de la banque de données des collections. Après une année marquée par le report des expositions temporaires, les charges de biens et services ont augmenté de 1,7 million, passant à 13,6 millions. Les frais de loyer ont baissé de 0,5 million.

Le total du bilan a augmenté de 0,7 million par rapport à l'année précédente. Concernant le capital des fonds, 0,2 million de francs ont été prélevés du fonds Dr Karl Killer pour des acquisitions et 0,1 million du fonds Peter Heinz Güttinger pour le montage de l'exposition au Château de Prangins. Le « fonds général à affectation définie » a été alimenté à hauteur de 0,8 million et un montant du même ordre a été utilisé. Il s'élève donc à 5,6 millions de francs.

En ce qui concerne le capital d'organisation (capital lié), un montant de 0,7 million a été prélevé du fonds Expositions

pour le montage de l'exposition au Château de Prangins et 0,1 million du fonds Documentation & conservation. Les fonds libérés par l'affectation du résultat ont été attribués au capital d'organisation lié à hauteur de 0,7 million. Celui-ci s'élève donc désormais à 4,9 millions (contre 5 millions l'année précédente), et le capital libre a diminué de 0,1 million, pour s'établir à 0,8 million.

À la fin de l'année, la part des fonds propres s'élevait à 37,7 % (contre 40,6 % en 2021).

Le MNS dispose d'un processus de gestion des risques adapté. Pour 2022, trois risques clés ont été annoncés au Conseil fédéral. Après la prise de mesures appropriées, le risque résiduel pour l'un d'entre eux est toujours considéré comme élevé.

### **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance**

*Le MNS applique une politique du personnel responsable, transparente et fiable, basée sur la stratégie de la Confédération en matière de personnel.*

Le MNS encourage le développement des compétences professionnelles. Il s'attache à informer régulièrement et de manière transparente son personnel. Il organise une rencontre annuelle avec les partenaires sociaux et des échanges semestriels avec la commission du personnel du MNS.

Une enquête réalisée auprès du personnel en mai 2022 a révélé un bon degré de satisfaction au travail et un engagement élevé du personnel.

Fin 2022, le MNS employait 339 personnes pour 196 EPT (contre 331 personnes pour 186 EPT en 2021), dont 32,2 % d'hommes et 67,8 % de femmes (contre resp. 31,2 % et 68,8 % en 2021). Sur les 43 cadres, la part des femmes était de 55,8 %, comme en 2021. Au niveau de la direction, la proportion de femmes était de 60 %. Le taux de fluctuation, qui s'élevait à 14,8 % en 2021, s'est établi à 9,7 % en 2022. Abstraction faite des personnes rémunérées à l'heure qui occupaient des postes dans la surveillance ou l'accueil du public avant ou dans le cadre de leurs études, ce taux de fluctuation était de 6,8 % (contre 6 % en 2021).

Fin 2022, la répartition par langue maternelle faisait état d'une part de 68,9 % de germanophones (contre 69,1 % en 2021), de 10,6 % de francophones (11,4 %), de 6,7 % d'italophones (6,9 %). 13,8 % des collaborateurs renseignaient une langue maternelle autre que les langues nationales (contre 12,6 % en 2021). Parmi les cadres, 76 % des personnes étaient de langue maternelle allemande (contre 74 % en 2021), 14 % de langue maternelle française (13 %), 5 % de langue maternelle italienne (5 %) et 5 % avaient une autre langue maternelle (8 %). Parmi les collaborateurs sans fonction de cadre, ces taux étaient respectivement de 68 % (69 %), 10 % (11 %), 7 % (7 %) et 15 % (13 %).

Le MNS comptait 47 collaborateurs de nationalité étrangère (contre 43 en 2021). Au cours de l'exercice sous revue, seuls des candidats résidant en Suisse ont été engagés. Tous les postes vacants ont été mis au concours sur le marché du travail suisse uniquement.

Au cours de l'exercice sous revue, le MNS a accueilli 19 stagiaires de haute école ou de haute école spécialisée (contre 14 en 2021) et 5 apprentis, comme en 2021.

Par ailleurs, le MNS employait 7 personnes en situation de handicap (contre 9 en 2021) et 4 en réinsertion professionnelle (contre 3 en 2021).

Le MNS réalise tous les trois ans un contrôle de l'égalité salariale à l'aide de l'outil Logib. La dernière analyse, datant de 2020, a montré que l'égalité salariale était respectée. L'écart, en défaveur des femmes, était de 0,2 % (contre 0,3 % en défaveur des hommes lors de la précédente analyse).

Les membres du conseil du musée sont tenus de régler leurs affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts et de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Au cours de l'année sous revue, le conseil du musée a procédé à une autoévaluation écrite et à une mise à jour des liens d'intérêt de ses membres ([https://www.admin.ch/ch/f/cf/ko/gremium\\_10208.html](https://www.admin.ch/ch/f/cf/ko/gremium_10208.html)).

### **4. Coopérations et participations**

*Les coopérations en matière d'expositions, de recherche et de formation et perfectionnement se sont poursuivies. La demande de la part des institutions de formation reste élevée.*

Le MNS a présenté l'exposition « Anne Frank et la Suisse » en coopération avec le fonds Anne Frank, à Bâle, et le Centre de la famille Frank, à Francfort.

Dans le cadre de la collaboration avec les institutions de formation du domaine de la conservation et de la restauration, le MNS a formé 10 étudiants provenant de Suisse et de l'étranger (contre 9 en 2021), et 9 autres ont suivi un stage dans le domaine Collections & expositions (contre 5 en 2021).

Le MNS a également organisé des modules de formation dans les domaines de la conservation et de la restauration ainsi que du travail muséal pour différentes hautes écoles spécialisées et universités suisses, l'Institut suisse pour l'étude de l'art, ICOM Suisse et l'Académie nationale des beaux-arts de Stuttgart.

Le MNS a également lancé une collaboration avec le centre de collection *Gordailua – the Gipuzkoa Heritage Collection Centre*, à Irun, dans le domaine de la conservation des biens culturels.

Enfin, les collections d'estampes de la Bibliothèque centrale de Zurich, de l'EPFZ, du musée des beaux-arts de Zu-



rich et du MNS ont collaboré à la préparation et à la présentation d'une exposition de leurs importants fonds de cartons de vitraux à la Bibliothèque centrale. Cette coopération a suscité un vif intérêt.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision KPMG AG a vérifié les comptes annuels de l'exercice 2022, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation, du compte sur la variation du capital, du compte des flux de fonds et d'une annexe. Il confirme que les comptes annuels sont conformes à la présentation des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC et à la législation suisse. KPMG AG estime que les comptes annuels ont été établis en bonne et due forme et recommande de les approuver. Il confirme par ailleurs l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) conforme aux dispositions du conseil du musée pour l'établissement des comptes annuels.

## **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le conseil du musée a proposé au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion 2022 et l'annexe séparée comprenant les comptes, et de prendre connaissance de son rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques fixés pour l'année 2022 et du rapport de l'organe de révision KPMG AG. Il a en outre demandé au Conseil fédéral de lui donner décharge pour l'exercice 2022.

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 19 avril 2023, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2022, y compris l'annexe séparée comprenant les comptes annuels. Il a également pris connaissance du rapport du conseil du musée sur la réalisation des objectifs stratégiques fixés au MNS pour 2022 et du rapport de l'organe de révision. Il a par ailleurs donné décharge aux membres du conseil du musée pour l'exercice 2022.

# Pro Helvetia

Internet : [www.prohelvetia.ch](http://www.prohelvetia.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : fondation de droit public

Conseil de fondation : Charles Beer (président), Susanna Fanzun, Hannes Gassert, Gianfranco Helbling, Françoise König Gerny, Esra Küçük, Sarah Lombardi, Elodie Pong, Karl Schwaar

Direction : Philippe Bischof

Organe de révision externe : OBT AG, Zurich

## Appréciation des résultats de 2022 en bref

Les activités de Pro Helvetia ont contribué cette année de manière significative à la réalisation des axes, objectifs et mesures définis dans le message culture 2021-2024. Après la levée des restrictions dues à la pandémie, Pro Helvetia a pu de nouveau participer à de grands salons et contribuer à la diffusion de la création culturelle suisse à l'étranger.

Le nombre de projets artistiques et culturels soutenus par la fondation en Suisse a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (2022 : 1853 ; 2021 : 1939 ; 2020 : 1630). En revanche, le nombre de projets d'événements artistiques et culturels suisses soutenus à l'étranger s'est de nouveau accru (2022 : 3915 ; 2021 : 2053 ; 2020 : 2461), tout comme celui des demandes de soutien que la fondation a traitées (2022 : 5390 ; 2021 : 4737). En raison du nombre accru des demandes déposées, le taux de réponses positives a baissé de trois points (2022 : 42,4 % ; 2021 : 45,5 %), et le nombre de visiteurs du pavillon suisse à la Biennale de Venise a fortement augmenté (2022 : 527 000 ; 2021 : 160 319).

Pro Helvetia a atteint ses objectifs financiers. Les frais d'administration ont légèrement diminué pour atteindre 13,4 % des dépenses (contre 13,7 % en 2021 et 13,4 % en 2020). Le Conseil fédéral souhaite toutefois qu'ils se situent à 13 % d'ici la fin de la période en cours, en 2024. Les objectifs en matière de politique du personnel ont été atteints.

À noter aussi l'étroite collaboration de Pro Helvetia avec l'Office fédéral de la culture et le Musée national suisse, nécessaire à la préparation du message culture 2025-2028, ainsi que, pour la même raison, ses contacts fréquents avec les associations culturelles, les cantons et les villes.

Chiffres clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	45	43
Résultat de l'exercice (avant affectation au capital libre) (milliers CHF)	258	302
Capital libre (milliers CHF)	913	713
Total du bilan (mio CHF)	32	33
Part du capital propre (en %)	28,8	20,1
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	94,5	94

### Chiffres clés spécifiques à la fondation

Demandes traitées <sup>1)</sup>	5390	4737
Taux de réponses positives (en %) <sup>1)</sup>	42,4	45,5
Frais d'admin. selon ZEW0 (en %)	13,4	13,7
Part des fonds destinés aux échanges avec l'étranger (en %)	53,5	53,1
Subside par projet (Ø en CHF)	12 200	13 100
Taux de cov. techn. PUBLICA (en %)	96,7	108,0
Taux de cov. écon. PUBLICA (en %) <sup>2)</sup>	90,0	95,2

### Contribution fédérale et recettes des émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	44	43
Émoluments (mio CHF)	0	0

<sup>1)</sup> Pour la période de financement 2021-2024, la fondation a introduit un nouveau système

## A. Réalisation des objectifs en 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

Pro Helvetia encourage la création et l'innovation artistiques en Suisse, contribue à la promotion de la relève et soutient les projets au croisement de l'art, de la science et de la technologie. Son activité normale comprend depuis 2021 la promotion du design et des médias interactifs. En collaboration avec des partenaires, elle développe des mesures en faveur d'une rémunération appropriée des acteurs culturels. Elle

\* Objectifs stratégiques : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/2631/fr>

promeut également les échanges culturels et la diffusion de la création artistique en Suisse et à l'étranger et continue à encourager la traduction et à promouvoir la diversité dans le domaine de la culture. Enfin, elle élabore des recommandations et prend des mesures pour favoriser l'égalité des chances dans ce domaine.

#### *Encouragement de la création artistique*

En 2022, Pro Helvetia a soutenu l'activité artistique en Suisse par des contributions à des projets et à la création d'œuvres dans les disciplines suivantes : arts visuels, arts de la scène, littérature, musique, design et médias interactifs. Elle a également soutenu des projets interdisciplinaires et transdisciplinaires. Afin d'encourager la relève artistique, Pro Helvetia a octroyé des aides à des acteurs culturels de toutes les disciplines ayant le potentiel de faire une carrière nationale ou internationale. Pour ce faire, elle a collaboré avec des institutions bien établies en Suisse et à l'étranger. Les mesures d'encouragement sont régulièrement adaptées aux besoins de la scène culturelle et comprennent une large offre, allant de programmes de résidence et de coaching au soutien à des présentations publiques, en passant par des mesures de promotion et de mentorat.

#### *Art, science et technologie*

Dans le cadre du point fort « Art, science et technologie », Pro Helvetia élabore des instruments pour encourager les projets innovants et les modèles de collaboration à l'intersection de ces trois champs d'activité. En 2022, elle a poursuivi ses partenariats avec le Swiss Polar Institute, l'Adolphe Merkle Institute et le CERN afin de mettre en réseau des créateurs culturels avec des scientifiques.

#### *Design et Game design*

Créée en 2021, la division Design et médias interactifs a poursuivi son travail en 2022. La stratégie d'encouragement met l'accent sur la recherche et l'accès au marché en misant sur des instruments tels que des appels à candidatures ou des programmes ciblés de coaching, de mise en relation et de mentorat. Pour la première fois depuis la pandémie, il a été possible de marquer de nouveau une présence importante lors de salons à l'étranger, notamment à la *Gamescom* de Cologne et, en partenariat avec Présence Suisse, à la *Design Week* de Milan.

#### *Rémunération appropriée des acteurs culturels*

Au sujet de la rémunération appropriée des acteurs culturels, Pro Helvetia a terminé en 2022 l'état des lieux exhaustif des pratiques dans les différents domaines et a identifié des mesures qui seront élaborées et mises en œuvre à partir de 2023. Parallèlement, elle continue de présider le groupe de travail ad hoc mis en place par le Dialogue culturel national.

#### *Échanges culturels et diffusion de la création artistique en Suisse et à l'étranger*

Les contributions octroyées à des séries de concerts, des expositions, des tournées, des traductions et des tournées de lecture touchant différentes régions du pays se sont révélées être un instrument efficace pour renforcer les échanges culturels et la diffusion d'œuvres artistiques entre les régions de Suisse. La fondation a également fait un pas important en signant une convention pluriannuelle avec la Communauté d'intérêts pour la culture populaire aux termes de laquelle elle confie à celle-ci la gestion du *Fonds Pro Helvetia pour la culture populaire*.

#### *Diffusion et visibilité internationale*

Bien qu'au début de l'année sous revue, les restrictions aux projets de promotion et de coopération internationaux à cause de la pandémie se soient encore fait sentir, il a été possible d'organiser de plus en plus de manifestations importantes et de renforcer la diffusion et la visibilité internationale de la création culturelle suisse. Les points forts suisses mis à l'honneur dans les festivals internationaux réputés ont joué un rôle essentiel en ce sens. Lors de la *Biennale de Toulouse* (F), par exemple, un point fort a été organisé, dans le cadre duquel 19 projets suisses différents relevant de la danse, du théâtre, du cirque et de la performance ont été présentés. La mise en relation avec des acteurs étrangers a également été encouragée en Suisse : ainsi, en vue de promouvoir les livres suisses pour enfants et adolescents, les *Journées littéraires de Soleure* ont rassemblé certains responsables de festivals internationaux pour les mettre en contact avec des acteurs de la littérature suisse pour la jeunesse.

Lors de la 59<sup>e</sup> exposition internationale d'art *La Biennale de Venise*, l'artiste bien connue Latifa Echakhch a rencontré un grand écho auprès du public et de la critique pour y avoir investi le pavillon suisse.

En 2022, la fondation a également contribué à l'organisation de 3915 événements artistiques suisses dans 100 pays (contre 2053 dans 99 pays en 2021). Les antennes qu'elle gère à l'étranger (à Johannesburg, Le Caire, Moscou, New Delhi, Shanghai et en Amérique du Sud), le Centre culturel suisse à Paris ou les programmes culturels des institutions cofinancées via des conventions de prestations (le Swiss Institute de New York et l'Istituto Svizzero de Rome) ont joué un rôle clé dans la diffusion active de la création culturelle suisse. Après le déclenchement de la guerre en Ukraine, le soutien aux activités publiques en Russie a été suspendu. L'antenne de Moscou est néanmoins restée active, organisant des résidences numériques et des recherches et développant des possibilités d'échanges culturels malgré les conditions actuelles.

#### *Antenne en Amérique du Sud*

L'antenne ouverte en 2021 en Amérique du Sud a une structure décentralisée, garantissant une présence au Chili, en Argentine, au Brésil et en Colombie. S'y est

ajouté un autre site en Bolivie en 2022. Pro Helvetia Amérique du Sud travaille sur l'ensemble du continent et soutient des projets, des résidences et des voyages de recherche dans plusieurs pays : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela. En 2022, la fondation a soutenu plus de 50 projets.

#### *Mesures et réseaux pour améliorer la diffusion des œuvres artistiques*

En 2022, Pro Helvetia a renforcé le dialogue avec les villes et les cantons intéressés par la mise sur pied de mesures et de réseaux permettant d'améliorer la diffusion des œuvres artistiques en Suisse et à l'étranger et de renforcer les échanges entre les différents groupes sociaux.

#### *Encouragement de la traduction*

En 2022, Pro Helvetia a continué de soutenir la traduction d'œuvres de la littérature suisse dans les langues nationales et dans d'autres langues parlées en Suisse, ainsi que les projets de traduction de traductrices et traducteurs suisses. Des offres spéciales s'adressent à la relève. La plateforme *translateswissbooks.ch*, propre à la fondation, a été élargie à la catégorie de la bande dessinée. La collaboration avec le réseau européen de traduction *Traduki* s'est également poursuivie.

#### *Diversité dans le domaine de la culture*

Pro Helvetia a une nouvelle fois lancé un appel à candidatures dans le but de promouvoir l'inclusion de groupes de population dans les institutions culturelles suisses. « Tandem diversité » a permis à des institutions culturelles d'examiner leurs structures et d'adopter une approche fondée sur la diversité. Un atelier de démarrage a également été proposé sur le même thème, auquel neuf institutions ont participé.

#### *Égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le domaine de la culture*

Sur la base des résultats de l'étude préliminaire sur l'égalité des chances dans le secteur culturel suisse qu'elle avait commandée, Pro Helvetia a organisé, en collaboration avec l'Université de Berne et cinq villes et cantons partenaires, un monitoring de l'égalité des sexes dans des organisations culturelles sélectionnées, en vue d'élaborer des indicateurs en la matière et un modèle d'enquête pour les entreprises culturelles. Les premières mesures visant à améliorer l'égalité des chances ont également été lancées dans le cadre de l'aide régulière.

#### *Guides*

Les « Guides à l'usage des requérantes et requérants » sont disponibles dans les langues officielles (F, D, I) ainsi qu'en anglais sur le site Internet de Pro Helvetia. La fondation a également publié des informations complémentaires importantes dans les différentes langues via les réseaux sociaux.

## **2. Objectifs financiers**

### *Gestion conforme aux principes de l'économie d'entreprise*

La structure organisationnelle de Pro Helvetia doit permettre de répondre avec soin et efficacité aux demandes de financement et reste de ce fait légère.

### *Instruments, processus de contrôle et de pilotage*

Pro Helvetia a défini en 2022 les conditions nécessaires pour pouvoir procéder en 2023 à une évaluation des besoins et à une analyse des écarts en matière de système de gestion de la conformité (CMS) et de système de gestion des risques d'entreprise (EMS).

### *Frais d'administration*

Les frais d'administration sont calculés selon la norme officielle ZEW. En 2022, ils représentaient 13,4 % des frais de la fondation, ce qui représente un léger recul par rapport à l'année précédente. Pro Helvetia entend atteindre l'objectif de 13 % fixé par le Conseil fédéral d'ici la fin de la période du message culture 2021-2024.

### *Résultat des comptes annuels 2022*

Les comptes annuels sont présentés conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC (en particulier RPC 21) pour l'établissement des comptes. En tant qu'organisation à but non lucratif au sens de RPC 21, Pro Helvetia attribue le résultat d'exploitation positif (profit) de 258 000 francs réalisé en 2022 au capital libre. Ce bénéfice sera réinvesti ces prochaines années dans des projets culturels afin d'atteindre l'équilibre à la fin de la période couverte par le message culture 2021-2024.

## **3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance**

### *Politique du personnel, conditions de travail, développement du personnel*

Conformément à la convention collective de travail, à l'ordonnance sur le personnel et aux principes directeurs en matière de personnel, Pro Helvetia pratique une politique fondée sur le respect, la confiance et la responsabilité sociale, et qui met en avant engagement, développement et goût de l'effort. Elle entretient un dialogue constructif avec les partenaires sociaux et avec le comité du personnel.

En ce qui concerne les mesures de développement du personnel, la fondation a continué à proposer en 2022 des formations continues portant aussi bien sur l'apprentissage des langues que sur des thèmes de développement personnel. Elle a en outre poursuivi ses efforts en faveur du thème de la diversité, qui constitue un objectif de la politique du personnel pour les années en cours.

La fondation a offert à sept stagiaires la possibilité d'acquérir en 2022 une précieuse expérience

professionnelle dans un environnement culturel. Elle forme en outre deux apprentis, un en commerce et l'autre en technologie de l'information.

La part élevée de postes à temps partiel (74,7 %) et la possibilité de travailler à distance contribuent à une meilleure conciliation entre travail, famille et loisirs. Cette souplesse des conditions de travail accroît l'attrait des postes, en particulier pour le personnel venant d'autres régions linguistiques du pays.

#### *Plurilinguisme et diversité*

La proportion entre les sexes est comparable à celle de l'année précédente, avec 67,9 % de femmes et 32,1 % d'hommes. La diversité linguistique a également peu évolué par rapport à 2021 et Pro Helvetia atteint les objectifs de la Confédération en la matière avec 64,1 % de germanophones, 20,5 % de francophones, 14,1 % d'italophones et 1,3 % de romanchophones. Parmi les cadres, les femmes sont pour la première fois majoritaires (57 %). Au niveau de la direction, les femmes et les hommes sont à parité parfaite. À noter qu'une personne souffrant d'un handicap auditif est employée chez Pro Helvetia.

En 2022, les salaires du personnel ont fait l'objet d'une évaluation de l'égalité salariale au moyen de LOGIB, l'outil d'analyse standard de la Confédération. Il en ressort que les inégalités salariales sont inférieures au seuil de tolérance de 5 % visé par la Confédération. À égalité de fonction et de qualification, une femme gagne actuellement chez Pro Helvetia 0,1 % de moins qu'un homme.

En 2022, le conseil de fondation a procédé à une mise à jour des liens d'intérêt de ses membres et des mandats qu'ils exercent en dehors de la fondation. Les informations peuvent être consultées sur la page [https://www.admin.ch/ch/f/cf/ko/gremium\\_10443.html](https://www.admin.ch/ch/f/cf/ko/gremium_10443.html).

Avant d'accepter de nouveaux mandats, les membres du conseil de fondation sont tenus de demander l'autorisation du président du conseil de fondation. Ils doivent par ailleurs régler leurs affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts. L'existence d'un conflit d'intérêts durable exclut toute appartenance au conseil de fondation. Outre les dispositions des art. 34, al. 4, et 35, al. 2, de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1), de l'art. 8f de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA, RS 172.010.1) et de l'art. 17 du règlement d'organisation de la Fondation Pro Helvetia (RS 442.132.1), les membres du conseil de fondation sont soumis aux règles de Pro Helvetia en matière de conflits d'intérêts et de récusation.

## **4. Coopérations et prises de participation**

### *Politique d'encouragement coopérative et subsidiaire*

En 2022, Pro Helvetia a entretenu des échanges réguliers avec l'OFC sur les thèmes et défis communs et collaboré étroitement avec les divers acteurs de la Confédération. L'accent a été mis sur les travaux relatifs au message culture 2025-2028.

La fondation a en outre pris une part active au Dialogue culturel national, siégé au sein des groupes de travail Développement durable dans la production culturelle et Rémunération appropriée des acteurs culturels (dont elle a assumé la présidence). Elle a profité de sa présence aux sessions de la Conférence des villes en matière culturelle et de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles pour soulever certaines problématiques communes et aborder certains thèmes. Enfin, elle a collaboré avec des acteurs publics et privés de l'encouragement de la culture, des associations professionnelles, des communautés d'intérêts, d'autres services de la Confédération et des entreprises privées en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses mesures d'encouragement.

### *Activités à l'étranger*

Pour ses activités à l'étranger, Pro Helvetia collabore avec le DFAE conformément aux principes d'information, de coordination et de coopération fixés dans la convention du 9 décembre 2011 entre le DFI et le DFAE et concrétisés dans les dispositions d'exécution révisées en 2016. Comme leurs mandats légaux sont différents, la fondation et le DFAE font un travail complémentaire. En 2022, Pro Helvetia a entretenu des contacts réguliers avec les représentations suisses du monde entier, les conseillant en matière culturelle et utilisant leurs plateformes d'information et leurs réseaux. Elle a également entretenu des échanges bilatéraux avec la direction de Présence Suisse. À cet égard, il convient de mentionner la *Pop-Up House of Switzerland* à Milan, un projet commun de Présence Suisse et de Pro Helvetia réalisé pour la première fois en 2022 et qui se poursuivra en 2023.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

La société fiduciaire OBT AG a contrôlé les comptes annuels 2022 de Pro Helvetia et les a estimés conformes dans son rapport du 10 février 2023. Elle recommande d'approuver les comptes annuels.

## **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le conseil de fondation a proposé au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion 2022 et son annexe sur les comptes annuels 2022, de prendre connaissance du rapport de révision d'OBT AG et de donner décharge au conseil de fondation pour l'exercice 2022. Il a également

demandé au Conseil fédéral de nommer la société fiduciaire OBT AG comme organe de révision de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia pour les exercices 2023-2025.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 19 avril 2023, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion de la fondation Pro Helvetia et son annexe sur les comptes annuels 2022, pris connaissance du rapport de l'organe de révision et du rapport du conseil de fondation de Pro Helvetia sur la réalisation des objectifs stratégiques du Conseil fédéral en 2022, et donné décharge aux membres du conseil de fondation pour l'exercice 2022. Le Conseil fédéral a également nommé la société fiduciaire OBT AG comme organe de révision de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia pour les exercices 2023-2025.

# Swissmedic

Site web : [www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : établissement de la Confédération

**Conseil de l'institut** : Lukas Bruhin (président), Daniel Betticher, Lukas Engelberger, Olivier Guillod, Monika Rüegg Bless, Marie-Denise Schaller, Giovan Maria Zanini

**Directeur** : Raimund Bruhin

**Organe de révision ext.** : Ernst & Young SA, Berne

## Appréciation des résultats 2022 en bref

L'exercice 2022 clôture la période stratégique 2019-2022 de Swissmedic. Les objectifs stratégiques qui avaient été fixés ont été atteints.

La collaboration internationale en réseau a été fortement renforcée ces quatre dernières années. La prise en compte des décisions d'autres autorités (*reliance*) est maintenant bien établie. L'objectif consistant à augmenter de 30 % le nombre de demandes d'autorisation examinées en application de l'art. 13 LPTd d'ici à la fin de la période stratégique a été dépassé. Le partage du travail d'expertise (*worksharing*) a lui aussi gagné en importance au cours de la période stratégique, en particulier dans la procédure d'autorisation de médicaments anticancéreux.

Dans le domaine de la communication, Swissmedic a élargi et professionnalisé ses compétences. L'institut jouit aujourd'hui d'une bonne image auprès de la population et est reconnu comme le centre de compétence national pour les produits thérapeutiques.

Le degré de numérisation de ses processus opérationnels s'est accru au cours de la période stratégique. Les processus critiques ont pu être accélérés et, à quelques exceptions près, les délais ont été respectés.

Swissmedic dispose d'une assise financière solide et a pu constituer des réserves à hauteur de 95 % d'un budget annuel au cours de la période stratégique. Dans le même temps, certains émoluments et le taux de la taxe de surveillance ont été réduits durant les dernières années. La contribution fédérale, qui représente env. 16 % des recettes, permet de financer pour l'essentiel la surveillance des dispositifs médicaux.

Ces quatre dernières années, l'effectif s'est accru conformément à la stratégie, passant de 360 à 450 équivalents plein temps. Ces ressources et compétences supplémentaires sont nécessaires en particulier pour la surveillance des dispositifs médicaux, les autorisations d'exploitation et les autorisations de mise sur le marché de médicaments et traitements innovants ainsi que pour la transformation numérique.

## Chiffres clés

	2022	2021
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio de CHF)	<b>117,6</b>	122,9
Profits/pertes net(te)s (mio de CHF)	<b>11,5</b>	21,8
Réserves (mio de CHF)	<b>101,3</b>	79,5
Total du bilan (mio de CHF)	<b>200,7</b>	183,9
Part des fonds propres en % <sup>1</sup>	<b>41,4</b>	62,6
Effectif (équivalents plein temps, EPT)	<b>451,2</b>	408,4

## Chiffres clés propres à l'institut

Nombre de demandes d'autorisation de mise sur le marché	<b>20 823</b>	21 313
Respect des délais impartis pour répondre aux demandes d'aut. de mise sur le marché (en %)	<b>95</b>	97
Nombre d'autorisations d'exploitation	<b>4091</b>	4722
Nombre de déclarations de pharmacovigilance	<b>26 991</b>	29 099
Nombre d'avis de sécurité publiés en matière de pharmacovigilance	<b>537</b>	628
Nombre de procédures pénales engagées <sup>2</sup>	<b>111</b>	281
Degré de couverture techn. de Publica en %	<b>99,0</b>	111,9
Degré de couverture écon. de Publica en %	<b>98,2</b>	99,0

## Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (mio. de CHF)	<b>19,2</b>	16,7
Émoluments et taxes (mio. de CHF)	<b>98,0</b>	105,7

<sup>1</sup> Les gains et pertes actuariels provenant de la caisse de prévoyance Swissmedic sont directement comptabilisés dans les fonds propres.

<sup>2</sup> Le nombre élevé de procédures pénales engagées en 2021 est dû pour une grande part au transfert par l'Administration fédérale des douanes de 120 affaires pénales à Swissmedic.

## A. Réalisation des objectifs en 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

*Contribuer de façon substantielle au développement des normes internationales et mettre en œuvre les normes pertinentes.*

Comme auparavant, Swissmedic a activement participé durant l'exercice à la poursuite du développement de normes globales, consacrant 2685 jours-personnes à ces activités (exercice précédent : 2150). Ces normes sont intégrées et appliquées en continu dans ses processus et sa réglementation et la part des nouvelles normes techniques qui sont en conformité avec les normes internationales est élevée.

De concert avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la FDA des États-Unis et la représentante américaine au commerce (US Trade Representative), Swissmedic a pu achever les négociations concernant un accord sur la reconnaissance mutuelle (ARM) des inspections en matière de bonnes pratiques de fabrication (BPF) des médicaments. Le texte de l'ARM a été approuvé en décembre 2022 par le Conseil fédéral et l'accord a été signé à Washington le 12 janvier 2023. Il doit entrer en vigueur mi-2023. Cet accord vise à renforcer la position de la Suisse en tant que haut lieu de la production pharmaceutique et à créer les mêmes conditions que celles qu'appliquent l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni vis-à-vis du marché américain.

Dans le domaine des dispositifs médicaux, après avoir été exclu des organes de l'UE à la mi-2021, Swissmedic a réorienté sa collaboration au niveau international et l'a axée sur le forum mondial de normalisation IMDRF (International Medical Device Regulators Forum). L'institut a participé aux réunions de son comité directeur en tant qu'observateur invité jusqu'à fin 2022 et a contribué au sein de trois groupes de travail à l'harmonisation de directives.

*Prendre en compte les résultats d'expertise des autres autorités de régulation et pratiquer au maximum le partage du travail pour les expertises.*

Au cours de l'exercice, 180 demandes (exercice précédent : 190) ont été examinées en application de l'art. 13 de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), ce qui représente une augmentation de 46 % par rapport à l'année de référence que constitue 2018 (123 demandes). En outre, 25 demandes (2021 : 22) ont été approuvées selon la procédure prévue par le nouvel art. 14, al. 1, let. a<sup>bis</sup> à a<sup>quater</sup>, LPTh entré en vigueur en 2019.

Le Consortium Access (regroupant les autorités de contrôle des produits thérapeutiques de l'Australie, du Canada, de Singapour, de la Suisse et du Royaume-Uni) a autorisé au total 6 produits innovants contenant de nouveaux principes actifs (exercice précédent : 5). Quatre demandes d'autorisation de médicaments contenant de nouveaux principes actifs et douze demandes d'extension d'indication ont par ailleurs été examinées et clôturées conjointement avec la FDA dans le cadre du projet Orbis (2021 : 13). L'examen simultané des dossiers a permis de réduire considérablement le *submission gap* (dates différentes de soumission aux diverses autorités) mais aussi la durée d'expertise, et donc le délai nécessaire à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché pour les médicaments concernés.

Dans le domaine des dispositifs médicaux, du fait de l'absence de mise à jour de l'ARM, la Suisse applique une procédure de reconnaissance unilatérale des certificats de l'UE depuis juin 2021 (*reliance* unilatérale) pour la mise sur le marché. Swissmedic est en effet exclu des audits conjoints et de la procédure de désignation des organes de contrôle de l'UE et n'a pas accès non plus aux bases de données concernées de l'UE. De même, en matière de surveillance, le partage du travail, y c. le traitement commun de dossiers de matériovigilance, n'est plus possible faute de disposer d'une base légale pour les échanges de données.

*Communiquer de façon fiable et moderne avec le public.*

Swissmedic a profité de son 20<sup>e</sup> anniversaire pour intensifier ses échanges avec les médias. Les courriers mensuels qui leur ont été envoyés et d'autres invitations à des entretiens lui ont permis de faire connaître ses tâches de manière approfondie. Les activités de lutte contre le commerce illégal de produits thérapeutiques, les poursuites pénales en cas d'infractions à la législation sur les produits thérapeutiques ainsi que la coopération au développement ont suscité un intérêt particulier.

En 2022, Swissmedic a traité 10 078 questions émanant de particuliers ou de professionnels (2021 : 14 684), le plus souvent dans un délai de 10 jours (respect des délais : 93 %).

En ce qui concerne la présence de Swissmedic sur les réseaux sociaux, l'institut dispose maintenant aussi d'un compte Instagram. Fin 2022, Swissmedic enregistrait plus de 30 400 abonnés, tous réseaux confondus (exercice précédent : 24 000).

Par ailleurs, l'institut propose au grand public un magazine semestriel baptisé *Visible*, qui fournit un aperçu de ses activités et du quotidien de son personnel.

*Renforcer les contacts avec les principaux acteurs du système de santé suisse.*

Durant l'année sous revue, Swissmedic a fourni aux décideuses et décideurs du secteur de la santé, en particulier aux membres des Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et du Conseil des États, des informations sur des sujets ayant une portée politique pour leur permettre de se forger une opinion, notamment sur des sujets ayant trait à la surveillance du marché et à l'approvisionnement en vaccins et produits thérapeutiques de lutte contre le COVID-19 et sur la réglementation sur les dispositifs médicaux et les dispositifs de diagnostic in vitro.

Swissmedic a également assuré le traitement d'une douzaine d'interventions parlementaires qui concernaient des médicaments et des dispositifs médicaux et a été représenté au sein de plusieurs commissions des deux chambres du Parlement. Une délégation de Swissmedic a par ailleurs pris part à la table ronde sur la nanomédecine en Suisse.



Un nouveau groupe de travail a été créé en 2022 pour définir la mise en œuvre par les autorités cantonales d'exécution des mesures de surveillance active du marché qui sont désormais requises par la loi.

#### *Numériser les procédures dans les secteurs clés.*

D'autres projets de numérisation importants des processus de Swissmedic ont pu être mis en œuvre avec succès au cours de l'exercice sous revue, en particulier pour faciliter les procédures dématérialisées d'autorisation des essais cliniques et proposer une solution innovante pour la recherche de publications scientifiques sur Internet à l'aide de l'intelligence artificielle.

Dans le domaine des dispositifs médicaux, Swissmedic est en train de développer une nouvelle base de données (Swissdamed) similaire à la base de données européenne centralisée EUDAMED à laquelle il n'a plus accès depuis mai 2021, afin de pouvoir appliquer plus facilement la nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux et les dispositifs de diagnostic in vitro. Le premier module, qui permettra aux opérateurs économiques (fabricants, importateurs et mandataires) de procéder à leur inscription, sera implémenté en 2023. D'autres modules suivront, en particulier pour l'enregistrement des dispositifs médicaux et des dispositifs de diagnostic in vitro.

#### *Accélérer les procédures soumises à des délais.*

La part des dossiers assortis de délais ayant été traités dans les temps a atteint 95 % en 2022, tous dossiers confondus (2021 : 97 %). Si ce taux s'est révélé inférieur dans certaines catégories, il a cependant partout atteint au moins 84 %. La charge de travail supplémentaire et la priorisation des activités requises par la pandémie de COVID-19 ont eu des répercussions sur les résultats de l'institut durant l'exercice, ce qui explique la proportion à la hausse de demandes clôturées en retard.

L'objectif consistant à réduire de 10 % d'ici à la fin de la période stratégique la durée des procédures soumises à des délais a globalement été atteint, voire parfois dépassé. Les procédures dont le traitement a été accéléré concernent les autorisations d'exploitation, la libération officielle des lots, le traitement des signaux dans le cadre de la surveillance du marché et les autorisations de mise sur le marché.

S'agissant des autorisations de mise sur le marché, l'accent a été mis sur l'autorisation de médicaments innovants et d'extensions d'indication. Le délai de traitement (délai pour le requérant et pour Swissmedic) a pu être réduit d'environ 14 % depuis 2019 pour les demandes d'autorisation de médicaments contenant de nouveaux principes actifs, passant de 522 jours (en médiane) à 456 jours (2021 : 396). La participation au projet Orbis a également contribué à réduire encore notablement les délais, puisque le délai médian de traitement des demandes y a été de 403 jours en 2022 (2021 : 285). En outre, le *submission gap* – c'est-à-dire la différence de date de soumission de dossiers à plusieurs autorités – par rapport

à la FDA et aux autres autorités en charge des autorisations de mise sur le marché des médicaments n'est plus que de 30 jours environ ces trois dernières années.

#### *Renforcer les systèmes de régulation des pays à revenu faible et intermédiaire.*

En 2022, Swissmedic a organisé deux sessions de *Regulatory Trainings* destinées à des autorités réglementaires, auxquelles ont participé 85 personnes venant de 20 pays, ainsi qu'une formation pratique d'examen de dossiers de produits à inhaler pour des évaluateurs seniors, qui a attiré 24 participants de différentes régions d'Afrique.

Pendant l'année sous revue, Swissmedic a également apporté son soutien à des autorités africaines dans l'élaboration de lignes directrices et en leur fournissant des conseils scientifiques.

## **2. Objectifs financiers**

### *Objectifs financiers généraux*

Le compte de résultats 2022 clôture sur un bénéfice de 11,5 millions de francs (exercice précédent : 21,8 millions). Quelque 83 % des produits, qui se montent à 117,6 millions de francs au total, proviennent des émoluments de procédure et des taxes de surveillance, tandis que la contribution fédérale représente environ 16 %.

Cette dernière s'est révélée suffisante pour financer intégralement la surveillance des dispositifs médicaux et près d'un cinquième des tâches législatives (bases légales) et les procédures pénales dans le domaine des médicaments.

Les fonds propres, qui regroupent profits/pertes, réserves, capital de dotation et gains ou pertes actuariels cumulés, se montent à 183,2 millions de francs (2021 : 115,3 millions). L'augmentation des fonds propres s'explique, d'une part, par la hausse des réserves, auxquelles a été affecté le bénéfice de l'exercice précédent de 21,8 millions, et d'autre part, par les gains actuariels de 55,9 millions de francs qui figurent au bilan de l'année sous revue et qui résultent de la valorisation annuelle des engagements de prévoyance (selon la norme comptable IAS 19), elle-même due à la hausse des taux d'intérêt.

### *Augmenter les réserves dans une mesure raisonnable.*

Les réserves se montent à 101,3 millions de francs fin 2022 (2021 : 79,5 millions), ce qui représente près de 95 % du budget annuel de 2022 (exercice précédent : 80 %).

Depuis 2019, les recettes provenant des taxes de surveillance sont nettement plus élevées que ce qui avait été initialement prévu. En conséquence, les réserves ont pu être constituées plus rapidement. Bien que le montant d'un budget annuel fixé par la loi ne soit pas encore atteint, le Conseil fédéral a, sur proposition du conseil de l'institut, réduit le taux de la taxe de 8 à 6,5 pour mille au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Par ailleurs, l'ordonnance sur les émoluments a été revue et corrigée au cours de l'exercice et les émoluments

des pour des modifications majeures de l'information sur le médicament et de la qualité ainsi que pour les nouvelles autorisations de phytomédicaments en particulier ont été réduits.

### **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance**

*Objectifs généraux en matière de personnel et de prévoyance.*

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs et d'équivalents plein temps (EPT) est conforme aux objectifs stratégiques fixés pour la période 2019-2022. Il a augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 486 à 535 personnes et de 408 à 451 EPT. Ces ressources et compétences supplémentaires sont nécessaires en particulier pour la surveillance des dispositifs médicaux, les autorisations d'exploitation et les autorisations de mise sur le marché de médicaments et traitements innovants ainsi que pour la transformation numérique. Durant l'exercice sous revue, les femmes représentaient 59,8 % (2021 : 57,6 %) du personnel et 40,6 % des cadres (2021 : 40,3 %). Le taux de rotation du personnel s'est établi à 5,1 % (2021 : 5,5 %).

La part des francophones s'est accrue de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, et celle des italophones de 0,6 point de pourcentage. Les germanophones représentent pour la troisième fois d'affilée moins de 80 % du personnel.

Aucune modification majeure de la structure de la prévoyance professionnelle n'est intervenue au cours de l'année sous revue. La caisse de prévoyance de Swissmedic présente un taux de couverture de 99 % fin 2022.

*Disposer en tout temps des compétences nécessaires à l'accomplissement du mandat légal.*

L'accent est mis, pour ce qui est des médicaments, sur les médicaments innovants et notamment sur les médicaments de thérapie innovante (ATMP, *Advanced Therapy Medicinal Products*). Une division leur est d'ailleurs entièrement dédiée depuis 2022, ce qui doit permettre de promouvoir davantage encore les innovations dans ce secteur.

Le développement des compétences dans le domaine des dispositifs médicaux et des dispositifs de diagnostic in vitro a été poursuivi en 2022 par la création de plusieurs groupes d'experts internes. L'un d'eux s'occupe spécifiquement des dispositifs de diagnostic in vitro internes aux établissements ; il s'ajoute ainsi aux groupes existants qui traitent des produits de combinaison, des questions de classification et de délimitation, des logiciels et des dispositifs de diagnostic in vitro.

Par ailleurs, la plateforme technique de Swissmedic devra être en grande partie remplacée au cours des prochaines années pour cause d'obsolescence. Ce renouvellement nécessaire de la technologie permettra de franchir des étapes dans la transformation numérique en cours. En ce qui concerne le développement du personnel et des

cadres, l'accent a donc été mis, au cours de l'année sous revue, sur la promotion des compétences numériques : transmission de connaissances de base et avancées, introduction aux méthodes agiles, à la gestion agile et à la coopération numérique.

*Augmenter les ressources dans le domaine des dispositifs médicaux.*

L'effectif dédié à ce domaine a encore augmenté en 2022, dépassant en fin d'année les 50 postes à plein temps initialement prévus. Il est indispensable de poursuivre son accroissement pour maintenir un niveau de protection équivalent à celui de l'UE. La surveillance des dispositifs médicaux a en effet gagné en complexité depuis la suppression de la collaboration avec l'UE.

### **4. Coopérations et participations**

Swissmedic n'est engagé dans aucune participation ou coopération financière.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision, à savoir Ernst & Young SA, confirme que les comptes annuels de Swissmedic fournissent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'institut au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et les dispositions légales. Il recommande d'approuver les comptes annuels.

## **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le conseil de l'institut propose au Conseil fédéral de prendre acte du rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques pendant l'exercice 2022 et du rapport de l'organe de révision. Il propose également d'approuver le rapport d'activité et les comptes annuels 2022. Il propose en outre au Conseil fédéral d'affecter le bénéfice de 11,5 millions de francs aux réserves conformément à l'art. 79 de la loi sur les produits thérapeutiques et de donner décharge au conseil de l'institut.

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 9 juin 2023, le Conseil fédéral a approuvé le rapport succinct ainsi que le rapport d'activité de Swissmedic, annexe sur les comptes annuels 2022 comprise. Il a pris acte du rapport de l'organe de révision et du rapport du conseil de l'institut sur la réalisation des objectifs stratégiques 2022 et a donné décharge aux membres du conseil de l'institut pour l'exercice 2022.

# Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

Internet : [www.ipi.ch](http://www.ipi.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : Établissement de la Confédération

Conseil de l'institut : C. Eichenberger (présidente), B.

Renggli (vice-présidente), L. Amgwerd, Y. Bugmann, O.

Gassmann, B. Hübscher, S. Stalder, P. Walser, E. Zwick

Directrice : Catherine Chammartin

Révision externe : Contrôle fédéral des finances, Berne

## Appréciation des résultats 2022 en bref

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) fournit avant tout des *prestations à caractère monopolistique*. Son activité principale consiste à délivrer et gérer des protections de marques, de brevets et de designs. Le Conseil fédéral a fixé des objectifs stratégiques à l'IPI pour la première fois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Pendant l'exercice 2021/22, les *demandes d'enregistrement* de marques ont diminué de 11,3 % par rapport à l'exercice précédent et les *prolongations de la protection* de 0,9 %. Au total, 6631 annuités ont été payées en Suisse pour le maintien de brevets nationaux (contre 6727 l'exercice précédent) et 141 278 pour le maintien de titres de protection européens (contre 136 115 l'exercice précédent). Les *prolongations de brevets* sont la principale source de revenus de l'IPI. Conformément aux dispositions de la loi sur le statut et les tâches de l'IPI, ce sont aussi ces annuités qui permettent à l'Institut de couvrir ses coûts pour les activités relevant de la souveraineté de l'État et les activités d'utilité publique qu'il accomplit.

Dans le domaine des *tâches ministérielles*, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision partielle de la loi sur les brevets le 16 novembre 2022, en exécution de la motion 19.3228 Hefti « Pour un brevet suisse en phase avec notre époque ».

En étroite collaboration avec l'OFDF, l'IPI a préparé un projet de loi visant à instaurer une procédure simplifiée de destruction de petits envois contenant des contrefaçons.

L'IPI a conclu son 26<sup>e</sup> exercice sur un *bénéfice* de 5,4 millions, résultant de recettes nettes de 64,2 millions d'un côté et, de l'autre, de charges pour prestations de tiers de 2,1 millions, de charges d'exploitation de 56,6 millions et d'un résultat financier négatif de 0,1 million de francs. L'effectif moyen de l'IPI est resté constant à 267 équivalents plein temps (EPT).

L'*organe de révision* (CDF) a certifié les comptes annuels 2021/22 sans réserve ni remarque.

Chiffres-clés	2021/22	2020/21 <sup>1)</sup>
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>64,2</b>	63,4
Bénéfice net (mio CHF)	<b>33,2</b>	29,6
Réserves globales (mio CHF)	<b>115,9</b>	82,8
Total du bilan (mio CHF)	<b>187,7</b>	181,0
Ratio de fonds propres en %	<b>61,7</b>	45,7
Effectif (EPT en moyenne)	<b>267</b>	267

## Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Enregistrement de marques	<b>17 527</b>	16 981
Enregistrements internationaux de marques avec extension de la protection à la Suisse	<b>19 358</b>	16 150
Délivrance de brevets au niveau national	<b>781</b>	745
Brevets européens prenant effet en Suisse / au Liechtenstein	<b>94 486</b>	122 418
Proportion de pers. en apprentissage (%)	<b>2,9</b>	3,2
Proportion de femmes (%)	<b>45,3</b>	44,4
Taux de couverture technique CP (%)	<b>100,8</b>	110,6
Taux de couverture économique CP (%)	<b>101,3</b>	101,1

## Contributions fédérales et émoluments

Émoluments (mio CHF)	<b>56,5</b>	55,4
----------------------	-------------	------

<sup>1)</sup> Adaptation de la méthode comptable (voir compte annuel [www.ige.ch/jr](http://www.ige.ch/jr))

## A. Réalisation des objectifs 2022

### 1. Priorités stratégiques

Le 18 mai 2022, le Conseil fédéral a pour la première fois fixé des [objectifs stratégiques quadriennaux à l'IPI](#), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2026.

Comme l'exercice de l'IPI se termine le 30 juin 2023, une évaluation de la réalisation des objectifs ne sera faite que l'année prochaine.

- *Prestations à caractère monopolistique*

L'IPI a pour mission première de délivrer et gérer des titres de protection au sens du droit de la propriété intellectuelle (marques, brevets et designs). La fourniture de ces prestations à caractère monopolistique est régie par des dispositions matérielles détaillées figurant dans des lois et des ordonnances, qui définissent précisément la pratique en matière d'examens et la procédure applicable. La charge de travail de l'IPI dépend directement et exclusivement du nombre des demandes d'enregistrement, de prolongation de la protection et de modification du registre des brevets, dont l'évolution échappe à l'influence de l'Institut. Les émoluments perçus sont fixés de manière exhaustive dans des actes normatifs spéciaux. Leur montant est soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Pendant l'exercice 2021/22, 17 746 demandes d'enregistrement de marques au niveau national ont été déposées, en baisse de 11 % (20 018 l'exercice précédent). 58 % des demandes (exercice précédent : 64 %) ont été traitées selon la procédure de l'examen anticipé (ce qui est possible si la liste des produits et services revendiqués est constituée uniquement de termes conformes à ceux de la banque de données de l'IPI). Dans 21 % des cas (23 % l'exercice précédent), les marques ont ainsi pu être enregistrées en quelques jours à peine. Les enregistrements effectifs de marques au niveau national ont atteint 17 527 pendant la période sous revue (16 981 l'exercice précédent). La part des demandes déposées électroniquement via le portail *eTrademark* est restée stable à 97 %. Les demandes de prolongation de la protection ont légèrement diminué, de 0,9 %, à 11 849 (11 961 l'exercice précédent). Au total, près de 46 800 mutations (35 500 l'exercice précédent) ont été opérées gratuitement dans les registres (transferts de marques, concessions de licences, changements de raison sociale, d'adresse ou de mandataire).

Au total, 6631 annuités ont été payées en Suisse pour le maintien de brevets nationaux (contre 6727 l'exercice précédent) et 141 278 pour le maintien de titres de protection européens (contre 136 115 l'exercice précédent).

Pendant l'exercice sous revue, les enregistrements de designs ont diminué à 657 (année précédente 795).

Le nombre de mandats pour des recherches assistées a diminué de 451 à 424 (-6 %) au cours du deuxième semestre. Les causes de cette diminution sont probablement à chercher dans la situation économique générale incertaine. Les retours des clients restent très bons. Largement plus de 80 % d'entre eux qualifient les prestations de l'IPI de « très bonnes », les autres optent pour « bonnes ». À titre d'essai, le champ des recherches assistées a été étendu, pendant l'exercice sous revue, pour comprendre non seulement les clarifications sur le droit des brevets,

mais aussi des renseignements sur des marques et des designs. Cette prestation a été demandée à plusieurs reprises et devrait désormais être proposée de manière permanente.

#### *Tâches ministérielles*

En exécution de la motion 19.3228 Hefti « Pour un brevet suisse en phase avec notre époque », le Conseil fédéral, lors de sa séance du 16 novembre 2022, a adopté le message relatif à la révision partielle de la loi sur les brevets. Le modèle d'utilité proposé à l'origine n'a finalement pas été retenu. Par contre, l'actuel brevet suisse non examiné sera maintenu, mais complété par une recherche obligatoire. Sur demande, un examen complet tel que l'exige l'auteur de la motion pourra être fait. Enfin la procédure d'opposition auprès de l'IPI est abandonnée et les recours contre ses décisions seront intentés devant le Tribunal fédéral des brevets (et non comme proposé devant le Tribunal administratif fédéral). Le Parlement doit maintenant examiner ce projet.

Le 22 septembre 2022, le Parlement a adopté la motion 22.3014 CSEC-E « Droits conférés par les brevets dans le domaine de la sélection variétale. Davantage de transparence », qui charge le Conseil fédéral d'adapter les bases légales en matière de brevets et – si nécessaire – de protection des obtentions végétales de sorte à améliorer la transparence en matière de droits conférés par les brevets dans le domaine de la sélection variétale. L'IPI va maintenant analyser la situation en collaboration avec l'OFAG et les milieux intéressés et élaborer différentes solutions.

Le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a chargé le DFJP (l'IPI) d'examiner, en collaboration avec le DETEC (OFCOM) et le DEFR (SECO), comment il serait possible d'aménager concrètement une réglementation juridique pour protéger les publications journalistiques et d'élaborer un avant-projet de loi d'ici à la fin de 2022. Dans le domaine du droit d'auteur, l'IPI s'est principalement consacré, durant l'exercice sous revue, à l'élaboration du projet, qui s'est révélé complexe et dont la mise au point prend davantage de temps que prévu. Comme convenu avec la cheffe du département, le projet à envoyer en consultation sera présenté au Conseil fédéral au début de 2023.

Le Conseil fédéral a adopté en 2021 le « Rapport de l'Observatoire des mesures techniques relatif à l'accès aux contenus numériques (Rapport sur la portabilité) ». Il a chargé le DFJP de l'informer, d'ici à la fin de 2023, de l'évolution dans le domaine de l'accès à des contenus numériques (portabilité). Les travaux nécessaires ont commencé en 2022.

Les conséquences du commerce de contrefaçons pour la Suisse sont graves et en augmentation. La plus grande partie provient de l'importation de produits contrefaits qui arrivent notamment via le commerce en ligne dans de petits paquets. Cette évolution est un grand défi pour les autorités

douanières. En étroite collaboration avec l'OFDF, l'IPI a donc préparé un projet de loi visant à instaurer une procédure simplifiée de destruction de petits envois contenant des contrefaçons. Le projet a été très bien accueilli lors de la consultation. Au cours de l'exercice sous revue, les deux offices ont mené des discussions sur la reprise de tâches d'exécution par l'IPI après la retenue des marchandises par l'OFDF. Cette reprise permettra de gagner encore en efficacité dans l'application des droits de propriété intellectuelle. Le message a été envoyé en consultation le 9 décembre 2022. Le Conseil fédéral décidera de la suite de la procédure en avril 2023.

Des succès importants ont été obtenus dans l'établissement et le développement des relations bilatérales avec les partenaires prioritaires de l'IPI. Une déclaration de collaboration a été signée avec l'office britannique de la propriété intellectuelle (*UK Intellectual Property Office, UKIPO*) le 14 février 2022.

Immédiatement après son adhésion, fin 2021, à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne de l'OMPI, la Suisse a pris la présidence du Groupe de travail de Lisbonne. Dans ce rôle, elle a négocié de nombreux assouplissements procéduraux des règles relatives à la protection internationale des indications géographiques.

Lors de la douzième conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Genève du 12 au 17 juin 2022, les ministres ont notamment adopté un compromis concernant l'existence d'un groupe de pays en développement mené par l'Inde et l'Afrique du Sud d'obtenir des dérogations à l'accord sur les ADPIC.

L'IPI a commencé à mettre en œuvre le point 13 des objectifs stratégiques et identifié des domaines du développement durable sur lesquels il a une influence significative (en part. SDG 9 et SDG 17). L'IPI va d'une part poursuivre les mesures existantes pour atteindre les objectifs de développement durable et, d'autre part, introduire des mesures supplémentaires et en examiner d'autres d'ici fin 2023.

### *Services commerciaux*

Conformément au mandat que lui confère la loi, l'IPI fournit aussi des prestations d'information sur la base du droit privé.

Le nombre de mandats commerciaux a diminué de 488 à 419 (-14 %). Là encore, les causes devraient être principalement liées au ralentissement de l'économie mondiale. La hausse du franc suisse a par ailleurs rendu nos recherches à l'étranger plus coûteuses. De ce fait, le chiffre d'affaires moyen réalisé par mandat a également diminué.

Pour les recherches de brevets, les outils fondés sur l'IA prennent de plus en plus d'importance. Les offres du marché sont évaluées en permanence et le portefeuille est adapté en conséquence. Avec SEARCH, l'Office européen des brevets a également développé un outil de recherche

moderne pour les offices nationaux de brevets. Son introduction est prévue pour 2023.

## **2. Objectifs financiers**

Au terme de l'exercice 2021/22, l'IPI a réalisé un résultat d'exploitation de 5,4 millions. La réévaluation des engagements de prévoyance conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards, IFRS*) a entraîné un gain actuariel de 27,7 millions. Le résultat global positif de 33,2 millions a fait augmenter les fonds propres à 115,9 millions au 30.6.2022. L'évolution des fonds propres est analysée chaque année et de premières mesures ciblées pour les réduire dans la fourchette acceptable de 25 à 75 millions ont été définies et introduites avec la réduction des émoluments pour la protection des marques, représentant un volume annuel de près de 6 millions de francs (décision du CF du 16.12.2022).

Le résultat d'exploitation de 5,4 millions (3,0 mio l'exercice précédent) résulte de recettes nettes globales de 64,2 millions (63,4 mio l'exercice précédent) d'un côté et, de l'autre, de charges pour prestations de tiers de 2,1 millions (2,5 mio l'exercice précédent), de charges d'exploitation de 56,6 millions (57,7 mio l'exercice précédent) et d'un résultat financier négatif de 0,1 million (exercice précédent : 0,2 million).

Avec une part de 88 %, les émoluments, qui totalisent 56,5 millions, restent nettement le principal poste de recettes de l'IPI. Leur montant se décompose comme suit : 26,1 millions pour les brevets, 29,2 millions pour les marques et 1,1 million pour les designs.

Les recettes issues des annuités au titre des brevets ont augmenté de 60 000 francs par rapport à l'exercice précédent. Les recettes générées par les émoluments perçus sur les designs ont diminué de 16 000 francs. Les revenus issus des émoluments dans le domaine des marques sont eux aussi à nouveau en hausse, de 0,9 million de francs par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due principalement aux émoluments pour l'enregistrement de marques, pour 0,3 million de francs, et aux émoluments pour les enregistrements internationaux avec extension à la Suisse, pour 0,6 million.

Les charges pour prestations de tiers étaient de 2,1 millions, en baisse de 0,4 million, tandis que les charges d'exploitation ont atteint 56,6 millions de francs, en baisse de 1,1 million par rapport à l'exercice précédent.

La réévaluation selon la norme IAS 19 des engagements de prévoyance à long terme et des avoirs de prévoyance a entraîné un gain actuariel de 27,7 millions de francs. Le gain sur les engagements de prévoyance est dû principale-

ment aux modifications des hypothèses financières (augmentation du taux d'escompte et du taux de retrait du capital).

Ces gains actuariels ont été réduits par les pertes sur les actifs de prévoyance dues à la performance négative des actifs.

Les fonds propres sont constitués des réserves issues du bénéfice, d'un montant de 97,2 millions, et des gains actuariels cumulés, de 18,7 millions.

Le budget 2022/23 et la planification à moyen terme 2023/2024 à 2025/26 prévoient une baisse marquée du bénéfice d'exploitation en raison de la réduction des émoluments pour la protection des marques que le Conseil fédéral a approuvée le 16 décembre 2022.

### **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance**

Selon l'art. 2, al. 1, let. e, LPers, en lien avec l'art. 8 LIPI, l'IPI n'est pas soumis à la LPers. Il n'est donc pas directement lié aux prescriptions de politique du personnel énoncées à l'art. 4 LPers, mais il poursuit des objectifs largement similaires.

L'effectif moyen est resté constant à 267 EPT. Lors de son séminaire annuel, la direction examine les postes qui dépassent les besoins de base et ne procède à leur renouvellement (pour une durée limitée) qu'en cas de nécessité avérée. L'IPI a pu maintenir le niveau élevé de qualification et de performance de son personnel. La proportion de femmes a augmenté de 0,9 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent et s'établit désormais 45,3 %. Les femmes sont aussi légèrement plus nombreuses à occuper un poste de cadre, avec une proportion de 29,7 % (exercice précédent 29,3 %). Le pourcentage de collaborateurs travaillant à temps partiel a enregistré une légère hausse pour s'établir à 42,7 % (42,4 % l'exercice précédent). Le nombre de place d'apprentis et de stagiaires (employés de commerce et informaticiens) a augmenté à 15 (exercice précédent 13). Enfin, sept personnes (comme lors de l'exercice précédent), de langue allemande, française et italienne, ont bénéficié d'un stage pour jeunes diplômés d'une haute école. Sur l'ensemble du personnel, 81,3 % indiquent l'allemand comme langue première, 13,9 % le français, 4,5 % l'italien et 0,3 % le romanche.

Au 31.12.2022, les taux de couverture de la caisse de prévoyance IPI auprès de PUBLICA étaient de 100,8 % (art. 44 OPP2) et de 101,3 % (taux de couverture économique). PUBLICA a obtenu un rendement global net de -9,7 % pour l'année sous revue (caisses de prévoyance ouvertes). L'IPI a dissous au 31 décembre 2022 une réserve de cotisations de l'employeur d'un montant de 3,8 millions de francs au profit de sa caisse de prévoyance. Les avoirs de vieillesse et les avoirs issus de cotisations d'épargne volontaire ont été rémunérés à un taux de 1 %.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

Dans son rapport du 17 octobre 2021 à l'attention du Conseil de l'Institut, l'*organe de révision* relève que les comptes annuels offrent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'IPI au 30.6.2022, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année s'achevant à cette date, en conformité avec les normes IFRS et la LIPI. Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque. Le CDF attire cependant l'attention sur la remarque concernant le but du capital propre de l'IPI, dans l'annexe des comptes annuels, qui admet que la fourchette actuellement définie par le Conseil de l'Institut pour le capital propre est dépassée au 30 juin 2022 et qui rappelle les mesures décidées pour réduire les réserves. Le 2.11.2022, le Conseil de l'Institut a approuvé à l'unanimité le *rapport de gestion 2021/22* de la direction, limité à la gestion de l'entreprise. Il a également pris acte du rapport de l'organe de révision et approuvé à l'unanimité les comptes annuels pour la période allant du 1.7.2021 au 30.6.2022.

## **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le *rapport d'activité* de la directrice au sens de l'art. 5, al. 2, LIPI est un rapport circonstancié à l'attention du Conseil fédéral qui porte sur l'ensemble des activités de l'IPI et couvre une année civile, suivant en cela l'agenda des organes de direction politique et de surveillance. Il contient en outre un chapitre spécial consacré aux résultats de la vérification des comptes effectuée par l'organe de révision et à l'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels par le Conseil de l'Institut.

Le DFJP a soumis pour approbation au Conseil fédéral le rapport d'activité relatif à l'année 2022 en lui proposant de donner décharge au Conseil de l'Institut.

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le Conseil fédéral a adopté, le 05.04.2023, le rapport d'activité de l'IPI pour 2022 et donné décharge au Conseil de l'Institut.

# Institut fédéral de métrologie METAS

Internet: [www.metas.ch](http://www.metas.ch)

Siège: Köniz

Forme juridique: établissement de la Confédération

Conseil de l'Institut: Matthias Kaiserswerth (président),  
Alessandra Curioni-Fontecedro, René Lenggenhager,  
Sonia I. Seneviratne, Ursula Widmer

Directeur: Philippe Richard

Organe de révision externe: CDF, Berne

## Appréciation des résultats de 2022 en bref

En 2022, l'Institut fédéral de métrologie (METAS) a atteint les objectifs stratégiques\* du Conseil fédéral.

Les objectifs techniques ont été atteints. L'offre de prestations et d'infrastructures de METAS couvre une majorité des besoins de l'industrie et tous les besoins relatifs au cadre légal. Grâce à ses vastes compétences technico-scientifiques dans divers domaines, METAS est un partenaire de coopération intéressant pour l'industrie. L'engagement international des collaborateurs de METAS est toujours important.

Les objectifs financiers ont été atteints. Le degré d'auto-financement s'est élevé à 55,0 % (54,9 % l'année précédente) et l'exercice s'est clôturé sur un bénéfice de 1,2 millions de francs (1,0 mio CHF l'année précédente). Dans l'ensemble, METAS peut se prévaloir d'un bon exercice. Il a surtout pu clairement augmenter ses recettes provenant de fonds de tiers.

METAS tient aussi le cap en ce qui concerne les objectifs en matière de personnel et de prévoyance. À noter que METAS continue à s'engager fortement pour la formation professionnelle et pour l'entrée dans la vie active grâce à son large éventail de places d'apprentissage et de stages pour les étudiants des hautes écoles.

Chiffres-clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>53,1</b>	52,7*
Résultat de l'exercice (mio CHF)	<b>1,2</b>	1,0*
Total du bilan (mio CHF)	<b>59,0</b>	58,5
Ratio de fonds propres en %	<b>69,3</b>	40,4*
Degré de liquidité II ( <i>quick ratio</i> )	<b>5,2</b>	4,4*
Degré de couverture des immobilisations I	<b>1,8</b>	1,0
Degré de couverture des immobilisations II	<b>2,3</b>	2,1
Effectifs (équivalents plein temps)	<b>211,4</b>	201,9

### Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Pourcentage de personnes en formation (%)	<b>8,4</b>	6,1
Pourcentage de femmes (%)	<b>19,4</b>	19,6
Pourcentage de femmes exerçant une fonction technico-scientifique (%)	<b>10,2</b>	12,0
Nombre de CMCs (aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages) <sup>1)</sup>	<b>419</b>	416
Part des dépenses R&D (%)	<b>13,2</b>	15,1
Taux d'exécution en métrologie légale (%) <sup>2)</sup>	<b>96</b>	95
Taux d'investissement <sup>3)</sup> (%)	<b>3,8</b>	7,4
Taux de couverture technique/économique de la caisse de prévoyance de METAS auprès de PUBLICA en % (31.12.2022)	<b>96,1 / 95,8</b>	108,4 / 96,3

### Contributions fédérales et émoluments

Indemnités au sens de l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 et 4, LIFM (mio CHF)	<b>24,5</b>	24,4
Indemnités au sens de l'art. 3, al. 5, LIFM (autres tâches assignées) (mio CHF)	<b>6,5</b>	6,6
Émoluments (mio CHF)	<b>8,1</b>	7,9
Fonds de tiers (sans recherche)	<b>9,9</b>	8,8

\* Objectifs stratégiques: <https://www.metas.ch/metas/fr/home/metas/institut/strategische-ziele.html>

\* Un retraitement a dû être effectué pour les comptes annuels 2021 car des émoluments de vérification avaient été facturés de manière erronée. En conséquence, certains chiffres ont été adaptés.

<sup>1)</sup> Sur les 419 CMCs déclarées en 2021, 22 reviennent à l'Institut désigné IRA, 8 à l'Institut désigné PMOD.

<sup>2)</sup> Nombre de vérifications effectuées/nombre d'instruments de mesure dont la vérification est arrivée à échéance.

<sup>3)</sup> Investissements nets par rapport aux coûts d'acquisition de la fortune de placement.

## A. Réalisation des objectifs 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

*METAS est l'Institut national de métrologie de la Suisse. Une de ses tâches principales consiste à créer les conditions nécessaires pour que le secteur économique, la recherche et l'administration suisses puissent réaliser des mesures avec l'exactitude requise. METAS doit en outre garantir que les mesures nécessaires à la protection des personnes et de l'environnement soient toujours correctes et appliquées conformément au droit.*

METAS a atteint ces objectifs techniques au cours de l'année sous revue. L'offre de prestations et d'infrastructures de METAS couvre une majorité des besoins de l'industrie et tous les besoins relatifs au cadre légal. Les prestations métrologiques qui ne sont pas offertes en Suisse peuvent être fournies par des instituts de métrologie étrangers, étant donné que METAS entretient une bonne collaboration avec ces derniers. La grande satisfaction des clients se traduit par un faible nombre de réclamations par rapport au nombre de certificats délivrés (0,1 % contre 0,3 % l'année précédente).

Compte tenu du niveau suisse des prix et de la pression des coûts, se positionner par rapport aux instituts nationaux de métrologie concurrents représente pour METAS un défi continu.

Dans le domaine de la métrologie légale, la majeure partie des activités était axée sur l'application du droit et sur les travaux de révision de divers textes législatifs relatifs à la métrologie.

*Pour exécuter ses tâches, METAS prend en compte le contexte international, en collaborant avec d'autres instituts nationaux de métrologie, notamment dans le cadre de l'Association européenne des instituts nationaux de métrologie EURAMET et en faisant partie d'organisations internationales et d'associations.*

METAS réalise ses travaux de recherche et de développement en grande partie dans le cadre des programmes européens de recherche et développement en métrologie: European Metrology Programme for Innovation and Research (EMPIR) et, depuis 2021, European Partnership on Metrology (EPM). Durant l'année sous revue, METAS a participé au deuxième appel d'offre du nouveau partenariat européen pour la recherche en métrologie (EPM). Les fonds de tiers acquis se sont élevés à 1,22

millions d'euros (0,56 millions d'euros l'année précédente). Suite à la décision du Conseil fédéral du 26.5.2021 de ne pas signer l'accord institutionnel entre l'UE et la Suisse en raison de divergences substantielles dans des domaines centraux, la Suisse est considérée, jusqu'à nouvel ordre, comme un pays tiers non associé dans le programme cadre de recherche européen Horizon Europe. METAS peut donc participer à l'EPM, sans toutefois recevoir de financement de ce programme. En revanche, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) financera les participations suisses qui ont été retenues aux programmes de recherche comme l'EPM. METAS ne peut également pas coordonner de projets au sein de l'EPM et il perd généralement de l'influence dans ce partenariat de recherche.

L'engagement international des collaborateurs/trices de METAS est toujours important. METAS joue un rôle actif et essentiel au sein d'EURAMET, l'Association européenne des instituts nationaux de métrologie. Un collaborateur de METAS est le président du Comité technique Electricity and Magnetism. Le chef du laboratoire Optique est président de la Commission internationale de l'éclairage (CIE), l'organisme international de normalisation et de standardisation dans les domaines de la lumière et de l'éclairage. En octobre 2022, le directeur suppléant de METAS a été nommé Président du Comité International de Métrologie Légale, l'organe législatif de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML). Le directeur de METAS est, pour sa part, membre du Comité international des poids et mesures (CIPM).

*METAS soutient de manière ciblée le processus d'innovation et la compétitivité du secteur économique suisse grâce aux connaissances de ses experts et à l'infrastructure métrologique et grâce aux projets de recherche appliquée en collaboration avec des partenaires industriels (notamment dans le cadre de projets Innosuisse).*

METAS dispose d'un vaste savoir technico-scientifique. Son savoir étendu en matière de métrologie est utilisable pour l'industrie, non seulement sous forme de prestations d'étalonnage et de mesure, mais aussi directement pour le développement de produits ou l'optimisation des processus. Par conséquent, METAS est un partenaire de coopération intéressant pour l'industrie dans de nombreux domaines. Depuis janvier 2013, METAS est un partenaire de recherche ayant droit aux contributions auprès d'Innosuisse. Jusqu'à présent, dix-neuf propositions de projets (deux petits projets en 2022) ont été retenues.

Le Conseil fédéral attend en outre de METAS qu'il reste un institut national de métrologie de pointe au niveau mondial.

### 2. Objectifs financiers

METAS a atteint ses objectifs financiers. Avec son degré d'autofinancement de 55,0 % (54,9 % l'année précé-



dente), l'Institut a de nouveau dépassé l'objectif consistant à financer au moins 45 % du budget annuel à partir d'émoluments, d'indemnités selon l'art. 3, al. 5, LIFM (RS 941.27) et de fonds de tiers. Le degré d'autofinancement avant la prise en compte des engagements de prévoyance selon la norme IPSAS 39 est de 55,5 % (56,3 % l'année précédente). En outre, en se fondant sur une planification à long terme des investissements, METAS a été en mesure de financer tous les investissements à partir de fonds autogénérés (cash flow). METAS a pu boucler le compte de résultat sur un excédent de 1,2 millions de francs (1,0 mio l'année précédente). Le bénéfice est reporté sur l'exercice suivant. Il est utilisé pour diminuer le report des pertes. Les capitaux propres étaient de 40,9 millions de francs au 31.12.2022 (23,6 mio au 31.12.2021). Durant l'année sous revue, des bénéfices actuariels (liés aux engagements de prévoyance en faveur du personnel selon la norme comptable IPSAS 39) d'un montant de 16,1 millions de francs ont été directement comptabilisés dans les capitaux propres.

### **3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance**

Les objectifs de la politique du personnel et de prévoyance ont été atteints.

En 2022, les effectifs de METAS ont augmenté de 9 EPT par rapport à l'année précédente (en 2021: 202 EPT). Les effectifs des deux nouveaux domaines créés en 2021, Transformation numérique et Service à la clientèle et communication, ont été renforcés. En conséquence, nombre de leurs collaborateurs/trices n'ont été engagés qu'en 2022.

Des collaborateurs essentiellement formés dans le domaine technique ou des sciences naturelles œuvrent à METAS. Le recrutement de femmes au sein de ces catégories professionnelles encore à prédominance masculine représente un défi en matière de politique du personnel. En 2022, la part des femmes a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (19,4 % contre 19,6 %). La part des femmes cadres a également pu augmenter et s'établir à 27,5 % (22,6 % l'année précédente).

METAS s'engage fortement pour la formation professionnelle, ce qui s'exprime par le pourcentage relativement élevé de personnes en formation par rapport aux effectifs totaux (8,4 %). Six filières différentes de formation professionnelle sont offertes à METAS. Toutes les personnes qui étaient en dernière année de formation, ont obtenu leur diplôme en 2022. METAS a continué à employer encore plusieurs de ces apprentis diplômés en tant que jeunes professionnels durant plusieurs mois. Vers fin 2022, METAS a pu pourvoir toutes les places d'apprentissage vacantes pour l'année à venir. Une apprentie a pu participer aux championnats suisses des métiers SwissSkills.

En outre, METAS offre des places de stage de plusieurs mois aux étudiants des hautes écoles et des universités, en particulier dans le cadre de projets de recherche et de développement.

Fin décembre 2022, la caisse de prévoyance de METAS présentait un taux de couverture technique (réglementaire) de 96,1 % et un taux de couverture économique de 95,8 %. Vu ces valeurs, des mesures d'assainissement ne sont pas obligatoires. Au cours du premier semestre 2023, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA et son expert externe en caisses de pensions examineront si de telles mesures sont nécessaires dans la situation actuelle.

### **4. Coopérations et participations**

METAS ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

Dans son rapport du 17.2.2023, l'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice 2022 offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats réels, dans le respect des normes internationales IPSAS et de la LIFM. Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque.

## **C. Propositions au Conseil fédéral**

Conformément à l'art. 8, let. g, LIFM (RS 941.27), le Conseil de l'Institut établit un rapport de gestion qui se compose des comptes annuels et du rapport annuel. Le Conseil de l'Institut a soumis le rapport de gestion 2022 et sa décharge à l'approbation du Conseil fédéral avec une proposition relative à l'utilisation d'un éventuel bénéfice. Il lui a également remis le rapport de l'organe de révision du 17.2.2023 et le rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques pour information.

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 11.11.2022, le Conseil fédéral a nommé Monsieur Roger Siegenthaler membre du Conseil de l'Institut au 1.1.2023 pour le reste de la période administrative en cours, soit jusqu'en 2023. Le Conseil de l'Institut sera donc composé de six membres en 2023.

Le 5.4.2023, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2022 de METAS. De plus, il a donné suite à la proposition relative à l'utilisation du bénéfice et a donné décharge aux membres du Conseil de l'Institut.

# Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Internet : [www.rab-asr.ch](http://www.rab-asr.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : Établissement de la Confédération

Conseil d'administration : Wanda Eriksen-Grundbacher (présidente), Prof. Sabine Kilgus (vice-présidente), Viktor Balli, Prof. Conrad Meyer, Prof. Daniel Oyon

Directeur : Reto Sanwald

Révision externe : Contrôle fédéral des finances, Berne

## Appréciation des résultats 2022 en bref

Aux yeux du Conseil fédéral, la mise en œuvre des objectifs stratégiques pour la période 2020-2023 s'est déroulée comme prévu en 2022.

L'ASR a atteint ses *objectifs opérationnels et entrepreneuriaux* dans une large mesure : la surveillance axée sur les risques des entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État est menée conformément aux règles. L'ASR tient compte des évolutions longues, comme la numérisation de la branche, et réagit à des thèmes d'actualité pour la surveillance, comme la guerre en Ukraine, le projet de scission d'Ernst & Young (séparation des activités d'audit et de conseil), l'examen des rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ou les entreprises de la crypto. Au cours de l'exercice d'audit 2022, le secteur de la révision a continué à faire ses preuves concernant la gestion de la pandémie de covid-19. Elle profitera de cette expérience lors de l'exercice 2023 s'agissant de la guerre en Ukraine.

Le Conseil fédéral et l'ASR ont précisé et légèrement relevé les exigences relatives à la pratique professionnelle des personnes physiques, ce qui permet d'espérer une amélioration de la qualité. L'adoption de nouvelles normes d'audit, reprises dans les circulaires de l'ASR, a fait l'objet d'un suivi critique. Il a été convenu avec la profession que les normes internationales seraient désormais transposées dans les normes suisses au fur et à mesure et non plus par à-coups. Les écarts entre les normes seront ainsi comblés beaucoup plus rapidement. Quelques projets informatiques de moindre envergure n'ont pu être réalisés comme prévu, mais la signature numérique et la plateforme de messagerie sécurisée ont été introduites en 2022.

La coopération internationale a été marquée par le renouvellement des mémorandums d'entente avec l'Allemagne et la Finlande, la reconnaissance de l'autorité de surveillance chilienne et d'une deuxième autorité chinoise, le retrait de la reconnaissance des Bermudes et la reconnaissance de l'ASR par les autorités chinoises.

Les *buts financiers* ont été atteints, de même que les *objectifs en matière de personnel et de prévoyance*.

Chiffres-clés	2022	2021
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>6,5</b>	6,5
Bénéfice net / perte nette (mio CHF)	<b>0</b>	0
Bénéfice reporté / perte reportée de l'exercice précédent (mio CHF)	<b>0</b>	0
Réserves globales (mio CHF)	<b>5,0</b>	5,0
Total du bilan (mio CHF)	<b>6,9</b>	7,2
Ratio de fonds propres en %	<b>72,5</b>	69,0
Effectif (EPT)	<b>24,6</b>	23,4

## Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre total d'agrément (personnes physiques et entreprises de révision)	<b>11 554</b>	12 235
Nombre d'entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État	<b>22</b>	22
Taux de couverture technique CP (%)	<b>98,4</b>	111,0
Taux de couverture économique CP (%)	<b>98,0</b>	102,3

## Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) <sup>1</sup>	<b>0</b>	0
Émoluments (mio CHF)	<b>6,5</b>	6,5

<sup>1</sup> L'ASR ne perçoit pas de contributions fédérales. La Confédération lui accorde si nécessaire des prêts au taux d'intérêt du marché pour garantir sa capacité de paiement (art. 36, al. 2, LSR). Ce cas ne s'est toutefois jamais présenté à ce jour.

## A. Réalisation des objectifs 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

#### Principe

Le but et le mandat général de l'ASR figurent dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR ; RS 221.302). Conformément aux dispositions de la LSR, les attributions principales de l'ASR sont l'agrément des personnes et des entreprises qui fournissent des prestations de révision prescrites par la loi, la surveillance des organes de révision et des sociétés d'audit des sociétés d'intérêt public et l'assistance administrative internationale en matière de surveillance de la révision.

Les objectifs stratégiques de l'ASR dans le cadre de ce mandat légal sont définis par son conseil d'administration et approuvés par le Conseil fédéral. Le présent rapport succinct porte sur les objectifs stratégiques pour la période 2020-2023.

#### *Maintien de la qualité des prestations de révision à un haut niveau (objectif 1)*

L'application, en fonction des risques, dans les 22 entreprises de révision actuellement soumises à la surveillance de l'État (22 également l'exercice précédent), des règles juridiques et professionnelles relatives aux services de révision reste la préoccupation première de la surveillance exercée par l'ASR. Les cinq plus grandes entreprises de révision, qui s'occupent chacune de plus de 50 sociétés d'intérêt public (les « cinq grands »), font l'objet d'une inspection tous les ans, les autres, en principe tous les trois ans. L'ASR analyse rapidement et intègre dans son programme de contrôle les thèmes d'actualité concernant la surveillance tels que la guerre en Ukraine, la possible séparation des activités d'audit et de conseil d'Ernst & Young (EY) ou l'examen des rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ou sur les entreprises de la crypto.

En 2022, 15 inspections ont été menées (16 l'exercice précédent). Il y a eu par ailleurs une inspection ad hoc, c'est-à-dire en dérogation au rythme usuel (exercice précédent : 0), pour soupçon d'infraction aux obligations légales. En ce qui concerne l'audit financier, c'est en matière de preuves d'audit, d'actes dolosifs et d'analyse des risques (identification et réaction) que le plus grand nombre d'irrégularités ont été constatées. S'agissant de l'audit prudentiel, les irrégularités concernaient principalement les thèmes de la gestion des risques commerciaux et de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Lorsqu'elle a constaté des irrégularités importantes, l'ASR est intervenue auprès des entreprises concernées pour que la situation soit rectifiée. En cas de manquements graves, des sanctions appropriées ont été prononcées.

Les principales recommandations concernant l'organisation des autorités de surveillance et le déroulement des inspections émanent de l'*International Forum of Independent Audit Regulators* (IFIAR) et du Comité des organes européens de supervision de l'audit (*Committee of European Auditing Oversight Bodies*, CEAOB), de l'UE. L'ASR est membre de

l'IFIAR depuis 2007 et possède, depuis 2016, le statut d'observateur au sein du CEAOB. Elle respecte les principes de ces deux entités dans son activité de surveillance et a participé à la révision des *core principles* de l'IFIAR qui s'est achevée en 2022.

En sus de la répression systématique des irrégularités, les mesures préventives sont aussi efficaces, par exemple les contacts permanents entretenus avec les comités d'audit des sociétés d'intérêt public. En 2022, l'ASR a publié la 2<sup>e</sup> édition de son guide du comité d'audit, qui doit notamment aider les membres de comités d'audit moins expérimentés dans leur collaboration avec l'organe de révision externe. L'ASR a également publié le communiqué de surveillance 1/2022 sur la prise en considération d'actes frauduleux dans le cadre des prestations en matière de révision.

L'ASR continue d'accompagner la numérisation de la révision financière. En 2022, l'ASR a constaté que l'utilisation des technologies d'audit gagnait en importance, notamment pour le contrôle des écritures au journal et du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice d'audit 2022, le secteur de la révision a continué à faire ses preuves dans la gestion de la pandémie de covid-19, comme l'année précédente. La guerre en Ukraine qui a éclaté en 2022 n'est certes pas comparable à la pandémie, à première vue, mais elle présente néanmoins de nombreux points communs pour ce qui est de la comptabilité et de l'audit. Le secteur de la révision profitera donc de l'expérience acquise pendant la pandémie lors de la saison d'audit 2023.

#### *Infrastructures : processus et technologie (objectif 2)*

Dans ce domaine, l'accent a de nouveau été mis sur des améliorations progressives des systèmes et des processus. Initialement prévues pour 2021, la signature électronique et la plateforme de messagerie sécurisée sont désormais effectives. Tous les projets informatiques n'ont toutefois pas été menés à terme. L'introduction d'un logiciel de gestion de blocs de texte ou le remplacement de la lettre d'information par un service de notifications (*push news*) ont été reportés à 2023. En 2022, le système de gestion de la conformité de l'ASR a été formalisé et il répond désormais dans une large mesure aux exigences de la norme ISO 37301.

En ce qui concerne la sécurité informatique, les serveurs de l'ASR ont été remplacés, un nouvel outil vidéo a été introduit, la directive interne sur l'utilisation de l'infrastructure électronique a été révisée et un audit informatique a été réalisé.

#### *Agrément (objectif 3)*

L'agrément des entreprises de révision, contrairement à celui des personnes physiques, a une durée de validité limitée et doit être renouvelé tous les cinq ans. En 2022, 71 agréments ont été renouvelés (année précédente : 109). Les entreprises agréées étaient au nombre de 2000 en 2022,

contre 2027 l'année précédente, des chiffres relativement stables (-1,3 %). Dans le cadre des renouvellements, c'est à nouveau au niveau de la formation continue et du suivi interne (évaluation interne du système d'assurance de la qualité) que l'on a constaté le plus de lacunes. Un grand nettoyage du registre a par ailleurs permis de supprimer (avec leur consentement) quelque 900 personnes physiques agréées, ce qui explique le nombre globalement plus bas d'agrément (cf. chiffres-clés).

L'ASR a continué d'œuvrer pour que la délivrance des agréments spéciaux en matière de révision soit de son ressort. Selon le message du Conseil fédéral sur la modernisation de la surveillance dans le 1<sup>er</sup> pilier et l'optimisation dans le 2<sup>e</sup> pilier de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, c'est désormais l'ASR qui décidera de l'agrément dans le domaine du 1<sup>er</sup> pilier (examen des caisses de compensation AVS). Les ordonnances d'exécution sont en préparation et devraient entrer en vigueur en 2024. S'agissant des prescriptions s'apparentant à une forme d'agrément pour les organes de révision des caisses de pensions (2<sup>e</sup> pilier), édictées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), leur avenir devra être examiné de manière approfondie dans le cadre des travaux faisant suite au rapport d'experts Ochsner/Suter (voir objectif 6).

Le 23 novembre 2022, le Conseil fédéral a décidé de préciser et de relever légèrement les exigences relatives à la pratique professionnelle. La part minimale de la pratique professionnelle dans le domaine de l'audit est augmentée et les experts-réviseurs doivent désormais avoir une expérience dans le domaine de la révision ordinaire. Ces deux mesures devraient améliorer la qualité. Suite à ce changement, l'ASR a codifié sa pratique dans la nouvelle circulaire 1/2022.

En 2023 débutera la nouvelle vague de renouvellement des agréments des entreprises de révision, limités à cinq ans. L'ASR a communiqué les priorités pour l'agrément via sa lettre d'information, son rapport annuel et des conférences.

#### *Culture d'entreprise et gouvernance (objectif 4)*

Les inspections sont aussi l'occasion d'échanges entre les entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État et l'ASR sur des sujets touchant à la culture d'entreprise et à la gouvernance.

En ce qui concerne la culture d'entreprise, la priorité était l'introduction des nouvelles normes de gestion de la qualité (ISQM 1). Pour la gouvernance, l'ASR s'implique dans la révision totale du code suisse de bonnes pratiques. L'ASR a par ailleurs dressé un état des lieux en matière de gouvernance d'entreprise pour les cinq plus grandes entreprises de révision et a procédé à une comparaison sur cette

base. Les structures sont assez semblables, ce qui peut s'expliquer notamment par le modèle de partenariat que suivent ces cinq entreprises, mais des différences notables sont constatées dans le détail.

#### *Développement de normes (objectif 5)*

L'ASR a pris une part active au développement des normes de révision, au niveau tant national qu'international. Par ces contributions, elle s'investit pour que les aspects qualitatifs de la révision soient pris en compte à leur juste mesure. Dans le cadre des requêtes de l'IFIAR, l'ASR a eu l'occasion de s'exprimer sur les thèmes de la vérification d'états financiers d'entités peu complexes, de la définition de l'équipe de révision pour l'audit de groupes, des prescriptions éthiques pour l'utilisation de la technologie, du plan de travail de l'activité normative et des rapports.

L'ASR a suivi d'un œil critique l'adoption des normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) mises à jour par la profession, et les a intégrées dans ses propres circulaires. Il a en outre été convenu avec la profession que les normes internationales nouvelles ou modifiées seraient désormais transposées dans les normes suisses au fur et à mesure et non plus par à-coups. Les écarts entre les normes seront ainsi comblés beaucoup plus rapidement.

#### *Réglementation et innovation (objectif 6)*

En 2017, le Conseil fédéral a pris acte du rapport d'experts de Peter Ochsner et Daniel Suter<sup>1</sup> évaluant la nécessité de légiférer en matière de révision et de surveillance de la révision. Il en avait conclu qu'il n'y avait pas de nécessité impérieuse de légiférer, mais suite à un examen approfondi de sept recommandations, il a décidé, le 31 août 2022, que la loi devrait à l'avenir définir dans quelles conditions une entreprise proche de la Confédération doit être considérée comme une société d'intérêt public (cf. Po. 19.4389 de la CdG-E à l'origine de cette décision). Les entreprises en question devraient alors faire contrôler leurs comptes par une entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État. L'Office fédéral de la justice doit présenter un message à ce sujet d'ici au milieu de l'année 2024. Durant la même période, les exigences de qualité concernant les organes de révision des caisses de pension seront examinées de plus près.

Dans le domaine de l'audit prudentiel, l'ASR accompagne le développement du système d'audit de la FINMA. Actuellement, une évaluation « ex post » des dernières adaptations par la FINMA est en cours.

#### *Enforcement (objectif 7)*

En 2022, 39 signalements de tiers (27 l'année précédente) concernant des cas potentiels de non-respect des normes

<sup>1</sup> À télécharger sous <https://www.ejpd.admin.ch/dam/bj/de/data/aktuell/news/2017/2017-11-08/expertenber-revisions-ochsner-suter-d.pdf.download.pdf/expertenber-revisions-ochsner-suter-d.pdf>

sont parvenus à l'ASR, dont 18 concernaient des entreprises de révision surveillées par l'État (11 l'année précédente). Seuls les signalements crédibles conduisent à des investigations plus approfondies et seules les infractions qualifiées donnent lieu à des procédures de droit administratif de l'ASR. C'était le cas pour trois signalements l'an dernier.

En 2022, l'ASR a prononcé 45 avertissements et deux retraits d'agrément. Elle a rejeté cinq demandes d'agrément. Deux plaintes pénales ont été déposées. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rendu trois arrêts sur la pratique de l'ASR. Dans un cas, l'agrément a été accordé malgré une évaluation négative de l'ASR. Dans un deuxième cas, le retrait de l'agrément a été ramené de quatre à trois ans. Dans le troisième cas, le TAF a confirmé la décision de l'ASR. Dans un autre cas, le Tribunal fédéral est arrivé à la conclusion, contraire à celle du TAF, que la loi sur la transparence s'applique bien aux rapports de contrôle de l'ASR. Le TAF doit à nouveau se prononcer.

#### *Coopération internationale (objectif 8)*

La coopération internationale a été marquée en particulier par le renouvellement des mémorandums d'entente avec l'Allemagne et la Finlande, la reconnaissance de l'autorité de surveillance chilienne et d'une deuxième autorité chinoise, le retrait de la reconnaissance des Bermudes et la reconnaissance de l'ASR par les autorités chinoises.

Dans la relation avec les États-Unis, deux inspections conjointes ont été menées en Suisse avec l'autorité américaine de surveillance en matière de révision (Public Company Accounting Oversight Board, PCAOB). L'ASR continue de viser une reconnaissance réciproque la plus complète possible, consacrant le principe dit de la primauté de la surveillance par l'État d'origine.

Cette année encore, l'ASR a participé aux débats de divers organismes, au sein desquels elle a défendu les intérêts de la Suisse. Elle siège à nouveau au conseil d'administration de l'IFIAR pour la période 2021-25. L'IFIAR continue d'être très utile pour l'ASR : contacts directs avec les réseaux internationaux d'auditeurs, formation dans les domaines de l'inspection, de l'*enforcement* et de la technologie, partage de connaissances sur le marché de la révision, expériences pratiques de la surveillance indépendante de la révision. Par ailleurs, l'ASR a participé à la révision en cours des *core principles* (cf. ch. 1 ci-dessus) et à la création d'une nouvelle catégorie de membres pour les *emerging regulators*.

## **2. Objectifs financiers**

L'ASR assure son financement uniquement au moyen des émoluments et taxes qu'elle perçoit auprès des personnes et entreprises agréées et soumises à sa surveillance. Elle ne touche aucune subvention de la Confédération. Les charges effectives ont été inférieures aux montants prévus dans le budget (6,5 mio au lieu de 7,0 mio), de même que

les revenus (6,5 mio au lieu de 7,1 mio). Le montant des réserves exigées par la loi (art. 35, al. 3, LSR ; état à la fin de 2022 : 5,0 mio) reste adapté au vu des risques actuels. La charge financière pour les entreprises de révision est restée stable par rapport à 2021.

## **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance**

L'ASR est un employeur attractif pour les spécialistes de la révision financière, de la présentation des comptes et de la surveillance des marchés financiers. De fait, elle trouve toujours des candidats de grande valeur pour repourvoir ses postes vacants.

Une enquête a montré que la satisfaction globale des collaborateurs est passée de 76 % en 2019 à 81 % en 2022. Par ailleurs, un modèle de temps de travail flexible a été introduit, qui renonce aux horaires bloqués.

En ce qui concerne les conditions de prévoyance offertes au personnel, l'ASR applique les règles de la Confédération. La diminution des deux taux de couverture (cf. chiffres-clés) est due aux mauvaises performances financières en 2022. La situation fait actuellement l'objet d'une analyse détaillée. Au 31 janvier 2023, les deux taux étaient repassés au-dessus de 100 %.

Le taux de fluctuation du personnel, de 6,9 %, est resté stable par rapport à 2021 (6,9 %). Étant donné l'augmentation constante de la moyenne d'âge du personnel (2015 : 40,8 ans ; 2022 : 44,4 ans), l'égalité des chances en termes de mixité intergénérationnelle est garantie. La part des collaboratrices a diminué à 37,9 % (2021 : 44,5 %). Deux femmes – la présidente et la vice-présidente – sont à la tête du conseil d'administration. Le quota cible de 40 % en matière de représentation des sexes est donc atteint (EXE N° 2020.2462). La direction ne compte en revanche aucune représentation féminine. L'égalité salariale a été contrôlée en 2021 avec l'instrument « Logib ». Les résultats, avec un score global de 1,0, sont nettement inférieurs au seuil de tolérance de 5,0. Les salaires sont donc conformes au principe d'un « salaire égal pour un travail de valeur égale » inscrit dans la Constitution fédérale. La diversité du personnel est assurée notamment avec 17,2 % de francophones (2021 : 11,1 %) et 13,8 % d'italophones (11,1 % en 2021) et 3,4 % de collaborateurs étrangers (contre 7,4 % en 2021). Sa taille ne permet pas à l'ASR de former des apprentis ou de proposer des stages à des jeunes diplômés d'une haute école.

Depuis 2020, l'ASR ne verse plus de composantes salariales variables, à quelque niveau hiérarchique que ce soit.

## **4. Coopérations et participations**

L'ASR ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

Dans son rapport du 27 février 2023, l'organe de révision signale n'avoir relevé aucun élément qui l'amènerait à conclure que les comptes annuels 2022 ne sont pas conformes aux dispositions légales. Ils ont donc été certifiés sans réserve ni remarque.

### **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le Conseil d'administration propose au Conseil fédéral d'approuver le rapport d'activité 2022 de l'ASR, de prendre acte du rapport de l'organe de révision et de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2022.

### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le Conseil fédéral a accepté les propositions du conseil d'administration le 05.04.2023.

# Institut suisse de droit comparé (ISDC)

Internet : [www.isdc.ch](http://www.isdc.ch)

Siège : Écublens

Forme juridique : Établissement de la Confédération

Conseil de l'institut : Franz Werro (président), Florence Aubry Girardin, Andrea Bonomi, Dominique Brown-Berset, Martin Good, Konrad Sahlfeld, Markus Schefer

Directrice : Christina Schmid

Révision externe : pas de comptabilité propre

## Appréciation des résultats 2022 en bref

Après plusieurs années marquées par divers travaux préparatoires au niveau du Conseil de l'institut et par des adaptations de processus en lien avec l'entrée en vigueur en 2020 de la loi révisée, des progrès significatifs ont pu être accomplis en 2022 dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Il a notamment été possible de développer l'activité de recherche, grâce à des projets de l'institut et en encourageant des projets individuels, comme en témoigne en particulier le nombre des publications. Ce développement, allié à la focalisation décidée par le Conseil de l'institut, devrait contribuer à moyen terme à un renforcement de la visibilité et à des gains d'efficacité et de qualité. L'amélioration des processus dans le domaine des avis de droit et des renseignements a permis d'augmenter légèrement les recettes, malgré le recul du nombre des demandes. Des mesures d'ordre organisationnel ont par ailleurs été menées à bien dans la bibliothèque.

Les restrictions liées à la pandémie n'ont eu qu'un impact limité sur les chiffres-clés en 2022. La bibliothèque a été le seul domaine concerné (limitation de la capacité). Les prestations de soutien à la recherche (par ex. séminaires pour étudiants et doctorants) et les manifestations spécialisées ont retrouvé leur niveau prépandémique. L'expérience accumulée ces dernières années a été mise à profit pour concevoir le programme des manifestations et proposer une offre variée de rencontres en ligne et présentielles à un public de spécialistes en Suisse et à l'étranger.

Bien que légèrement supérieures à celles de l'année précédente (+3 %), les charges de fonctionnement n'ont pas dépassé les crédits disponibles (-12 %). Cet écart s'explique essentiellement par le fait que certains postes n'ont été repourvus qu'en fin d'année.

Chiffres-clés	2022	2021
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>0,4</b>	0.5
Bénéfice net / perte nette (mio CHF) <sup>1</sup>	-	-
Découvert au bilan	-	-
Total du bilan (mio CHF) <sup>1</sup>	<b>0,4</b>	0.4
Ratio de fonds propres en % <sup>1</sup>	-	-
Effectif (EPT)	<b>29,4</b>	27.0
dont femmes (%)	<b>50,9</b>	52.9
<b>Chiffres-clés spécifiques à l'établissement</b>		
Demandes d'avis de droit et d'études de droit comparé (nombre)	<b>170</b>	203
Séminaires pour étudiants (nombre)	<b>5</b>	3
Colloques spécialisés (nombre)	<b>4</b>	3
Publications et rapports de recherche (nombre)	<b>5</b>	1
Bibliothèque : nouvelles acquisitions (nombre)	<b>1566</b>	1692
Bibliothèque : prêts (nombre)	<b>13 534</b>	14 124
Bibliothèque : nombre de visiteurs	<b>5640</b>	5763
Taux de couverture technique CP (%) <sup>2</sup>	-	-
Taux de couverture économique CP (%) <sup>2</sup>	-	-
<b>Recettes</b>		
Recettes d'émoluments	<b>100 714</b>	132 740
Recettes de prestations commerciales	<b>356 666</b>	305 963

<sup>1</sup> La Confédération gère l'«Institut suisse de droit comparé» (institut) sous la forme d'un établissement de droit public de la Confédération, doté de la personnalité juridique mais sans comptabilité propre (art.1, al. 1, LISDC).

<sup>2</sup> Les membres de la direction et le personnel sont soumis à la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers) (art. 13 LISDC). Le personnel est assuré auprès de PUBLICA.

## A. Réalisation des objectifs 2022<sup>1</sup>

### 1. Priorités stratégiques

- Assurer la grande qualité des renseignements, des avis et des travaux de recherche

En 2022, l'institut a rédigé 55 avis de droit et études comparatives (2021 : 69). Cette baisse s'explique principalement par la diminution du nombre de demandes (voir ci-après). Près d'un tiers (30 %) des avis étaient destinés à des institutions de droit public, du niveau fédéral ou cantonal (notamment tribunaux cantonaux). Concrètement, plus de 70 % du temps consacré à la rédaction de ces avis concerne des prestations en faveur de la Confédération, et 10 % à peine des prestations pour des autorités cantonales. Cette répartition s'explique par le fait que les études comparatives réalisées sur mandat de la Confédération nécessitent, pour la plupart, d'analyser et de confronter une multitude de législations. En outre, dans de nombreux cas concernant en particulier la Confédération et, dans une moindre mesure, les cantons, des renseignements ont pu être fournis sur des systèmes juridiques étrangers sans qu'un avis proprement dit soit rédigé (et comptabilisé dans les statistiques).

L'institut a reçu au total 170 demandes d'avis de droit et d'études comparatives pendant l'année sous revue, un chiffre bien en-deçà des années précédentes, notamment (mais pas seulement) concernant les demandes du secteur public. Au vu des fluctuations des dernières années, il n'est pas possible de dire à ce stade s'il s'agit d'une tendance durable.

La part des demandes provenant du secteur privé a quant à elle augmenté (80 % contre 70 % en 2021). Cette évolution se voit aussi dans les revenus : les recettes issues de prestations commerciales affichent une légère progression, tandis que celles générées par les avis à destination des cantons diminuent légèrement. Dans les prestations commerciales, la part des demandes qui ne sont pas confirmées est relativement importante, ce que l'on n'observe pas avec les demandes provenant de la Confédération.

Les prestations commerciales représentent près de 20 % du travail consacré à la rédaction d'avis et concernent, pour deux tiers d'entre elles environ, des avis et des attestations en lien avec des restructurations transfrontalières d'entreprises ; les prestations commerciales restantes sont principalement des avis de droit rédigés pour des avocats sur des questions du droit de la famille, du droit des successions et du droit international privé.

Ces domaines juridiques correspondent aux branches du droit sur lesquelles le Conseil de l'institut a décidé de se focaliser, dans une perspective d'assurance de la qualité. Le développement de l'expertise dans ces domaines-clés a été soutenu par une orientation ciblée de la formation continue et par la création de synergies entre le travail sur les

avis de droit, les activités de recherche et les colloques, notamment avec un projet d'étude comparative des régimes matrimoniaux.

- Développer les activités de recherche et inciter les collaborateurs à soumettre des propositions de projets à des organismes d'encouragement de la recherche

Le développement de la recherche scientifique s'est poursuivi en 2022 dans les domaines prioritaires définis par le Conseil de l'institut. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs de l'ISDC ont contribué au *Yearbook of Private International Law* et à une publication d'envergure sur le droit économique international, qui paraîtra en 2023. Dans le domaine de la méthode du droit comparé, l'accent a été mis sur l'interdisciplinarité, en encourageant la participation à différentes manifestations spécialisées et à un projet consacré aux évolutions méthodologiques, dont les résultats seront publiés en 2023. L'encouragement des activités individuelles de recherche a d'ores et déjà permis d'accroître le nombre des publications. Beaucoup de collaboratrices et de collaborateurs en ont profité pour publier, par exemple, dans le domaine du droit international privé, du droit comparé, du droit économique international ainsi que du droit de la famille.

Enfin, la question de la présentation de propositions de projets à des organismes d'encouragement de la recherche a été discutée à plusieurs reprises. Les processus y afférents seront définis en 2023, sur la base de ces échanges.

- Évaluer et intensifier la collaboration avec les universités, avec d'autres institutions de recherche et avec d'autres partenaires en Suisse et à l'étranger

En 2022, la collaboration éprouvée avec des hautes écoles suisses et étrangères (par ex. les Universités de Bâle, Lausanne et Zurich, la Conférence universitaire de Suisse occidentale [CUSO] et des universités en Europe et en Amérique) s'est poursuivie avec l'organisation conjointe de colloques. Les contacts ont été entretenus avec des universités et des institutions de droit comparé (notamment l'*International Academy of Comparative Law*) en Suisse et à l'étranger en vue de manifestations, mais aussi pour créer des synergies en matière de rédaction d'avis de droit.

Parallèlement, l'institut a lancé un processus d'évaluation de la collaboration avec d'autres instituts de recherche. La fin des travaux est prévue pour 2023.

- Apporter un soutien aux étudiants et aux chercheurs suisses et étrangers dans leurs travaux

L'ISDC a pu de nouveau développer ses offres de soutien à destination des scientifiques et des étudiants. Le nombre de séminaires pour étudiants (avec exercices de droit comparé) a retrouvé le niveau d'avant la pandémie et deux manifestations pour doctorants ont en outre pu être organisées.

<sup>1</sup> Objectifs stratégiques : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-79503.html>



Après la levée des restrictions des capacités d'accueil de la bibliothèque imposées par la crise sanitaire, le nombre des visiteurs a nettement augmenté. Des scientifiques de l'étranger ont aussi (à nouveau) davantage recours aux prestations de la bibliothèque.

Le service de référence de la bibliothèque assiste les usagers dans leurs recherches d'ouvrages et dans l'utilisation des bases de données. Dans certains cas, il leur permet même d'accéder, via le réseau de bibliothèques partenaires en Suisse et dans d'autres pays, à des documents qui ne sont pas physiquement disponibles à l'ISDC.

- *Assurer la visibilité des publications et des autres prestations, en particulier de celles de la bibliothèque*

Outre l'intégration dans le réseau de bibliothèques nationales swisscovery, qui simplifie l'accès aux prestations de l'ISDC depuis n'importe quel endroit en Suisse, la visibilité de l'institut a été améliorée par la participation à une série de manifestations et par l'organisation de diverses rencontres. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs sont intervenus durant des colloques en Suisse et à l'étranger, dont une conférence à Zurich consacrée au droit des régimes matrimoniaux.

Un placement de travaux de recherche dans différents médias ainsi que l'organisation d'événements en ligne, dont de courtes conférences en collaboration avec l'association des anciens étudiants, ont permis d'accroître la visibilité de l'ISDC. Enfin, l'organisation d'une rencontre pour célébrer le quarantième anniversaire de l'institut a été l'occasion d'étoffer le réseau des anciens étudiants.

## **2. Objectifs financiers**

*Le Conseil fédéral attend de l'ISDC qu'il assure une gestion selon les principes de l'économie d'entreprise et qu'il utilise ses ressources de façon économique et efficace.*

L'ISDC établit ses comptes selon les principes de l'art. 47 LFC et applique les normes reconnues selon l'art. 48 LFC (normes IPSAS). L'utilisation judicieuse, rentable et économe de l'enveloppe budgétaire et des actifs est assurée grâce à la mise en œuvre et à l'adaptation permanente de processus répondant aux prescriptions de l'AFF et du DFJP.

Le taux de couverture des coûts des prestations commerciales a pu être considérablement amélioré (passant de 60 % en 2020 à 91 % en 2021 et à 105 % en 2022) au cours du troisième exercice sous l'empire de la loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé (LISDC ; RS 425.1) après sa révision totale. C'est donc la première fois que la couverture des coûts prescrite par la LISDC (art. 22) a été atteinte. Rapporté à un taux de couverture des coûts de 100 % des prestations commerciales, l'excédent s'élève à 17 000 francs. Les mesures prises il y a deux ans ont pu développer leur plein potentiel. Les charges de fonctionnement de l'institut sont légèrement supérieures (de 226 835 francs) à celles de 2021 (6 736 512 francs), mais

restent inférieures de 12 % aux valeurs inscrites au budget 2022, en raison de vacances de postes qu'il n'a été possible de résorber que dans la deuxième moitié de l'année et de retards dans deux projets (interface application spécialisée Alma / SAP et mesures de construction au siège de l'institut).

## **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance**

*Le Conseil fédéral attend de l'ISDC qu'il se conforme aux exigences du droit du personnel et de la prévoyance professionnelle énoncées dans la législation sur le personnel de la Confédération.*

L'ISDC comptait en moyenne 28,4 équivalents plein temps (EPT), sans compter les apprentis (1,0 EPT). Les membres de la direction et le personnel sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Les prescriptions en matière de politique du personnel sont donc les mêmes que pour l'administration fédérale centrale. La part des femmes dans le personnel était de 50,9 % en 2022, ce qui reste légèrement supérieur à la valeur cible de la Confédération (46 à 50 %). Pour les cadres supérieures, la proportion est restée à 66,7 % (objectif 27 à 32 %). Parmi les cadres intermédiaires, les femmes sont 45,2 % (objectif 36 à 43 %).

Les modes de travail à l'ISDC permettent de concilier facilement vie professionnelle et vie privée. Au total, 73,7 % des employés ont un taux d'occupation inférieur ou égal à 90 %. Si la proportion de temps partiels est restée quasiment inchangée parmi le personnel féminin en 2022 (-0,3 % par rapport à 2021), elle a légèrement augmenté parmi le personnel masculin, passant de 70,2 % en 2021 à 71,8 % en 2022. L'ISDC offre en outre depuis quelques années déjà des possibilités attrayantes et étendues de travail mobile, et entend continuer à encourager le travail à domicile, dans la mesure où la fonction occupée le permet.

En raison même de l'activité de l'ISDC dans le droit international comparé et de ses vastes fonds de bibliothèque sur les ordres juridiques du monde entier, le personnel de l'ISDC affiche une grande diversité culturelle et linguistique. Pour les langues, on compte 72,8 % de francophones, 20,4 % de germanophones et 6,8 % d'italophones. Cette répartition linguistique s'explique par l'implantation à Lausanne de l'ISDC. En plus des communautés linguistiques mentionnées, les langues suivantes sont représentées en tant que langue maternelle : arabe, chinois, anglais, lituanien, néerlandais, polonais, suédois, serbe et espagnol.

Le personnel de l'ISDC est assuré auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA). L'ISDC n'ayant pas conclu un plan de prévoyance spécifique, le présent rapport ne contient pas de chiffres-clés sur ce point. Les informations sont disponibles sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch).

## **4. Coopérations et participations**

Les coopérations de l'institut se limitent aux projets mentionnés dans les priorités stratégiques concernant des événements organisés avec des partenaires (voir plus haut

concernant la collaboration avec des universités et des institutions spécialisées). La bibliothèque collabore étroitement avec différentes institutions de la Confédération. L'ISDC est ainsi en grande partie responsable de l'exploitation de la bibliothèque de l'Office fédéral de la justice. Une coopération existe également avec les bibliothèques des tribunaux de la Confédération. La bibliothèque de l'ISDC est par ailleurs membre de plusieurs associations professionnelles, dont Bibliosuisse, la faîtière des bibliothèques et des centres d'information et de documentation, et l'Association des bibliothèques juridiques suisses. Ces affiliations lui garantissent, entre autres avantages, une visibilité à l'échelle nationale. Depuis décembre 2020, la bibliothèque recourt aux prestations de la Swiss Library Service Platform (SLSP), qui regroupe actuellement les informations scientifiques de 490 bibliothèques suisses, dont 15 bibliothèques et centres documentaires de l'administration fédérale et de l'armée, qui ont intégré la plateforme en 2022.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

L'ISDC n'a pas de comptabilité propre. Une éventuelle révision est donc menée par le Contrôle fédéral des finances ou par l'Inspectorat des finances du DFJP dans le cadre du message sur le compte d'État.

## **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le Conseil de l'institut propose au Conseil fédéral de prendre acte de son rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques (art. 9, let. a, LISDC ; RS 425.1). Il lui propose aussi d'approuver son rapport annuel et de donner décharge au Conseil de l'institut (art. 9, let. h).

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le Conseil fédéral a approuvé, le 05.04.2023, le rapport annuel 2022 de l'ISDC et donné décharge au Conseil de l'institut.

# Haute école fédérale de la formation professionnelle HEFP

Site internet : [www.hefp.swiss](http://www.hefp.swiss)

Siège : Zollikofen

Forme juridique : Établissement fédéral

**Conseil de la HEFP** : Adrian Wüthrich (président), Amalia Mirante (vice-présidente), Claude Pottier (vice-président), Oriane Cochand, Olivier Dinichert, Winfried Kronig, Angelika Locher Schmid, Andri Rüesch, Amalia Zurkirchen

**Directrice** : Barbara Fontanellaz

**Organe de révision externe** : BDO AG, Berne

## Appréciation des résultats de 2022 en bref

Le Conseil fédéral constate que la HEFP a en grande partie atteint ses objectifs.

L'année 2022 a été marquée par la célébration de deux événements majeurs : la HEFP a non seulement fêté ses 50 ans au service de la formation professionnelle, mais elle a aussi obtenu l'accréditation en tant que haute école pédagogique, remplissant ainsi les conditions de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Le Conseil fédéral porte une appréciation positive sur les prestations du Centre pour le développement des métiers (CDM HEFP) qui accompagne le monde du travail dans la création et le développement des professions dans la formation professionnelle au degré secondaire II et au degré tertiaire. La HEFP apporte ainsi sa contribution à une formation professionnelle moderne et axée sur le marché du travail.

Un autre aspect positif que le Conseil fédéral tient à souligner concerne les prestations de l'Observatoire suisse de la formation professionnelle (OBS HEFP). Que ce soit dans le cadre de projets, de publications ou d'événements, la HEFP parvient à appréhender les principales évolutions aux niveaux social, économique et technologique dans une perspective de formation professionnelle et à les adapter aux destinataires.

Pour ce qui est de l'aspect financier, les comptes annuels ont été clôturés sur un bénéfice de 0,6 million de francs. Ce résultat s'explique par une baisse des charges de personnel et une réduction des charges liées aux assurances sociales, rendue possible par la dissolution des réserves des cotisations d'employeur. Le bénéfice annuel sera affecté aux réserves.

N'ont pas été pleinement atteints les objectifs concernant la proximité avec la pratique professionnelle, la gestion des risques et les coûts de formation. Les objectifs intermédiaires sur l'ancrage de la transformation numérique n'ont pas été atteints par manque de ressources. Le conseil de la HEFP a relevé les causes de cette situation et a déjà partiellement déployé des mesures en conséquence. Le Conseil fédéral attend de la HEFP qu'elle redouble d'efforts afin d'atteindre les objectifs concernés.

Chiffres-clés	2022	2021
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>48,6</b>	48,2
Bénéfice/perte net(te) (mio CHF)	<b>0,6</b>	-1,3
Toutes les réserves (mio CHF)	<b>2,9</b>	4,2
Total du bilan (mio CHF)	<b>9,0</b>	9,0
Ratio de fonds propres en %	<b>39,2</b>	32,1
Effectif (nombre d'EPT)	<b>187</b>	199

## Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Diplômes	<b>201</b>	244
Certificats	<b>762</b>	736
Diplômes : filières de formation continue	<b>463</b>	325
Projets de développement de professions	<b>343</b>	297
Projets de recherche	<b>48</b>	58
Degré de couverture technique CP en %	<b>96,2</b>	108,1
Degré de couverture économique CP en %	<b>95,4</b>	96,7

## Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	<b>40,5</b>	39,9
Émoluments et recettes (mio CHF)	<b>8,0</b>	8,2

<sup>1</sup> Réserves avant comptabilisation du bénéfice / de la perte de l'exercice

## A. Réalisation des objectifs 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

*La HEFP assume le rôle d'organisation experte de la formation professionnelle pour la Confédération et d'interlocuteur compétent et fiable pour les partenaires de la formation professionnelle. Elle entretient le dialogue avec la société et contribue dans le cadre de son mandat au développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement en portant une attention particulière à la transformation numérique ainsi qu'à l'égalité des chances.*

\* Objectifs stratégiques : [FF 2021 47 – Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Conseil de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle \(IFFP\) pendant les années 2021 à 2024 \(admin.ch\)](#)

L'expertise de la HEFP a de nouveau été sollicitée en 2022 : ses collaborateurs siègent dans plus de 90 organes stratégiques et opérationnels de la Confédération, des cantons, des organisations du monde du travail et des institutions partenaires au niveau international. La HEFP a également participé à la réalisation de projets d'importance nationale comme la révision des plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle et pour l'enseignement de la culture générale. L'édition centralisée des championnats suisses des métiers SwissSkills a constitué une bonne plateforme pour le dialogue avec la société. Dans le domaine de la numérisation, la mise en place du centre de compétences BeLEARN a débuté. Ce centre a pour objectif d'allier science et économie dans les domaines des *digital skills*, des *digital tools* et de la *data science for education*. Par ailleurs, une stratégie partielle prévoit l'ancrage systématique du développement durable au sein de la HEFP. Le Conseil fédéral considère l'objectif comme atteint.

*La HEFP anticipe les problématiques et les tendances qui se dessinent dans le système de formation et sur le marché du travail et propose des solutions pour y remédier.*

Dans ses rapports sur la mobilité professionnelle dans le domaine de la santé et la maturité professionnelle, l'OBS HEFP traite des thèmes que le Conseil fédéral considère comme stratégiquement importants pour la formation professionnelle. L'observatoire a en outre mené une étude sur les expériences liées aux formes d'enseignement numérique lors de la deuxième phase de l'enseignement à distance en 2021. Ceci afin d'acquérir les connaissances qui permettent de concevoir un enseignement tourné vers l'avenir et de préparer les personnes en formation à un monde du travail numérisé.

*La HEFP occupe en Suisse une position de premier rang dans le domaine de la formation et de la formation continue des responsables de la formation professionnelle ainsi que dans le développement des professions et la recherche en matière de formation professionnelle. Elle fournit des services d'un haut niveau de qualité.*

En 2022, la HEFP a atteint une part de marché de 48,7 pour cent dans le segment des filières d'études aboutissant à un diplôme (2021: 49,3 %, -1,2 %). Elle détient clairement la plus grande part du marché au niveau national par rapport aux autres prestataires. Pour ce qui est des projets, leur nombre a diminué dans le domaine de la recherche (2022: 48, 2021: 58, -17,2 %) et augmenté dans le développement des métiers (2022:343, 2021: 297, +15,5 %).

Une fois de plus, la satisfaction globale des clients est très élevée aussi bien dans la recherche (2022: 100 %, 2021:100 %, +0 %) que dans le développement des métiers (2022: 92 %, 2021: 100 %, -8 %). L'indicateur établi à 80 pour cent est également respecté pour la formation et la formation continue (2022: 80-92 %, 2021: 75-93 %), mais des différences régionales persistent dans la formation (D-CH 85 %, F-CH 72 %). Le Conseil fédéral estime que des

efforts supplémentaires doivent être déployés malgré les quelques progrès réalisés. Un point positif qui mérite d'être mis en évidence est la création d'une commission d'éthique de la recherche qui ne se concentre pas uniquement sur l'élaboration des règlements mais qui cherche aussi à sensibiliser le personnel.

*La HEFP soutient la Confédération sur le plan de la coopération internationale en matière de formation professionnelle.*

Sur mandat de la Confédération, la HEFP a reçu 23 délégations internationales et leur a offert un aperçu du système de formation suisse tant sur le plan théorique que pratique. D'autres activités ont été organisées sur mandat du DDC, du SEFRI et du SECO.

*La HEFP passe l'accréditation d'institution en tant que haute école au cours de la période FRI 2021 à 2024.*

Le 23 septembre 2022, le Conseil suisse d'accréditation a décidé d'accréditer la HEFP en tant que haute école pédagogique. Le Conseil fédéral en prend acte avec satisfaction. D'ici fin 2024, la HEFP doit répondre à cinq conditions au niveau de l'assurance de la qualité, de la participation, de la durabilité, et du développement du personnel. La direction de la HEFP informe régulièrement le propriétaire de l'état d'avancement des travaux. En 2022, les travaux se sont déroulés selon le calendrier prévu.

*La HEFP dispose d'un système d'assurance et de développement de la qualité, d'un système de gestion des risques et d'un système de gestion de la conformité.*

La mise en place de la stratégie concernant l'assurance de la qualité fait partie des conditions à satisfaire au niveau de l'accréditation. Cette stratégie vise à réduire les instruments de controlling, à simplifier le système d'assurance de la qualité et à systématiser la collecte des données. Le Conseil fédéral salue ces améliorations réalisées pour une meilleure efficacité et s'attend à ce que le futur système de gestion de la conformité (*Compliance Management System*) réponde aux normes et aux exigences prévus. En 2022, l'organe de révision externe a considéré la gestion des risques comme étant appropriée.

*La HEFP transmet dans le cadre de ses filières d'études, de ses cours et de ses formations continues des connaissances et des compétences inscrites dans la pratique et fondées sur des bases scientifiques tout en préparant les étudiants à faire face aux défis inhérents à leurs tâches.*

Dans l'ensemble, les étudiants portent une évaluation positive sur les contenus de cours et leur proximité avec la pratique professionnelle. L'enquête menée auprès du corps étudiant montre que 95 pour cent des participants (2021: 96 %, -1 %) considèrent au moins comme « plutôt vrai » l'affirmation selon laquelle les connaissances acquises pendant les études peuvent être transférées dans la pratique professionnelle. La proportion qui considère au moins cette affirmation comme « vrai » étant de 70 pour cent (2021: 73 %, -4 %), l'objectif de 80 pour cent concernant la

proximité professionnelle n'est que partiellement atteint. La HEFP a introduit diverses mesures et en examine de nouvelles pour se rapprocher de cet objectif.

La HEFP assure le développement continu de son offre à la lumière des dernières connaissances en matière de recherche. Ainsi, elle permet une validation des compétences déjà acquises, pilote l'apprentissage autonome, poursuit la formation *fast track* pour les enseignants à titre principal et propose un atelier en ligne sur la didactique des médias. Le Conseil fédéral est favorable à la poursuite de ces développements novateurs.

*La HEFP crée par ses recherches des bases scientifiques, exploite des études existantes et des résultats de recherche et veille activement au transfert de savoir dans la pratique de la formation professionnelle et le monde du travail.*

La HEFP concentre ses activités de recherche dans trois domaines que le Conseil fédéral considère utiles au développement de la formation professionnelle. Elle mène également des activités de recherche dans tous les champs thématiques d'importance stratégique. La HEFP est par ailleurs très bien positionnée en matière de transfert des connaissances, qui fait partie intégrante de tous les projets de recherche. Cette position permet ainsi de dépasser pour la deuxième année consécutive l'objectif dont la réalisation est mesurée par l'indicateur « trois activités de transfert par EPT du personnel scientifique » (2022: 8, 2021: 6, +33 %).

*La HEFP est reconnue dans le paysage des hautes écoles pour ses activités de recherche et développement ainsi que pour ses filières d'études de niveau haute école « Bachelor of Science en formation professionnelle » et « Master of Science en formation professionnelle ».*

La HEFP publie des articles dans des revues spécialisées évaluées par les pairs, organise des congrès et participe à divers événements scientifiques de façon régulière. Les inscriptions aux filières d'études sont ouvertes tous les deux ans, conformément aux exigences du Conseil fédéral. Les révisions des programmes d'études garantissent l'actualité des contenus de formation.

*La HEFP assiste et forme les partenaires lors de la création ou du développement de professions et les soutient lors de la mise en place de la formation professionnelle.*

En 2022, la HEFP a pu relever à 343 le nombre de projets dans le développement des métiers (2021: 297, +15,5 %). Les services proposés dans ce domaine ont généré des recettes à hauteur de 1,1 million de francs (2021: CHF 0,7 mio, +57 %). Le nombre de projets n'est pas le seul défi auquel la HEFP est confronté. La complexité et l'urgence des délais constituent en effet d'autres enjeux, en particulier dans des champs professionnels aussi vastes que celui de la formation commerciale initiale. Le Conseil fédéral salue l'approche orientée client dont fait preuve la HEFP.

## **2. Objectifs financiers**

*La HEFP est gérée selon les principes de l'économie d'entreprise et obtient au moins un résultat équilibré pendant la durée de validité des présents objectifs stratégiques.*

Afin de gagner en efficacité et en efficience, la HEFP a procédé à diverses adaptations au niveau de son organisation, de son offre, de son infrastructure et de sa stratégie. La mise en œuvre de ces mesures a mené à une diminution des effectifs, le nombre de postes en équivalents plein temps s'établissant à 187 (2021: 199 EPT, -6 %). L'expiration du plan d'action Numérisation et, par conséquent, des contrats de travail à durée déterminée y correspondant, y ont également contribué.

Les comptes annuels affichent un bénéfice de 0,6 million de francs (2021: CHF -1,3 mio). Outre la diminution des effectifs, la dissolution des provisions relatives aux soldes de vacances et d'heures supplémentaires ainsi que la diminution des coûts relatifs aux chargés de cours et aux partenaires de projets externes font partie des facteurs ayant contribué à ce résultat. Par ailleurs, des réserves de cotisations d'employeur à hauteur de 1 million de francs ont été dissoutes. Des coûts supplémentaires ont été enregistrés au niveau de l'informatique, des acquisitions de remplacement et des services externes.

*La HEFP propose ses formations à des prix équivalant à ceux pratiqués sur le marché et ses services à un prix couvrant en principe les coûts.*

En 2022, le coût moyen d'un étudiant dans les filières diplômantes de la HEFP (en EPT) s'élève à 22 094 francs (2021: CHF 20 806.-, +5,8 %), soit juste en dessous de la valeur de référence (CHF 22 390.-), qui correspond à la moyenne des coûts de formation d'un enseignant au niveau national (en EPT). Les prestations fournies sur le marché telles que les mandats de recherche et les offres de formation continue individualisées sont proposées à des tarifs qui couvrent les coûts.

*La HEFP atteint une part des fonds secondaires et des fonds de tiers de son secteur recherche et développement d'au moins 25 pour cent.*

La HEFP atteint une part des fonds secondaires et des fonds de tiers de 31,8 pour cent (2021: 39,3 %, -19 %) et dépasse ainsi une fois de plus l'objectif du Conseil fédéral.

Parmi les sources de financement principales figurent le Fonds national suisse, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et swissuniversities. À cela s'ajoutent des mandats de recherche sous contrat.

### **3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance**

*La HEFP pratique une politique du personnel prévoyante, socialement responsable, transparente et fiable et encourage l'égalité des chances, l'employabilité des collaborateurs et une culture d'entreprise fondée sur la valorisation.*

Une cellule d'écoute indépendante, l'égalité salariale entre homme et femme, la possibilité de travailler à temps partiel (utilisée par 67 % des collaborateurs), des mesures mises en place pour prévenir une surcharge au travail et une proportion élevée de femmes (65 %) sont autant d'indicateurs permettant au Conseil fédéral de considérer que cet objectif est réalisé. À l'égard de ses jeunes employés, la HEFP souhaite offrir de meilleures possibilités d'évolution dans le cadre de sa stratégie de développement du personnel.

*La HEFP veille à l'intégrité de ses supérieurs et de ses collaborateurs et les encourage à agir dans le respect des directives de la Confédération en matière de gouvernement d'entreprise.*

L'enquête menée auprès des collaborateurs montre que ces derniers apprécient particulièrement le modèle de gestion participative, la culture de travail ainsi que la communication et la régularité des feedbacks. Sur une échelle de 100 points, la satisfaction des collaborateurs vis-à-vis de leur supérieur hiérarchique direct atteint 87 points (2020: 86 points, +1 %).

*La HEFP aligne le niveau de prestations défini dans ses plans de prévoyance sur ceux de l'administration fédérale et répartit les charges de manière adéquate entre les assurés et l'employeur.*

Le passage à la caisse de pension de la Confédération (Pubblica) est devenu effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **4. Coopérations et participations**

*La HEFP travaille avec d'autres prestataires de formations destinées aux responsables de la formation professionnelle en vue de proposer des offres de formation harmonisées et proches de leurs clients dans toute la Suisse.*

La HEFP collabore avec diverses hautes écoles pédagogiques, mais aussi avec d'autres universités et institutions spécialisées dans le domaine de la formation des responsables de la formation professionnelle. Il s'agit là d'un aspect particulièrement important pour le Conseil fédéral afin de garantir l'efficacité et l'harmonisation au niveau national de ce programme de formation. Les coopérations dans le domaine de la formation continue concernent surtout la formation de cadres.

*La HEFP coopère de manière ciblée avec des partenaires de terrain, d'autres hautes écoles et d'autres institutions de recherche, exploite les synergies dans la recherche et encourage le dialogue scientifique avec d'autres hautes écoles.*

Dans le but de favoriser l'échange et la mobilité du personnel, la HEFP a signé des accords bilatéraux avec l'Université de Pise, l'Université Helmut-Schmidt à Hambourg, le Luovi College en Finlande et le Global Apprenticeship Network en Australie. Le Conseil fédéral salue ces initiatives qui offrent de nouvelles possibilités d'intensifier le dialogue scientifique.

### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision a contrôlé les comptes annuels 2022 de la HEFP. Il a constaté leur régularité dans son rapport du 9 mars 2023. L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels.

### **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le DEFR a soumis le rapport de gestion 2022, y compris les comptes annuels, à l'approbation du Conseil fédéral et lui a remis le rapport du Conseil de la HEFP sur la réalisation des objectifs stratégiques, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 9 mars 2023, pour qu'il en prenne connaissance.

### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2022 et les comptes le 19 avril 2023 et donné décharge aux membres du Conseil de la HEFP. Le bénéfice de 0,6 millions de francs est affecté aux réserves.

### **E. Autre fait notable**

Le 23 septembre 2022, le Conseil suisse d'accréditation a décidé d'accréditer la HEFP en tant que haute école pédagogique.

# SIFEM SA

Internet : [www.sifem.ch](http://www.sifem.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

**Conseil d'administration** : Jörg Frieden (président), Susanne Grossmann, Julia Balandina Jaquier, Dominique Biedermann, Geoffrey Burns, Angela de Wolff, Kathryn Imboden

**Direction commerciale** : Obviam SA (Obviam), Berne (jusqu'au 31.8.2022), Tameo Impact Fund Solutions SA (Tameo), Genève (à compter du 1.9.2022) ; **Gestion de portefeuille** : Obviam, Berne (jusqu'au 31.8.2022, ad interim à compter du 1.9.2022)

**Organe de révision externe** : BDO SA, Zurich

## Appréciation des résultats 2022 en bref

La SIFEM SA (SIFEM) a fait un bon travail durant l'exercice 2022, très difficile, et est globalement en bonne voie d'atteindre ses objectifs stratégiques 2021-2024.

Les conséquences de la crise ukrainienne, les taux d'inflation élevés et la hausse des taux d'intérêt ont induit un ralentissement conjoncturel, qui s'est également répercuté sur la valeur du portefeuille de la SIFEM et sur le résultat financier fin 2022. Parallèlement, la SIFEM a dû gérer des changements importants sur le plan organisationnel. Dans ce contexte, les nouveaux investissements de 95,0 millions de dollars pour 2022 sont réjouissants et la perte d'exploitation de -13,1 millions de francs compréhensible (2021 : bénéfice de 40,3 millions de francs). Le Conseil fédéral s'attend toutefois à un résultat d'exploitation globalement positif pour la période 2021-2024. Comme prévu, les retours sur investissements achevés en 2022 (62,6 millions de dollars) ont été inférieurs aux 124,7 millions de dollars de 2021, qui étaient exceptionnellement élevés, mais supérieurs à la moyenne annuelle de la période précédente (2018-2020).

Outre les chiffres financiers, soulignons l'évolution favorable s'agissant de la réalisation des indicateurs de résultats. Durant l'année sous revue, la SIFEM a ainsi pu augmenter le nombre d'emplois créés et maintenus, avec une croissance annuelle de 12,6 % dans les entreprises du portefeuille. 25,3 % des nouveaux investissements réalisés en 2021-2022 sont consacrés à la protection du climat et 57,0 % des investissements renforcent la participation des femmes à l'activité économique dans les pays en développement.

L'année 2023 recèle aussi d'importants risques macroéconomiques et conjoncturels. Le Conseil fédéral estime que la SIFEM est solidement positionnée pour affronter ces risques et contribuer de manière anticyclique à atténuer les défis économiques que doivent actuellement relever les pays émergents.

Chiffres clés	2022	2021
<b>Finances<sup>1</sup> et personnel</b>		
Résultat d'exploitation opérationnel (mio CHF)	-13,1	40,3
Résultat global (mio CHF)	-3,4	58,2
Bénéfice reporté / perte reportée de l'exercice précédent (mio CHF) <sup>2</sup>	-5,5	41,3
Total des réserves (mio CHF)	34,1	47,4
Total du bilan (mio CHF)	713,1	700,2
Ratio de fonds propres (%)	96,5	96,0
Effectifs (EPT)	0,2	0,2

### Chiffres clés spécifiques à l'entreprise<sup>3</sup>

Rendement en moyenne pluriannuelle – taux de rentabilité interne (%)	5,31	5,77
Multiple d'investissement (total value over paid-in)	121	124
Nouveaux engagements en termes d'investissements (mio USD)	95,0	84,0
Remboursements d'investissements (mio USD)	62,6	124,7
Volume des engagements en termes d'investissements – total active commitments (mio USD)	915,3	894,5
Investissements réalisés à la valeur du marché (mio USD) – valeur résiduelle	451,2	432,2

### Contributions fédérales et émoluments

Contribution de la Confédération (mio CHF)	0	0
Augmentation du capital-actions (mio CHF)	20	30

<sup>1</sup> Comptes annuels établis sur la base des *normes internationales d'information financière*

<sup>2</sup> Selon les comptes annuels établis conformément au code des obligations

<sup>3</sup> SIFEM utilise le dollar (USD) comme monnaie de base pour mesurer la performance de ses investissements.

## A. Réalisation des objectifs 2022<sup>1</sup>

### 1. Priorités stratégiques

*Durabilité : en bonne voie*

Tous les intermédiaires financiers avec lesquels la SIFEM travaille sont tenus de respecter une politique d'investissement responsable. Les entreprises du portefeuille de la SIFEM, en tant que clientes des intermédiaires financiers, doivent respecter les réglementations de durabilité en vigueur dans le pays concerné et œuvrer à appliquer les normes internationales pertinentes. Le contrôle du respect des réglementations et normes se fonde sur un monitoring approfondi, aussi bien avant que pendant la phase de mise en œuvre des projets d'investissement. En 2022, tous les investissements réalisés ont satisfait aux exigences de durabilité (année précédente : une exception).

*Complémentarité financière : en bonne voie*

La SIFEM met à disposition des moyens de financement qui sont soit indisponibles sur le marché ou offerts à des conditions inéquitables, soit proposés en quantités insuffisantes ou avec des échéances trop courtes. 56 % des investissements réalisés dans des fonds et arrivés à terme en 2021 et 2022 avaient pour but de permettre de premières clôtures de fonds (*first closings*).

*Complémentarité : en bonne voie*

Outre ses activités d'investissement, la SIFEM fournit ou mobilise un soutien non financier à des intermédiaires financiers et à des entreprises. Il peut notamment s'agir d'un transfert de savoir-faire, de la promotion de normes sociales et environnementales, ou encore de la gouvernance d'entreprise ou de la qualification professionnelle.

Guidée par cet objectif, la SIFEM a siégé en 2021 et 2022 dans les organes de surveillance de tous les fonds dans lesquels elle a investi. Plusieurs intermédiaires financiers ont bénéficié d'un soutien sur les questions de gestion environnementale et sociale.

*Effet de levier / mobilisation : pas en bonne voie pour l'instant*

La SIFEM n'est pas parvenue à mobiliser directement de capitaux privés auprès d'investisseurs privés ou institutionnels pour la période 2021-2024, mais plusieurs investisseurs potentiels ont manifesté leur intérêt. Le nouveau gestionnaire de portefeuille (cf. point E) prendra les contacts nécessaires à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023 et intensifiera les efforts en vue d'atteindre les objectifs de mobilisation pour la période stratégique en cours. Le Conseil fédéral attend des progrès en 2023 afin de concrétiser l'objectif de mobilisation d'au moins 60 millions de francs dans la seconde moitié de la période stratégique.

*Orientation géographique : en bonne voie*

86 % des investissements de la SIFEM achevés en 2021-2022 ont été réalisés dans les pays prioritaires de la coopération suisse au développement (objectif : au moins 60 %).

*Augmentation du nombre et de la qualité des emplois : en bonne voie*

Pour la coopération au développement de la Confédération, la SIFEM est un instrument important de maintien et de création d'emplois dans les pays cibles. Durant l'année sous revue, la SIFEM a soutenu proportionnellement (c.-à-d. sans la contribution des co-investisseurs) quelque 14 537 emplois. La progression de l'emploi (nombre de postes) dans les entreprises du portefeuille a été de 12,6 % en 2021-2022.

Les investissements de la SIFEM favorisent également la qualité de l'emploi. Ainsi, tous les gestionnaires de fonds et établissements financiers doivent garantir que les entreprises du portefeuille respectent la législation nationale pertinente en matière de santé et de sécurité au travail et les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), et qu'elles améliorent la sécurité au travail au-delà des exigences nationales de base. Aucune d'entre elles n'a manqué de le faire.

*Changement climatique : atténuation et adaptation : en bonne voie*

25,3 % des nouveaux investissements ont été consacrés à la protection du climat en 2021-2022. En 2022, la SIFEM a réalisé trois investissements correspondants (2021 : 1), à savoir un dans un fonds visant à promouvoir des logements abordables et efficaces sur le plan énergétique en Colombie et au Pérou, un dans un fonds destiné à promouvoir des technologies agricoles innovantes et efficaces sur le plan énergétique et un dans un établissement financier au Vietnam qui soutient des projets dans le domaine des énergies renouvelables.

Toutes les nouvelles transactions sont fondées sur les directives de l'Accord de Paris sur le climat (*Paris Alignment*) et sont conformes aux objectifs climatiques des pays concernés (*Nationally Determined Contributions*, NDC).

La SIFEM calcule les économies d'émissions de CO<sub>2</sub> réalisées grâce aux projets touchant à la protection du climat. En 2022, les projets soutenus ont produit 6 003 gigawattheures (GWh) d'énergie renouvelable (2021 : 6479 GWh) et permis d'éviter quelque 7,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> (2021 : 7,6 millions de tonnes).

*Biens essentiels / innovation : en bonne voie*

Selon les objectifs stratégiques en vigueur, la SIFEM doit consacrer, sur une période de 4 ans, au moins 30 % de ses

<sup>1</sup> Objectifs stratégiques : [www.sifem.ch](http://www.sifem.ch) > Notre profil.



nouveaux investissements à la fourniture de biens et de services essentiels à des groupes de population défavorisés et à leur inclusion financière. En 2021-2022, plus de 35 % des nouveaux engagements concernaient explicitement cet objectif, en mettant l'accent sur l'inclusion financière par le biais de prestations de microfinance et de technologies financières innovantes.

#### *Égalité des sexes : en bonne voie*

Pour promouvoir l'égalité des sexes, au moins 20 % des nouveaux engagements annuels doivent répondre aux critères de l'initiative « 2X Challenge ». L'initiative vise à renforcer la participation des femmes à l'activité économique et l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2021-2022, 57 % des nouveaux investissements de la SIFEM étaient éligibles au « 2X Challenge ».

#### *Engagement dans les pays les moins avancés : en bonne voie*

Le Conseil fédéral attend de la SIFEM qu'elle renforce sa présence dans les pays les moins avancés (PMA) et que les engagements actifs représentent au moins 12 % du volume total des investissements d'ici fin 2024. En 2021-2022, la part estimée des PMA au portefeuille de la SIFEM était de 11,7 %. Une part importante de l'engagement dans les PMA a pris la forme de crédits directs à des institutions financières, principalement en Asie.

Durant l'année sous revue, la SIFEM a notamment soutenu l'institut de microfinance Amret au Cambodge dans le but d'aider les PME de petite taille et, partant, de renforcer l'inclusion financière des groupes défavorisés et de créer des emplois. Le prêt de rang subordonné d'un montant de 15 millions de dollars bénéficie d'une garantie de perte de 30 % de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

#### *Impact global des investissements sur le développement : en bonne voie*

Lors de la dernière évaluation en 2022, 80 % du portefeuille total de la SIFEM a reçu un score ex-post « bon » ou « très bon » relatif aux effets sur le développement (2021 : 87 %).

#### *Politique et gestion des risques : en bonne voie*

Le système de contrôle interne de la SIFEM satisfait aux prescriptions du code des obligations (CO), et la gestion des risques concernant l'établissement des comptes annuels a été jugée adéquate par l'organe de révision. Ce dernier confirme que les conditions de l'art. 728a, al. 1, CO sont remplies.

De par son mandat, la SIFEM est active sur des marchés difficiles et doit prendre des risques que le secteur privé ne peut pas encore assumer seul. Fin 2022, la part des investissements considérés comme présentant un risque élevé était de 43,1 % pour les investissements dans des fonds (2021 : 42,7 %) et de 2,0 % pour les placements à intérêt fixe (2021 : 12,4 %). Le risque global du portefeuille est

donc légèrement plus élevé que l'année précédente, ce qui n'est pas surprenant compte tenu du contexte mondial. Les plafonds prescrits dans les objectifs stratégiques, de 45 % pour les investissements dans des fonds et de 20 % pour les placements à intérêt fixe, ont été respectés, quand bien même la marge concernant la part maximale d'investissements dans des fonds reste faible.

#### *Rentabilité : en bonne voie*

Les frais d'administration et de gestion de la SIFEM comprennent la rémunération du conseil d'administration, celle d'Obviam et de Tameo ainsi que d'autres frais administratifs. En 2022, ces coûts se sont élevés à 11,8 millions de francs (2021 : 11,4 millions). La progression des coûts est notamment due à l'augmentation des engagements actifs, au processus d'achat et aux frais des procédures de recours (cf. point E).

Les coûts d'administration représentent 1,44 % des engagements actifs de la SIFEM (année précédente : 1,35 %), et sont donc inférieurs au plafond de 1,50 % fixé par le Conseil fédéral.

#### *Financement : en bonne voie*

Les retours sur investissements ont atteint 62,6 millions de dollars en 2022 (année précédente : 124,7 millions, en raison notamment de la sortie totale d'un investissement important en Chine). En 2020-2021, la valeur moyenne des retours sur investissements (171 %) était nettement supérieure à celle prévue dans les objectifs stratégiques, soit au moins 10 % par rapport à la période 2018-2020 (54,9 millions par an).

Les coûts d'exploitation de la SIFEM et les nouveaux engagements peuvent être entièrement couverts en 2021-2024 par les retours sur investissements achevés, par les réserves de trésorerie facultatives et par une réduction, en dessous de 100 %, de la couverture en espèces (conformément à la décision du Conseil fédéral du 14 mai 2014).

Le Conseil fédéral s'attend, grâce à l'apport de capital de 60 millions de francs qu'il a décidé le 4 mai 2022, à ce que le volume des investissements, situé actuellement entre 80 et 100 millions de francs par an, passe à environ 120 à 130 millions de francs par an.

#### *Décompte final : en bonne voie*

La situation macroéconomique s'est détériorée en 2022, en particulier dans les pays émergents du fait des conséquences de la crise ukrainienne, des restrictions durables dues au coronavirus et des taux d'inflation élevés, avec comme corollaire la hausse des taux d'intérêt. Dans ce contexte, la valeur marchande du portefeuille de participations a baissé de 21,3 millions de francs. Les revenus des intérêts et les bénéfices sur les sorties d'investissement réalisées n'ont pas suffi à compenser ces pertes.

Il en a résulté une perte d'exploitation selon les normes IFRS de -13,1 millions de francs (année précédente : bénéfice de 40,3 millions). Le résultat global est négatif en 2022, avec -3,4 millions de francs (année précédente : 58,2 millions). L'écart par rapport au résultat opérationnel tient aux différences de change liées à la conversion dollars américains-francs suisses.

Bien que le résultat comptable 2022 soit compréhensible au vu du contexte macroéconomique tendu et de la transition organisationnelle de la SIFEM (cf. point E), le Conseil fédéral s'attend à un résultat globalement positif pour la période 2021-2024 (2021-2022 : 26,9 millions de francs).

#### *Évolution du portefeuille : en bonne voie*

Le rendement a reculé au cours de l'année 2022, passant à 5,31 % (année précédente : 5,77 %), et le multiple d'investissement est passé de 1,24 à 1,22. Ces évolutions sont directement liées à la perte de valeur du portefeuille pour des raisons conjoncturelles et à des sorties retardées du portefeuille. Les objectifs fixés par le Conseil fédéral pour l'ensemble du portefeuille (rendement supérieur à 3 % ; multiple d'investissement supérieur à 1,15) ont été atteints.

## **2. Objectifs de politique du personnel et de prévoyance**

Hormis le conseil d'administration, la SIFEM emploie une secrétaire à temps partiel (taux d'occupation de 20 %) pour le conseil d'administration. La direction commerciale et la gestion du portefeuille font l'objet d'un mandat. Le choix de la caisse de pension est donc l'affaire du mandataire.

À la suite d'un examen, le conseil d'administration de la SIFEM a confirmé qu'Obviam et Tameo respectent les directives du Conseil fédéral concernant la politique du personnel, les conditions d'emploi, l'environnement de travail, le style de conduite et les règles d'indemnisation en lien avec le mandat de la SIFEM.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

Dans son rapport du 3 mars 2022, l'organe de révision confirme que les normes comptables ont été respectées et que les comptes annuels brossent un tableau représentatif de la réalité s'agissant de l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SIFEM. Les comptes annuels 2022 sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de la société.

L'organe de révision confirme qu'un système de contrôle interne existe conformément aux règles pour l'établissement des comptes annuels et que le conseil d'administration réalise des évaluations périodiques des risques de manière adéquate. Il recommande l'approbation des comptes annuels.

## **C. Propositions à l'assemblée générale**

Le conseil d'administration a soumis à l'assemblée générale 2022 les propositions suivantes :

- prendre acte du rapport de l'organe de révision ;
- approuver le rapport d'activité 2022 ;
- reporter la perte annuelle de -5,8 millions de francs (comptes annuels selon le CO) sur le nouvel exercice ;
- donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022 ;
- adopter le profil d'exigences pour le conseil d'administration ;
- réélire le président et quatre membres du conseil d'administration, nommer la vice-administratrice M<sup>me</sup> Kathryn Imboden et procéder aux nouvelles élections de M. Pascal Pierra et de M<sup>me</sup> Laurie Spengler, pour un mandat de trois ans ;
- nommer l'organe de révision BDO SA, sis à Zurich, pour un an ;
- modifier les statuts : diverses adaptations en raison de la révision du CO (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023), interdiction de distribuer des dividendes, introduction d'une limite d'âge fixée à 70 ans pour le mandat des membres du conseil d'administration, avec une période transitoire courant jusqu'à l'assemblée générale de 2026 ;
- porter le capital de 674 444 010 francs à 694 444 010 francs au moyen d'un versement en espèces de 20 000 000 francs ;
- relever le plafond de la rémunération du conseil d'administration de la SIFEM (y c. présidence) à 384 862 francs, dont 85 905 francs d'indemnités pour le président, pour l'exercice 2023 ;
- approuver le plafond de la rémunération du conseil d'administration de la SIFEM fixé à 384 762 francs, dont 85 905 francs d'indemnités pour le président, pour l'exercice 2024 ;
- Conformément aux statuts de la SIFEM, ces propositions se réfèrent au bouclage selon les prescriptions du CO. Il ressort de la présentation des comptes une perte totale de -5,8 millions de francs pour l'année sous revue. La clôture statutaire n'est cependant pas comparable aux comptes établis conformément aux normes IFRS, selon lesquels la SIFEM a enregistré une perte totale de -3,4 millions de francs en 2022.

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 19 avril 2023, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de la SIFEM.

## **E. Autres événements notables**

La direction commerciale et la gestion du portefeuille de la SIFEM ont été assurées par la société Obviam jusqu'au 31 août 2022. La direction commerciale a été reprise par la société Tameo le 1<sup>er</sup> septembre 2022. La gestion du portefeuille a été poursuivie ad interim par Obviam jusqu'au 28 février 2023 à la suite de recours portant sur le processus d'achat ; cette gestion est assurée par responsAbility Investments AG depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le projet de loi SIFEM et le message correspondant. Le projet prévoit d'inscrire dans une loi les dispositions actuellement réglées par voie d'ordonnance. Il n'entraîne pas de modification matérielle notable.

# Identitas SA

Internet : [www.identitas.ch](http://www.identitas.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 51,6 %

**Conseil d'administration** : Manfred Bötsch (président), Matthias Schelling (vice-président), Amandine Baumert, Peter Bosshard, Heinrich Bucher, Andrea Leute (représentante de la Confédération, OFAG), Katharina Stärk (représentante de la Confédération, OSAV)

**Directeur** : Christian Beglinger

**Organe de révision externe** : T+R AG, Gümligen

## Appréciation des résultats de 2022 en bref

Identitas SA a atteint les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral pour la période courant de 2019 à 2022. L'entreprise est prête à affronter une éventuelle crise. Le premier exercice dans le nouveau contexte fixé par l'ordonnance modifiée, et suivant lequel Identitas SA est directement responsable de l'exploitation, de l'entretien et du développement des différents systèmes nécessaires au trafic des animaux a pu être clôturé avec succès. Le bilan est également positif dans le domaine du personnel, même si certaines améliorations en termes de diversité devront être réalisées pendant la prochaine période. Les principales difficultés de l'entreprise sont d'ordre financier. L'exercice 2022 s'achève sur un déficit global de 1,0 million de francs (2021 : +0,0 mio.) selon Swiss GAAP RPC. Dans le secteur d'activité « mandat fédéral de base », le déficit (2022 : 0,9 mio.; 2021 : 0,8 mio.) résulte de la volonté politique d'abaisser les réserves et concrétisé par la baisse des émoluments en 2018 et 2019. Dans ce secteur d'activité, les réserves ont baissé à moins de 7 millions de francs et sont actuellement inférieures d'environ un quart par rapport à la valeur maximale de 9 millions de francs visée par le Conseil fédéral. Dans les autres secteurs d'activité, les réserves se montent à 5,5 millions de francs. L'ordonnance révisée, entrée en vigueur en 2023, relève les émoluments ; elle devrait permettre à l'entreprise de stabiliser ses fonds propres conformément à l'article 65 Old-BDTA et de financer elle-même les investissements dans les systèmes informatisés.

Les autres secteurs d'activité clôturent avec un déficit total de 0,3 million de francs (2021 : +1,0 mio.).

Le Conseil fédéral demande à Identitas SA d'accorder une grande attention aux finances et de les planifier avec soin.

Les objectifs stratégiques pour Identitas SA seront soumis au Conseil fédéral dans une affaire séparée et auront une validité rétroactive à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Chiffres-clés <sup>1)</sup>	2022	2021
-----------------------------	------	------

### Finances et Personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>15,7</b>	16,0
Bénéfice net / perte nette (mio CHF)	<b>-1,0</b>	0,0
Total du bilan (mio CHF) <sup>2)</sup>	<b>30,7</b>	27,0
Ratio de fonds propres en %	<b>41,0</b>	50,4
Effectif en ETP <sup>3)</sup>	<b>93,4</b>	93,4
Proportion de femmes en %	<b>40,5</b>	45,9
Degré de couverture technique de la caisse de pensions en % <sup>4)</sup>	<b>106,9</b>	116,1
Réserves (bénéfices retenus de tous les secteurs d'activité) (mio CHF)	<b>12,3</b>	13,3
<b>Secteur mandat fédéral de base</b>		
Résultat (mio CHF) <sup>5)</sup>	<b>-0,9</b>	-0,8
Réserves secteur d'activité (mio CHF)	<b>6,8</b>	7,5
<b>Secteur autre Confédération</b>		
Résultat (mio CHF)	<b>-0,2</b>	-0,1
Réserves secteur d'activité (mio CHF)	<b>-0,8</b>	-0,5

### Chiffres-clés concernant l'entreprise

Chiffre d'affaires par ETP (kCHF)	<b>168,2</b>	172,0
Résultat par ETP (kCHF)	<b>-11,2</b>	0,5
Rentabilité des fonds propres en %	<b>-8,3</b>	0,3

### Contribution fédérale et recettes d'émoluments

Rétribution fédérale (mio CHF) <sup>6)</sup>	<b>0,0</b>	7,7
Recettes d'émoluments du trafic des animaux d'élevage (mio CHF) <sup>6)</sup>	<b>7,1</b>	0,0
Recettes d'émoluments de l'enregistrement des chiens (mio CHF)	<b>1,6</b>	1,6

<sup>1)</sup> Dans le présent rapport, les chiffres-clés de l'activité d'Identitas SA sont conformes aux normes Swiss GAAP RPC. Les propositions à l'assemblée des actionnaires sont faites sur la base des comptes présentés et révisés selon la législation sur le commerce.

<sup>2)</sup> Les créances et les engagements fiduciaires liés au contrat passé avec la Confédération et d'autres clients figurent seulement au bilan. En vertu de la représentation brute, les valeurs augmentent le total du bilan de 15,8 millions de francs (10,9 millions l'année de référence), mais s'équilibrent à la clôture.

<sup>3)</sup> Moyenne annuelle.

<sup>4)</sup> Pour 2022 : déclaration provisoire de la caisse de prévoyance.

<sup>5)</sup> Résultat (recettes et charges) des activités financées par les émoluments prévus par l'Old-BDTA.

<sup>6)</sup> À partir de 2022, les comptes d'Identitas SA sont présentés comme le prévoit l'Old-BDTA (RS 916.404.1). Dans les exercices courant jusqu'en 2021, la Confédération chargeait contractuellement Identitas SA d'exploiter la Banque de données sur le trafic des animaux et les systèmes qui s'y rapportent, et rémunérait directement l'entreprise pour le faire. L'OFAG était chargé jusqu'en 2021 de percevoir les émoluments relatifs au trafic des animaux.

## A. Réalisation des objectifs 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

Tous les chiffres-clés en rapport avec le trafic des animaux, qui constitue le cœur de métier d'Identitas SA, sont supérieurs aux valeurs fixées comme objectifs. Les données de la BDTA, dont la bonne qualité est confirmée par une étude, correspondent à celles qui sont enregistrées lors des contrôles effectués par les services vétérinaires officiels. L'organisation de l'entreprise a reçu l'amélioration souhaitée. Enfin, la direction a été renforcée en vue d'améliorer le suivi de la clientèle privée.

#### *Résister aux situations de crise liées à l'apparition d'épizootie*

L'année sous revue, la situation est restée stable en ce qui concerne les épizooties. Ni la peste porcine ni la grippe aviaire n'ont eu d'influence directe sur l'activité d'Identitas SA. La Suisse a jusqu'ici été épargnée par la première épizootie tandis que la deuxième épizootie touche une espèce animale qui n'est pas au centre des activités de la BDTA. Les règles et les procédures applicables ont été confirmées lors du processus de renouvellement de la certification.

#### *Accomplir le mandat fédéral : gérer des données dans les domaines de la santé animale, du trafic des animaux, de la sécurité des denrées alimentaires, de la protection des animaux, des flux de substances ainsi que de la traçabilité*

La qualité des données enregistrées dans la BDTA est élevée et s'est encore améliorée. De même, les données qui, depuis une date récente, permettent d'identifier chaque individu des espèces ovine et caprine sont de bonne qualité. Elles revêtent une importance cruciale dans le programme qui sera mis sur pied dans toute la Suisse pour lutter contre la maladie du piétin chez le mouton. En outre, des réflexions approfondies ont lieu sur le moyen d'employer les données de la BDTA dans le nouveau système informatisé qui servira à gérer les flux d'éléments fertilisants (cf. initiative parlementaire 19.475).

L'étude visant à enregistrer de façon plus détaillée les déplacements des animaux de l'espèce porcine se poursuit, tout comme les échanges de vues avec les professionnels de la branche.

#### *Fournir des prestations à des tiers*

L'entreprise réalise 40 % de son chiffre d'affaires en fournissant des services à d'autres clients que la Confédération. Le quart de ces 40 % correspond aux prestations fournies aux cantons (il s'agit en particulier de la base de données Amicus servant à identifier les chiens). Les trois quarts restants sont des services informatiques à des fédérations de producteurs, à des organismes chargés de commercialiser des produits d'origine animale, et des prestations fournies à des administrations dans le cadre d'un mandat commercial. La proportion du chiffre d'affaires

réalisée grâce à la clientèle privée reste stable depuis plusieurs années.

#### *Être compétitifs sans renoncer au développement durable ni aux principes éthiques*

L'entreprise est organisée et conduite conformément aux principes de l'économie d'entreprise. La présentation séparée des comptes par secteur d'activité garantit la transparence et tout soupçon de subventionnement croisé peut être réfuté. Identitas SA a établi un ensemble de valeurs fondamentales qu'elle a inscrit dans son règlement du personnel ; elle veille à ce que ces valeurs soient respectées dans l'activité quotidienne. Identitas SA prospecte le marché dans une perspective à long terme, traite tous ses clients sur un pied d'égalité, et tient à sa crédibilité comme à son indépendance.

#### *Fournir un service de qualité aux institutions publiques et aux particuliers afin de réduire la charge administrative*

Les statistiques sur les animaux d'élevage et les animaux de compagnie, disponibles en libre accès, constituent une riche source de données traitées scientifiquement. Celles-ci ont reçu un nouveau développement en 2022. Identitas SA conçoit, parfois avec le concours de partenaires, des applications mobiles qui facilitent les notifications obligatoires pour les détenteurs d'animaux et leur fournissent des informations contextuelles. L'extension du calcul automatisé des UGB aux ovins et aux caprins leur facilitera aussi la déclaration de ces données obligatoires. Il existe des projets de boucles d'identification intelligentes qui permettraient d'automatiser l'enregistrement des sorties en plein air, et qui apporteraient potentiellement d'autres simplifications.

#### *Définir la stratégie d'entreprise*

La stratégie d'entreprise a été finalisée au terme d'une consultation du propriétaire et des actionnaires minoritaires ; ceux-ci ont pu faire valoir leurs idées dans une stratégie basée sur des participations. Les activités fondamentales, les processus-clés, les marchés cibles ainsi que les valeurs de l'entreprise y sont exposés les uns en rapport avec les autres. L'entreprise suit par ailleurs, dans différents domaines, des stratégies dont témoignent divers aspects de la conduite de l'entreprise.

Les objectifs stratégiques pour Identitas SA seront soumis au Conseil fédéral dans une affaire séparée et auront une validité rétroactive à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### *Se prémunir adéquatement contre les risques*

Dans l'exercice ordinaire de son mandat, le conseil d'administration a examiné les risques auxquels l'entreprise fait face, les a évalués en partie à nouveau et a pris des mesures. L'exposition aux risques n'a pas changé depuis les années passées.

## 2. Objectifs financiers

*Suivre les principes de l'économie d'entreprise dans l'organisation, l'emploi des ressources et la formation des prix*

La présentation des comptes par secteur d'activité et selon les normes Swiss GAAP RPC prouve que l'organisation de l'entreprise, l'emploi des ressources et la formation des prix obéissent aux principes de l'économie d'entreprise. La séparation des comptes par secteur d'activité permet en outre de contrôler la rentabilité de chaque secteur.

Le secteur d'activité du mandat fédéral de base (51 % du chiffre d'affaires) comprend toutes les tâches accomplies par Identitas SA en vertu de l'ordonnance relative à Identitas SA et à la banque de données sur le trafic des animaux (Old-BDTA). Il est entièrement financé au moyen d'émoluments. Le Conseil fédéral a réduit le montant des émoluments en 2018 et en 2019 afin de diminuer les réserves. C'est pourquoi le secteur présente au terme de l'exercice une perte de 900 000 francs.

Les prestations commerciales fournies à la Confédération (notamment l'assistance aux clients du portail Agate, le versement des contributions à l'élimination des sous-produits animaux, l'encaissement des taxes d'abattage et l'exploitation des systèmes informatisés de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) sont facturées à la Confédération (2022 : 1,4 mio.) et comptabilisées dans le secteur d'activité des autres mandats fédéraux ; celui-ci présente une perte de 200 000 francs.

L'activité dans le mandat de base pour les cantons (base de données Amicus pour l'enregistrement des chiens) accuse une perte de 100 000 francs couverte par les réserves issues du bénéfice dans ce secteur d'activité.

Le secteur des autres activités qu'Identitas SA réalise sur le marché présente un résultat équilibré.

Identitas SA présente un ratio de fonds propres de 41 %. Précisons que 91 % des capitaux étrangers sont constitués d'engagements fiduciaires équilibrés par des actifs.

L'exercice 2022 se clôture comme prévu sur une perte de 1 million de francs. Le conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende.

*Faire fonctionner, maintenir et développer la Banque de données sur le trafic des animaux grâce aux émoluments fixés par le Conseil fédéral, sans constituer à long terme des réserves non nécessaires au fonctionnement de l'entreprise*

La réserve issue du bénéfice du secteur du mandat fédéral de base est calculée en fonction des besoins de financement des tâches définies dans l'ordonnance relative à Identitas SA et à la banque de données sur le trafic des animaux et ne doit pas dépasser 9 millions de francs (art. 65, al. 3, Old-BDTA). Les réductions d'émoluments de 2018 et de 2019 ont contribué à faire passer la réserve

issue du bénéfice de ce secteur de 11,4 millions (fin 2018) à 6,8 millions de francs (fin 2022). Les émoluments ont été augmentés à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; le résultat du prochain exercice devrait être équilibré.

Les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne le renouvellement progressif de la Banque de données sur le trafic des animaux et des autres applications qui y sont liées. Les charges occasionnées par ces travaux l'année sous revue se montent à 1,5 million de francs.

*Constituer les réserves nécessaires avant de verser des dividendes et financer les investissements en puisant dans les fonds propres de l'entreprise*

Suite à la révision de la loi sur les épizooties, le moyen de constituer des réserves suffisantes pour garantir le fonctionnement de l'entreprise en cas de crise a été évalué. Ces réserves, selon le scénario retenu (celui d'une épizootie bovine frappant tout le pays pendant deux mois), ont été évaluées à 1,2 million de francs au minimum. A ce montant s'ajoutent les réserves pour assurer le fonctionnement opérationnel (art. 65 al. 2 Old-BDTA). Le maintien de cette réserve figure dans la nouvelle Old-BDTA, laquelle prévoit une réserve maximale de 9 millions de francs pour assurer le fonctionnement de ce secteur.

Les investissements nécessaires ont été consentis et financés grâce aux fonds propres de l'entreprise.

## 3. Objectifs dans le domaine du personnel et de la prévoyance

*Mener une politique du personnel prévoyante, socialement responsable, transparente et fiable ainsi qu'offrir des conditions de travail attrayantes pour toutes les classes d'âge.*

L'activité a été maintenue dans les conditions particulières imposées par le télétravail, moyennant quelques adaptations dans la conduite de l'entreprise et la communication. Le personnel a été dans une large mesure partie prenante dans la conception de ces mesures d'organisation. Identitas SA soutient généreusement la formation continue du personnel. Celui-ci a d'ailleurs eu l'occasion de s'exprimer dans une enquête sur la satisfaction au travail, à laquelle il a largement participé (82 %) : la direction de l'entreprise, la communication ainsi que les possibilités de concilier vie professionnelle et vie privée sont jugées positivement. Par contre, le personnel voit d'un œil critique l'organisation du travail et l'augmentation de la charge de travail.

*Obéir aux prescriptions du Conseil fédéral sur les indemnités reçues par les cadres supérieurs, inscrites dans les statuts de l'entreprise.*

La limite imposée par l'assemblée des actionnaires à la rémunération du conseil d'administration et de la direction a été respectée dans l'exercice 2022. Les comptes révisés en témoignent.

Les mandats externes des membres du conseil d'administration et de la direction ont été recensés, examinés et leur compatibilité avec la fonction au sein de l'entreprise a été évaluée. Aucun des mandats externes n'a révélé de conflit d'intérêts. Les mandats sont publiés individuellement pour chaque personne sur le site Internet.

*Augmenter la part des femmes dans le conseil d'administration et la direction, et viser une représentation appropriée des langues nationales chez les cadres.*

Le changement intervenu au sein du conseil d'administration a permis d'y faire entrer une francophone. La nouvelle répartition linguistique est la suivante : 86 % de germanophones, 14 % de francophones. La part des femmes s'y maintient à 43 %.

Au sein de la direction, la proportion des femmes n'a pas varié et atteint 25 %. Les femmes représentent 41 % (2021 : 46 %) de l'effectif total du personnel. Les langues minoritaires (français, italien, rhéto-romanche) ne sont pas représentées chez les cadres.

*Proposer des apprentissages en rapport avec l'activité de l'entreprise.*

Identitas SA forme cinq apprentis (quatre informaticiens et un employé de commerce) et propose aux personnes souffrant d'un handicap physique un poste de stagiaire commercial. L'objectif est atteint.

#### **4. Coopérations et participations**

Identitas SA détient une participation de 23,8 % dans la société Barto SA, comme lors de l'exercice précédent.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

*Présentation des comptes selon le droit commercial*

L'organe de révision déclare les comptes de l'exercice sous revue, tels qu'ils sont bouclés au 31 décembre 2022, conformes à la législation suisse et aux statuts de l'entreprise.

*Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC*

Les experts de l'organe de révision n'ont découvert lors de la révision des comptes aucun élément dont ils auraient pu conclure, d'après les règles Swiss GAAP RPC, que les comptes ne correspondent pas à la situation patrimoniale, financière et économique réelle de l'entreprise.

## **C. Propositions à l'assemblée des actionnaires**

Propositions du conseil d'administration (CA) à l'assemblée ordinaire des actionnaires du 25 mai 2023 :

- Approbation du rapport annuel 2022 ;
- Approbation des comptes annuels 2022 selon le droit commercial, y compris le rapport de l'organe de révision ;

- Affectation des bénéfices résultant du bilan 2022 selon le droit commercial (en milliers de francs) :

- Report de bénéfice depuis 2021	5 238
- Déficit selon le droit commercial	-228
- Bénéfices disponibles	5 010
- Dividende 0 %	0
- Report sur l'exercice 2022	5 010

- Lecture du rapport financier et des comptes annuels selon Swiss GAAP RPC 2022, y compris le bilan, le compte de résultat avec un déficit annuel de 1,0 million de francs et le rapport de l'organe de révision ;

- Décharge des membres du conseil d'administration ;

- Définition, pour l'année 2024, de la limite supérieure de la rémunération totale du conseil d'administration (honoraires, prestations accessoires, contributions de l'employeur aux assurances sociales obligatoires et prévoyance professionnelle) et de la direction (rémunération, prestations accessoires, cotisations de l'employeur aux assurances sociales obligatoires et à la prévoyance professionnelle) :

- 40 400 CHF pour le président du conseil d'administration,
- 50 600 CHF pour les autres membres du conseil d'administration (sauf le président et les représentantes de la Confédération),
- 0 CHF pour les représentantes de la Confédération,
- 15 000 CHF pour les membres des conseils consultatifs,
- 1 380 000 CHF pour la direction (y compris sa présidence).

## **- D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 26 avril 2023, le Conseil fédéral a habilité le DEFR à approuver les propositions soumises par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires d'Identitas SA du 25 mai 2023.

# Innosuisse (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation)

Site internet : [www.innosuisse.ch](http://www.innosuisse.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : Établissement fédéral de droit public

Conseil d'administration : André Kudelski (président),  
Luciana Vaccaro (vice-présidente), Edouard Bugnion,  
Thierry Calame, Trudi Haemmerli, Marco Illy, Nicola Thi-  
baudeau

Directrice : Annalise Eggmann

Organe de révision ext. : Contrôle fédéral des finances

## Appréciation des résultats de 2022 en bref

Innosuisse est l'agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société.

Le Conseil fédéral considère qu'Innosuisse a globalement atteint ses objectifs stratégiques lors de l'exercice 2022. Il faut souligner en particulier l'engagement avec lequel l'agence a soutenu les entreprises pendant la pandémie de coronavirus et dans le contexte de la non-association à Horizon Europe – en complément de ses activités ordinaires dans les domaines de l'encouragement de projet, de l'entrepreneuriat et des start-up, ainsi que du transfert de savoir et de technologie (TST).

Le programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse », limité à deux ans, s'est achevé en 2022. Avec un total de 327 projets d'innovation et 148,6 millions de francs, il a soutenu moins de projets et versé moins de fonds que ce qu'attendait le Conseil fédéral (475 projets et 226 mio CHF). Le Conseil fédéral estime néanmoins que ce programme a été un succès. Il reste à examiner si ce dernier a aidé les entreprises à s'adapter aux changements structurels.

Au total, Innosuisse a dépensé 268,3 millions et octroyé 245,4 millions au titre de l'encouragement de projet, dont 102,9 millions, soit 38,4 %, pour l'encouragement de projet classique. Le taux d'acceptation se situait à 45 % (2021: 51 %).

Après plusieurs années de forte demande, le domaine de l'entrepreneuriat et des start-up a reculé. La demande pour les instruments axés sur l'internationalisation a quant à elle connu une forte hausse.

L'évolution dans le domaine des TST est positive, tant au niveau quantitatif que qualitatif : 88 % des participants sont satisfaits, voire très satisfaits des offres en matière de TST.

Les charges de fonctionnement étaient de 20,8 millions (hors dépenses de mise en œuvre des mesures transitoires liées à la non-association à Horizon Europe), soit 7,2 % de la contribution fédérale ordinaire pour 2022 (objectif du Conseil fédéral : 8 %).

Chiffres clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Produit (mio CHF)	<b>304,3</b>	286,3
Contribution fédérale (mio CHF)	<b>303,9<sup>1</sup></b>	286
Subventions (mio CHF)	<b>268,3</b>	271,5
Coûts de fonctionnement (mio CHF)	<b>23,5</b>	20,6
Contribution aux loyers (mio CHF)	<b>0,6</b>	0,6
Bénéfice/perte net(te) (mio CHF)	<b>12,5</b>	-5,8
Report des bénéfices / pertes (mio CHF)	<b>3,4</b>	4,6
Total du bilan (mio CHF)	<b>43,2</b>	22,1
Ratio de fonds propres (%)	<b>44</b>	24,4
Degré de couverture technique CP en %	<b>95.5</b>	107,3
Degré de couverture économique CP en %	<b>94</b>	93,7
Effectifs en personnel (EPT, sans stagiaires et apprentis)	<b>80,9</b>	69,7

### Chiffres spécifiques à l'entreprise/l'établissement

Projets d'innovation (nombre de projets acceptés, y c. programme d'impulsion)	<b>374</b>	438
Programme d'impulsion (nombre de projets acceptés)	<b>149</b>	178
Taux d'acceptation (%)	<b>45</b>	51
Nombre d'entreprises ayant participé à des mesures d'encouragement internationales	<b>84</b>	62
Coaching des start-up (nombre de start-up en coaching)	<b>496</b>	543
Entrepreneuriat (nombre de participants aux cours)	<b>5 156</b>	5 476
NTN Innovation Booster (nombre de projets d'innovation acceptés au titre des NTN Innovation Booster)	<b>26</b>	25
Mentoring (nombre de projets d'innovation acceptés au titre du mentoring)	<b>122</b>	138

<sup>1</sup> dont contribution aux mesures transitoires Horizon de 13,5 mio.



## A. Réalisation des objectifs en 2022

### 1. Priorités stratégiques

#### Encouragement de projets

Avec 896 demandes de projets, Innosuisse a enregistré de nouveau une légère hausse en 2022 par rapport à l'année précédente (887). Un quart de ces projets a été lancé grâce au chèque d'innovation (contribution à une étude préliminaire). Étant donné que le chèque d'innovation constitue souvent une étape préalable à une demande de projet d'innovation, ce résultat est très positif.

Au total, Innosuisse a dépensé 268,3 millions de francs et octroyé 245,4 millions (contributions allouées) au titre de l'encouragement de l'innovation. En ce qui concerne l'encouragement de projets dans un sens plus large (projets avec ou sans partenaire chargé de la mise en valeur, programme d'impulsion, projets internationaux, projets Flagship, projets du programme BRIDGE, chèques d'innovation, contributions overhead, programmes d'encouragement thématiques), les dépenses ont été de 247,1 millions au total, et 231,7 millions ont été octroyés aux projets. Dans le domaine de l'encouragement classique (neutralité thématique, principe *bottom-up*, coopération entre partenaires chargés de la mise en valeur et partenaires de recherche en Suisse), 102,9 millions ont été dépensés, soit 38,4 % des fonds d'encouragement disponibles. Le taux d'acceptation était de 45 % (2021 : 51 %).

Pour ce qui est des mesures transitoires relatives à la non-association de la Suisse au programme de l'Union européenne Horizon Europe, un second appel à projets relatif à l'initiative Flagship a pu être lancé. Il était possible de soumettre une demande de projet jusqu'au 31 janvier 2023 dans le domaine des « solutions disruptives pour la transition mondiale vers la neutralité carbone ».

Par ailleurs, le programme d'encouragement BRIDGE, développé conjointement par Innosuisse et le FNS, s'est poursuivi en 2022. En parallèle, les deux institutions ont analysé leur portefeuille d'encouragement afin de souligner la complémentarité des différents instruments, de la recherche fondamentale à la mise en valeur des résultats. Une étude externe a également été demandée. Ses résultats sont en cours d'analyse.

Afin de mesurer l'impact des fonds investis pour l'encouragement, Innosuisse procède depuis début 2021 à un suivi systématique de l'impact des projets d'innovation achevés. Il ressort de ce suivi que 60 % de toutes les entreprises participantes jugent l'utilité économique de leur projet d'innovation élevée ou plutôt élevée, parmi elles, 38 % la jugent élevée. L'objectif qui vise une utilité économique « élevée » n'a donc pas pu être atteint (38 % au lieu de 50 %). Néanmoins, 66 % des PME chargées de la mise en valeur rapportent un impact économique positif dans les trois ans après l'achèvement d'un projet en termes de hausse du

chiffre d'affaires, de croissance des ressources humaines ou de dépenses en R-D. Qui plus est, 79 % des entreprises participantes sont satisfaites ou très satisfaites de l'encouragement de projet par Innosuisse.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est globalement bon. Il est satisfait qu'un suivi de l'impact ait été instauré ; il s'attend à ce que les résultats concernant l'utilité économique continuent d'être analysés attentivement et, le cas échéant, que des mesures soient prises.

#### Entrepreneuriat et start-up

Après plusieurs années de très forte demande de prestations de coaching, même pendant la pandémie, le nombre de candidatures a diminué en 2022, avec 411 dossiers (2021 : 474). Le nombre de start-up bénéficiant d'un coaching a lui aussi légèrement décliné (2022 : 496 ; 2021 : 543). La demande pour les instruments axés sur l'internationalisation a connu une forte hausse. Pour ce qui est des camps d'internationalisation, la demande a quasiment doublé, avec 101 demandes (2021 : 58). De même, le nombre de participations à des salons de start-up suisses est passé de 94 en 2021 à 148 en 2022. La participation à des camps et à des salons concerne au total 249 start-up (2021 : 152).

Après la levée des mesures liées à la pandémie, les programmes de sensibilisation et de formation à la création et à la gestion d'entreprises ont progressivement repris en présentiel. Au total, dans toute la Suisse, ce sont 5156 personnes qui ont participé en 2022 à une mesure de formation ou de sensibilisation (2021 : 5476). La proportion de femmes, tous modules confondus, était de 45 %.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est bon, voire très bon.

#### Transfert de savoir et de technologie (TST)

Innosuisse a lancé en 2021 une série de manifestations et de séminaires thématiques sur le développement durable, la production d'énergie alternative, l'intelligence artificielle, la médecine personnalisée et la numérisation. Comme en 2021, plus de 3000 personnes ont assisté à ces événements en 2022.

Les Innovation Boosters constituent une autre mesure permettant de constituer des réseaux. En 2022, six Innovation Boosters sont venus s'ajouter aux douze qui existaient en 2021 ; ils couvrent des thèmes comme l'économie circulaire dans le secteur de la construction, la santé numérique, le développement des services sociaux par le biais d'approches participatives, la robotique ou les villes intelligentes. Les manifestations organisées par les Innovation Boosters ont attiré 5300 entreprises (contre 5547 en 2021).

Dans l'ensemble, environ 551 PME ont été soutenues par des mentors en innovation (contre 508 en 2021), ce qui a débouché sur 284 demandes de projets d'innovation

nationaux ou internationaux (2021 : 300). La proportion de participants qui se sont montrés satisfaits ou très satisfaits des offres de TST est de 88 %.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est très bon.

### **Programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »**

En 2021 et 2022, sur mandat du Conseil fédéral, Innosuisse a lancé un programme d'impulsion qui visait à encourager l'innovation à travers un assouplissement des conditions (réduction des prestations propres, renonciation à une contribution en espèces) afin d'aider les entreprises à maintenir leurs activités d'innovation malgré la crise du coronavirus et à s'adapter aux changements structurels. Au total, 327 projets d'impulsion ont été soutenus pour un montant de 148,6 millions de francs. Les 226 millions prévus pour ce programme de deux ans n'ont pas été entièrement dépensés. Les fonds restants ont été employés à l'encouragement de projet ordinaire, où la demande a dépassé les attentes.

Le programme d'impulsion est malgré tout considéré comme un succès par le Conseil fédéral. Ainsi, en dépit de la crise entraînée par la pandémie, l'effondrement que l'on craignait dans les demandes d'encouragement ne s'est pas produit ; le nombre d'entreprises (ou de partenaires chargés de la mise en valeur) dans les projets d'innovation a même augmenté. Pour ce qui est du second objectif du programme (soutien pour l'adaptation aux changements structurels), l'analyse d'impact qui doit être menée permettra de savoir s'il a été atteint.

### **Encouragement de personnes hautement qualifiées**

Innosuisse dispose des bases légales pour pouvoir encourager des personnes hautement qualifiées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Conseil d'administration d'Innosuisse a reporté le lancement de cet instrument d'encouragement au profit des mesures transitoires relatives à Horizon Europe (en particulier le Swiss Accelerator).

Le Conseil fédéral approuve le fait qu'Innosuisse ait donné la plus haute priorité au Swiss Accelerator.

## **2. Coopérations et participations**

### **Coopération nationale**

Les entreprises doivent trouver l'aide répondant le mieux à leurs besoins, quel que soit le premier interlocuteur auquel elles s'adressent (approche « no wrong door »).

Entre autres mesures, Innosuisse a désigné au sein de son secrétariat des personnes de contact pour les différents systèmes régionaux d'innovation (SRI) afin de faciliter les échanges. De plus, elle organise chaque année l'Innoday en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP), compétents pour les SRI. L'édition 2022 a réuni les représentants de 18 cantons.

Innosuisse a renoncé en 2022 à mener un sondage pour vérifier la réalisation des objectifs en lien avec l'approche « no wrong door » du point de vue des entreprises. À partir de 2024, une méthodologie sera mise au point afin de mesurer le degré de réalisation de cet objectif : cet instrument sera élaboré avec le SECO, responsable des SRI, et les acteurs concernés (par ex. les associations économiques).

Le Conseil fédéral approuve le fait que cet objectif fasse l'objet d'une action globale et coordonnée, mais il s'attend à ce que les premiers résultats soient fournis pendant la période en cours.

### **Coopération internationale**

Les restrictions liées à la non-association de la Suisse à Horizon Europe ont affecté le travail de coopération internationale d'Innosuisse. Innosuisse met en place certaines mesures transitoires en collaboration étroite avec le SEFRI et le département. Le Conseil fédéral l'a notamment chargée de lancer le Swiss Accelerator pour atténuer les effets que peut avoir l'exclusion du programme EIC Accelerator, important dans le domaine de l'innovation, pour les start-up et les PME suisses. À l'instar de l'EIC Accelerator, le Swiss Accelerator soutient directement les projets d'innovation à fort potentiel lancés par des start-up et des PME. Environ 750 projets ont été soumis lors du premier appel à projets lancé au printemps 2022. Dans une deuxième étape, après évaluation, Innosuisse a invité 129 entreprises suisses (start-up ou PME) à déposer une demande complète pour leur projet d'innovation. Grâce au fort engagement d'Innosuisse pendant cette phase de non-association de la Suisse à Horizon Europe, les entreprises suisses disposent malgré tout de possibilités de soutien attrayantes. Néanmoins, en raison de la charge de travail importante qui découle de l'examen des projets, il n'a pas été possible de procéder aux versements avant 2023, contrairement aux prévisions. **Objectifs relatifs à l'entreprise**

### **Orientation systématique sur l'efficacité et sur les besoins**

Avec le lancement et la mise en œuvre du programme d'impulsion et des mesures transitoires, Innosuisse a démontré sa capacité à réagir rapidement aux nouvelles exigences.

Innosuisse mène depuis 2021 un suivi systématique de l'impact des projets d'innovation, qui a été complété pendant l'année sous revue par un suivi du coaching des start-up. De plus, le Centre de recherches conjoncturelles KOF de l'ETH Zurich a mené sur mandat d'Innosuisse une enquête spécifique auprès de la clientèle des fonds de soutien d'Innosuisse afin de vérifier l'utilité économique et sociale pour la Suisse. Des études d'impact ciblées viennent préciser davantage encore les travaux de suivi : ainsi, pendant l'année sous revue, le programme d'encouragement Energie 2013-2020, le programme de

formation des start-up et le programme BRIDGE, lancé conjointement avec le FNS, ont été soumis à une évaluation. Une autre étude d'impact menée avec le FNS est en cours : elle concerne les contributions de la recherche et de l'innovation destinées à encourager la création et le développement de start-up en Suisse.

#### **Gestion d'entreprise**

Innosuisse dispose des systèmes de gestion exigés par le Conseil fédéral (gestion des risques, gestion de la conformité, gestion de la continuité de l'activité). Des échanges ont lieu au moins une fois par an avec le département sur les thèmes concernés.

Le Conseil fédéral considère que les objectifs relatifs à l'entreprise ont été atteints.

#### **4. Objectifs financiers**

Innosuisse s'assure de l'utilisation efficace et économiquement rationnelle des ressources financières à travers des analyses et un suivi de l'impact. Pour ce qui concerne les charges de fonctionnement, l'évolution des coûts et la productivité font l'objet d'un contrôle continu. Une nouvelle application informatique de dépôt et de traitement des demandes est en cours d'implémentation à titre de mesure de réduction des coûts.

Innosuisse a reçu 289,7 millions de francs pour l'accomplissement de ses tâches d'encouragement en 2022. Elle a reçu 13,5 millions supplémentaires pour les mesures transitoires. Cela a permis d'une part de couvrir les dépenses de mise en œuvre du Swiss Accelerator (2,7 mio CHF) et d'autre part de renforcer des instruments existants (initiative Flagship et programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »). Les coûts de fonctionnement se sont élevés à 23,5 millions (y compris mise en place du Swiss Accelerator) pendant l'année sous revue. Après déduction des coûts supplémentaires, les coûts de fonctionnement se sont élevés à 20,8 millions de francs, soit 7,2 % de la contribution fédérale (valeur cible maximale de 8 % sur l'ensemble de la période).

Il en résulte un bénéfice de 12,5 millions de francs dans le compte de résultat 2022 (2021 : perte de 5,8 mio CHF). Après affectation du bénéfice reporté, les réserves libres s'élèvent à 15,8 millions de francs.

Le Conseil fédéral estime qu'Innosuisse est en bonne voie pour ce qui est des objectifs financiers.

#### **5. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle**

Innosuisse peut s'appuyer sur un pool de 300 experts pour mener à bien ses activités d'encouragement. Ce pool a dû être élargi en raison notamment de la charge de travail induite par les projets déposés dans le cadre du Swiss Accelerator. Le nombre maximal autorisé de membres du Conseil de l'innovation a également été revu à la hausse,

passant à 25 personnes. En outre, le 9 décembre 2022, le Conseil fédéral a nommé au conseil d'administration Aude Pugin et Sergio Ermotti afin de remplacer deux membres sortants, Nicola Thibaudeau et Thierry Calame, au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Enfin, Luciana Vaccaro, vice-présidente d'Innosuisse, a annoncé son départ pour la fin janvier 2023 afin d'assumer de nouvelles fonctions en tant que présidente de swissuniversities.

À la fin de l'année 2022, le secrétariat d'Innosuisse comptait 96 personnes, ce qui correspondait à 80,9 équivalents plein temps (2021 : 84 personnes et 69,7 EPT, sans compter les stagiaires ni les apprentis). La proportion d'employés de langue maternelle française ou italienne était encore inférieure aux valeurs cibles (pour le français : 17 % en 2022 et 19 % en 2021, valeur cible : 21,5 à 23,5 % ; pour l'italien : 5 % en 2022 et 2021, valeur cible : 6,5 à 8,5 %). Par ailleurs, Innosuisse n'a pas d'employé en situation de handicap, bien que diverses mesures concrètes aient été prises en ce sens. Innosuisse forme deux personnes en apprentissage d'employé de commerce (CFC) ; en 2022, elle a reçu officiellement la certification d'entreprise formatrice. De plus, elle a engagé neuf stagiaires de hautes écoles pour une durée de deux à douze mois.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est bon.

#### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision a vérifié les comptes annuels 2022 d'Innosuisse et recommande de les approuver dans son rapport du 24 février 2023.

#### **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le conseil d'administration d'Innosuisse propose au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion (comprenant le rapport annuel et les comptes annuels) et demande que le bénéfice de 12,5 millions de francs soit affecté aux réserves libres. Il soumet également sa demande de décharge.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Lors de sa séance du 19 avril 2023, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du conseil d'administration d'Innosuisse sur la réalisation en 2022 des objectifs stratégiques assignés par le Conseil fédéral, a approuvé le rapport de gestion d'Innosuisse après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision d'Innosuisse (CDF) et a donné décharge aux membres du conseil d'administration d'Innosuisse pour l'exercice 2022. Il a par ailleurs décidé d'affecter aux réserves libres le bénéfice de 12,5 millions de francs résultant du bilan au 31 décembre 2022.

# Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN

Internet : [www.ensi.ch](http://www.ensi.ch)

Siège : Brugg

Forme juridique : Établissement de la Confédération

Conseil de l'IFSN : Andreas Abegg (président), Cornelia Spitzer (vice-présidente), Paul Bossart (depuis le 01.04.2022), Oskar Grözinger, Rafael Macián-Juan, Lisa Martinenghi, Catherine Pralong Fauchère

Directeur : Marc Kenzelmann

Révision externe : PricewaterhouseCoopers AG

## Appréciation des résultats 2022 en bref

L'IFSN est responsable de la surveillance de la sécurité et de la sûreté des installations nucléaires en Suisse. Elle assume cette tâche de manière autonome et indépendante. Le conseil de l'IFSN, en tant qu'organe de surveillance interne et stratégique, définit les objectifs stratégiques de l'IFSN dans un mandat de prestations tous les quatre ans. Ces objectifs sont précisés dans des conventions de prestations annuelles.

Selon l'évaluation faite par le conseil de l'IFSN dans le cadre du présent Rapport d'activité et de gestion (TGB), l'IFSN a majoritairement atteint les objectifs fixés pour l'année 2022.

L'IFSN a assumé ses obligations de surveillance de manière complète et appropriée, malgré les restrictions encore imposées au début de l'année sous revue par la pandémie de Covid-19. Cela vaut aussi bien pour la surveillance de l'exploitation normale des centrales que pour les révisions annuelles et les projets de transformation et de rééquipement. En outre, l'IFSN a accompagné et contrôlé, sous l'angle de la sécurité, la mise en œuvre correcte des mesures prises en vue du démantèlement de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Après l'annonce de la proposition de site pour le dépôt en couches géologiques profondes pour déchets radioactifs et l'installation de conditionnement des assemblages combustibles, l'IFSN se prépare actuellement de manière intensive à l'examen des demandes d'autorisation générale, qui seront probablement déposées en 2024.

Avec une nouvelle stratégie de communication, l'IFSN se positionne encore plus fortement en tant que centre de compétences pour la sécurité et la sûreté nucléaires en Suisse, en se concentrant sur les différents groupes de dialogue.

L'IFSN a réalisé un produit d'exploitation positif et a disposé de réserves financières suffisantes. Elle a fourni ses prestations de manière économique.

L'IFSN constate que les centrales nucléaires suisses ont respecté en 2022 les conditions d'exploitation autorisées. Le conseil de l'IFSN conclut pour sa part qu'en 2022, l'IFSN a contribué de façon importante, grâce à sa surveillance systématique et efficace, au niveau de sécurité élevé des installations nucléaires suisses en comparaison internationale.

En s'appuyant sur le Rapport d'activité et de gestion du conseil de l'IFSN et sur l'avis indépendant de la Commission fédérale de sécurité nucléaire CSN, le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion que l'IFSN avait rempli en 2022 son mandat légal de manière indépendante et compétente.

Chiffres clés	2022	2021
---------------	------	------

### Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio. CHF)	<b>60,3</b>	64,8
Bénéfice net (mio. CHF)	<b>4,3</b>	5,7
Total du bilan (mio. CHF)	<b>50,4</b>	47,4
Ratio des fonds propres en % <sup>1)</sup>	<b>85,8</b>	58,4
Effectifs (nombre d'ETP) <sup>2)</sup>	<b>145,3</b>	144,4

### Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Inspections dans les installations nucléaires	<b>499</b>	511
Mesures de la radioactivité	<b>166</b>	167
Publications scientifiques	<b>24</b>	12
Taux de couverture des coûts en %	<b>103,6</b>	105,5
Part des frais généraux en % <sup>3)</sup>	<b>24,8</b>	27,2
Degré de couverture tech. PUBLICA en %	<b>98,2</b>	109,6
Taux de couverture économique PUBLICA en %	<b>96,3</b>	95

### Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio. CHF)	<b>2,4</b>	2,3
Émoluments (mio. CHF)	<b>57,9</b>	62,5

1) En conséquence de la modification des provisions pour engagements de prévoyance, il résulte pour 2022 des capitaux propres de 43,2 millions de francs suisses (année précédente: 27,7 millions).

2) En moyenne annuelle.

3) Part des heures internes en relation avec les heures accomplies.

## A. Réalisation des objectifs 2022<sup>1</sup>

### 1. Priorités stratégiques du mandat de prestations 2020-2023

*L'IFSN veille à ce que la sécurité des installations nucléaires suisses évolue à un niveau élevé en comparaison internationale, même pendant l'exploitation à long terme.*

Au cours de l'année sous revue, l'exploitation des installations nucléaires suisses a été contrôlée par 499 inspections (année précédente: 511), dont 458 inspections concernant des centrales nucléaires. Le nombre d'évènements soumis au devoir de notification et pertinents pour la sécurité nucléaire s'est monté à 30, ce qui correspond à la moyenne depuis l'introduction de la directive ENSI-B03 en 2009. D'après les vérifications et les évaluations effectuées jusqu'à présent, tous les évènements soumis au devoir de notification au cours de l'année sous revue sont classés au niveau 0 de l'échelle internationale des évènements nucléaires INES (en dessous de l'échelle) et ont donc tout au plus une faible importance en termes de sécurité.

Dans toutes les installations nucléaires, de nombreux projets, parfois très complexes, ont été menés au cours de l'année sous revue pour maintenir et améliorer la sécurité des installations. Pour l'IFSN, cela a impliqué des examens approfondis, l'octroi de permis d'exécution puis une surveillance de grande ampleur. En 2022, les conditions d'exploitation autorisées des installations nucléaires suisses ont été respectées à tout moment. Pendant la pandémie, l'IFSN a régulièrement vérifié que les centrales nucléaires respectaient les directives relatives à la présence minimale et à l'effectif minimal du personnel.

En 2022, les rejets de substances radioactives dans l'environnement par les eaux usées et l'air vicié des installations nucléaires en Suisse sont demeurés bien inférieurs aux niveaux autorisés. La dose supplémentaire reçue par la population à proximité des installations nucléaires en raison de l'exploitation de ces dernières est restée à un niveau très faible durant l'année sous revue. L'IFSN n'a pas détecté de rejets non autorisés de substances radioactives provenant des installations en 2022.

Pour le personnel exposé professionnellement, la dose individuelle moyenne au cours de l'année considérée se situait dans la plage basse de 0.5 millisievert (mSv). En comparaison, la dose de rayonnement annuelle moyenne de la population suisse est d'env. 6 mSv. Toutes les limites pour les personnes professionnellement exposées aux radiations et pour la population ont été respectées. Dans le cadre des inspections effectuées, l'IFSN a confirmé qu'une radioprotection appropriée était mise en œuvre dans les centrales nucléaires et les autres installations nucléaires.

*La surveillance de la première désaffectation d'une centrale nucléaire en Suisse est assurée de manière proactive par l'IFSN.*

Le 15 septembre 2020, la décision de désaffectation prise par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a remplacé l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg. Depuis lors, la centrale définitivement mise hors service est démantelée dans le cadre de la phase 1 de la désaffectation.

En particulier dans la phase initiale des travaux de démantèlement, des circonstances nouvelles, non identifiables jusqu'alors, exigent régulièrement des modifications du déroulement prévu, qui doivent être contrôlées par l'IFSN et partiellement validées par de nouveaux permis. Du point de vue de la sécurité, le transfert rapide des assemblages combustibles irradiés, qui ont entre-temps suffisamment refroidi, est prioritaire par rapport aux travaux de démantèlement et de démontage. En conséquence, en 2022, environ 50 % des assemblages combustibles encore entreposés sur le site ont été transférés vers l'entrepôt de stockage intermédiaire de Zwiilag Zwischenlager Würenlingen SA.

Hormis les défis spécifiques au démantèlement, la surveillance de la phase 1 de la désaffectation était pour l'IFSN comparable à la surveillance de modifications d'installations pendant l'exploitation. L'IFSN a accompagné et contrôlé la mise en œuvre des mesures prises en vue du démantèlement au moyen de nombreuses inspections sur place et dans le cadre de discussions techniques.

Le concept pour la phase 2 du démantèlement présenté au cours de l'année sous revue permet d'attendre que le démantèlement ultérieur des parties de l'installation à évacuer, parfois fortement activées et contaminées, se déroulera également dans le respect de la sécurité et de manière appropriée.

*L'IFSN renforce sa position d'interlocutrice compétente et digne de confiance pour les questions relatives à la radioprotection et à la protection d'urgence, et contribue activement à l'élaboration de nouvelles réglementations.*

L'IFSN a apporté son expertise dans l'échange d'expériences national et international - entre autres dans le cadre du symposium de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR2021+1) à Vancouver. Par ailleurs, l'IFSN a lancé une coopération de recherche avec l'Hôpital de l'Île à Berne. Dans le cadre d'un projet qui durera jusqu'à mi-2026, l'emploi potentiel de métabolites humains pour mesurer l'exposition aux rayonnements ionisants est étudié.

<sup>1</sup> Objectifs stratégiques (en allemand): [https://www.ensi-rat.ch/de/wp-content/uploads/sites/6/2020/02/20200127\\_Leistungsauftrag-2020-23\\_final\\_Korr20200210.pdf](https://www.ensi-rat.ch/de/wp-content/uploads/sites/6/2020/02/20200127_Leistungsauftrag-2020-23_final_Korr20200210.pdf)

L'organisation d'urgence des installations nucléaires suisses est périodiquement contrôlée dans le cadre d'exercices généraux d'urgence. En septembre s'est déroulé l'exercice général d'urgence TYCHE, reporté d'un an en raison de la situation pandémique. L'IFSN a participé avec son organisation d'urgence à l'exercice qui a eu lieu à la centrale nucléaire de Leibstadt, aux côtés d'organismes internationaux, des autorités fédérales et des services cantonaux. Auparavant, l'IFSN avait soutenu les cantons de Zurich et d'Argovie dans le cadre d'activités de formation lors de leurs préparatifs à l'exercice général d'urgence. En outre, l'IFSN a participé à l'exercice d'urgence INOPIA de la centrale nucléaire de Beznau ainsi qu'à l'exercice d'urgence commun ECHO de l'entrepôt de stockage intermédiaire (Zwilag) et de l'Institut Paul Scherrer.

*L'IFSN assure de façon proactive la surveillance de la gestion des déchets radioactifs avec des compétences spécialisées thématiquement larges et de haut niveau.*

Le 12 septembre 2022, la Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs (Nagra) a proposé le Nord des Lägern comme site pour le dépôt en couches géologiques profondes destiné aux déchets faiblement et moyennement radioactifs ainsi qu'aux déchets hautement radioactifs, et Würenlingen comme site pour l'installation de conditionnement des assemblages combustibles. La Nagra déposera probablement les demandes d'autorisation générale correspondantes en 2024. L'IFSN examinera ensuite les dossiers de demande et présentera un rapport d'expertise correspondant à l'attention du Conseil fédéral. Durant l'année sous revue, le Groupe d'experts stockage en couches géologiques profondes (GESGP) a apporté son soutien à l'IFSN pour la préparation à l'évaluation de la sécurité dans la procédure de plan sectoriel et la procédure d'autorisation générale.

L'IFSN a encadré les comités du plan sectoriel en ce qui concerne les aspects de la sécurité technique, en accord avec l'autorité responsable de la procédure, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Au cours de l'année sous revue, l'IFSN a exercé activement sa surveillance dans le domaine du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes », avec des compétences spécialisées de haut niveau.

*L'IFSN renforce le travail de relations publiques. Elle identifie à un stade précoce les sujets pertinents pour le public et communique en conséquence de manière compétente, différenciée et opportune.*

Le devoir d'information de l'IFSN est inscrit dans la loi sur l'énergie nucléaire. Durant l'année sous revue, l'IFSN a mis en œuvre ces directives notamment en publiant régulièrement des articles d'actualité sur son site Internet et en éditant trois rapports annuels complets. En outre, l'IFSN a répondu aux questions de médias et de la population.

Conformément aux directives de la convention de prestations annuelle, l'IFSN a évalué son concept de communica-

tion en 2021 et élaboré sur cette base en 2022, accompagnée par le comité de communication du conseil de l'IFSN, une nouvelle stratégie de communication. L'IFSN orientera ainsi davantage sa communication vers les différents groupes de dialogue et consolidera sa réputation de centre de compétences reconnu pour la sécurité et la sûreté nucléaires.

Par ailleurs, l'IFSN a accompagné de mesures de communication correspondantes les points forts d'activité suivants :

- la définition de nouvelles hypothèses de risque pour les centrales nucléaires en cas d'événements météorologiques extrêmes, sur la base des résultats de l'étude « Crues extrêmes de l'Aar » ;
- l'annonce par la Nagra de l'élaboration de demandes d'autorisation générale pour un dépôt en couches géologiques profondes et pour une installation de conditionnement sur les sites choisis ;
- la 66<sup>e</sup> conférence générale de l'AIEA à Vienne;
- la septième réunion d'examen de la Convention commune (Joint Convention) à Vienne sous la présidence suisse ;
- la quatrième réunion extraordinaire de la Convention commune à Vienne; et
- la première réunion d'examen de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires à Vienne.

Par ailleurs, l'IFSN a publié sur son site Internet une série de cinq articles sur la radiobiologie.

## **2. Objectifs financiers**

L'IFSN finance ses activités en priorité au moyen d'émoluments prélevés auprès des exploitants d'installations nucléaires. Elle reçoit en outre des indemnités de la Confédération pour les prestations qu'elle fournit et qui ne sont pas directement en rapport avec son activité de surveillance (p. ex. l'information du public, la participation à l'élaboration de lois et d'ordonnances, le traitement des interventions parlementaires), ainsi qu'une contribution pour la recherche réglementaire en matière de sécurité. Au cours de l'année sous revue, celles-ci ont représenté 3,9 % des produits d'exploitation (année précédente: 3,9 %). Les contributions de la Confédération à la recherche réglementaire en matière de sécurité (environ 2,4 millions de francs) concourent à une surveillance indépendante et compétente par l'IFSN. Un comité de recherche nommé par le conseil de l'IFSN a accompagné la révision de la stratégie de recherche de l'IFSN au cours de l'année sous revue: En participant à des projets de recherche nationaux et internationaux dans le domaine de la recherche réglementaire en matière de sécurité, l'IFSN garantit entre autres la haute compétence professionnelle de son personnel.

Conformément à son mandat légal, l'IFSN est gérée sur la base des principes de l'économie d'entreprise, la sécurité

nucléaire primant cependant sur les aspects financiers dans l'accomplissement de ses tâches. En accord avec l'objectif fixé dans le mandat de prestations 2020–2023, à savoir « *examiner en permanence ses processus sous l'angle des principes de gestion d'entreprise et prendre des mesures pour les optimiser* », l'IFSN a complété le nouveau reporting par des chiffres clés supplémentaires.

Le taux horaire facturé du personnel de l'IFSN pour l'année 2022 n'a pas changé par rapport à l'année précédente et s'est maintenu à 135 francs par heure. À 103,6 %, le taux de couverture des coûts a légèrement dépassé l'objectif interne de 102,5 %. La part des heures de frais généraux a de nouveau baissé par rapport à l'année précédente, pour atteindre 24,8 % (année précédente : 27,2 %).

Les comptes annuels de l'IFSN sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards for Small and Medium-sized Entities » (IFRS for SMEs). En 2019, le conseil de l'IFSN a décidé de procéder à une adaptation de la méthode comptable. Cette présentation a été maintenue dans les comptes annuels 2022.

Les comptes annuels 2022 de l'IFSN ont été clôturés, pour un chiffre d'affaires de 60,3 millions de francs, par un bénéfice de 4,3 millions de francs (année précédente: 5,7 millions de francs) et un résultat global, y compris les changements actuariels, de 15,5 millions de francs (année précédente: 22,4 millions).

Les réserves de l'IFSN s'élevaient à 49,4 millions de francs à la fin de l'année 2022 (année précédente: 43,7 millions). L'IFSN dispose des réserves financières nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et prescrites par la loi.

### **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle**

L'IFSN dispose des ressources en personnel nécessaires pour remplir ses tâches. Au cours de l'année sous revue, les effectifs ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (144,34 postes à plein temps) pour atteindre une moyenne de 145,31 postes à plein temps, ce qui s'explique par le comblement de postes vacants et le chevauchement des effectifs en vue de prochains départs à la retraite. 35,4 % des employés viennent de l'étranger. Les conditions d'emploi de l'IFSN sont modernes et compétitives. Dans le cadre de la mise en œuvre du concept de développement du personnel, en 2022, un centre de développement ainsi que différents programmes de formation interne ont été mis en place. Les résultats de l'analyse du stress au travail de 2021 ont été examinés et les mesures d'action déduites ont été déjà majoritairement mises en œuvre.

### **4. Coopérations et participations**

En tant qu'établissement indépendant, l'IFSN n'est rattachée à aucune autre organisation ou entité. Elle entretient toutefois un échange intensif de connaissances et d'expé-

riences avec d'autres acteurs du domaine de la sécurité nucléaire, tant au niveau national (par exemple l'Institut Paul Scherrer, la Commission fédérale de sécurité nucléaire CSN, les universités) qu'à l'étranger (autres autorités de surveillance, WENRA, AIEA, CNS, Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE, etc.).

L'IFSN a participé en tant que chef de file à des conférences spécialisées nationales et internationales. La « Topical Issues in Nuclear Safety » de l'AIEA, la septième réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (« Joint Convention ») et la première réunion d'examen de la Convention révisée sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires (A/CPPNM), ont revêtu une importance particulière au cours de l'année sous revue.

Dans son rapport publié en avril 2022, la mission internationale d'examen de l'AIEA, appelée « Integrated Regulatory Review Service » (IRRS), a émis des recommandations et des suggestions : Ce rapport considère que le plus grand défi en Suisse est de maintenir et de développer à long terme la compétence des services responsables de la sécurité. L'IFSN a élaboré un plan de mesures. Une mission de suivi évaluera dans les années à venir la mise en œuvre des propositions d'amélioration. Dans les cas qui ne relèvent pas de la compétence de l'IFSN, le conseil de l'IFSN et l'IFSN ont contacté les départements fédéraux correspondants, à savoir le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Tous deux se sont déclarés prêts à collaborer avec l'IFSN pour la mise en œuvre des recommandations et des suggestions issues de la mission IRRS.

Au cours de l'année sous revue, la 31<sup>e</sup> réunion de la commission franco-suisse (CFS) ainsi que la 40<sup>e</sup> réunion principale de la Commission germano-suisse (DSK) se sont déroulées à Genève. La neuvième réunion de la Commissione Italo-Svizzera (CIS) s'est tenue à Thoune.

### **B. Rapport de l'organe de révision**

Selon l'évaluation de l'organe de révision, les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 donnent une image fidèle de la situation de la fortune, des finances et du résultat, conformément aux IFRS for SMEs, et ils répondent aux exigences légales. L'organe de révision a recommandé au Conseil fédéral d'approuver les comptes annuels.

### **C. Prise de position de la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN)**

Selon le mandat du DETEC, la CSN a pris position sur le Rapport d'activité et de gestion 2022 du conseil de l'IFSN. De l'avis de la CSN, le conseil de l'IFSN a rempli son devoir légal de surveillance de l'IFSN. La CSN a recommandé au

Conseil fédéral d'approuver le Rapport d'activité et de gestion et de donner décharge au conseil de l'IFSN.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Sur la base du Rapport d'activité et de gestion du conseil de l'IFSN, du rapport de l'organe de révision et de la prise de position de la CSN, le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion que l'IFSN avait rempli ses tâches en 2022 conformément aux prescriptions légales.

Le Conseil fédéral a approuvé le 9 juin 2023 le Rapport d'activité et de gestion du conseil de l'IFSN et a donné décharge au conseil de l'IFSN pour l'exercice 2022.



# Service suisse d'attribution des sillons (SAS)

Internet : [www.tvs.ch](http://www.tvs.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : établissement fédéral

Conseil d'administration : Urs Hany (président),  
Alexander Stüssi (vice-président), Claudio Blotti, Claudia  
Demel, Isabelle Oberson Clementi

Directeur : Thomas Isenmann

Organe de révision externe : Gfeller + Partner AG,  
Berne

## Appréciation des résultats 2022 en bref

Le deuxième exercice du SAS a été principalement marqué par la finalisation des travaux de développement de l'établissement. Le système de contrôle interne (SCI) et le système de gestion de la qualité ont été achevés.

Les objectifs définis en matière de *planification de l'horaire et d'attribution des sillons* ont été atteints. Il a été possible de coordonner l'ensemble des conflits liés aux commandes de sillons et au garage de matériel roulant, de sorte que toutes les demandes d'utilisation du réseau ont pu être mises en œuvre à des conditions acceptées par les commanditaires.

En matière d'*encaissement des émoluments d'utilisation des sillons* et de *tenue du registre de l'infrastructure ferroviaire* également, les objectifs ont été atteints. Pour les petits gestionnaires d'infrastructure, le SAS procède en toute autonomie à la facturation et à l'encaissement des émoluments d'utilisation des sillons depuis janvier 2022. Pour les gestionnaires d'infrastructure que sont les CFF, le BLS et le SOB ainsi que le Chemin de fer portuaire suisse SA qui utilisent un système de facturation commun, le SAS contrôle et valide les factures. Le registre suisse de l'infrastructure ferroviaire (RINF-CH) a été adapté aux nouvelles exigences de l'UE et redevient donc compatible avec le registre de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA).

Les *objectifs financiers* ont été largement atteints. Les charges propres n'ont pas atteint les valeurs budgétées par le conseil d'administration. L'organe de révision a recommandé d'approuver les comptes annuels. Le SCI a été achevé et la documentation y afférente a été préparée. Toutefois, il n'a pas encore été pleinement mis en œuvre. L'organe de révision n'est donc pas encore en mesure d'en confirmer l'affectation.

Concernant les *objectifs liés à la politique du personnel*, le SAS est globalement sur la bonne voie. Si la proportion de femmes, qui s'établit à 28,6%, est certes inférieure à la valeur cible fixée par la Confédération, elle est toutefois supérieure à celle des entreprises ferroviaires suisses actives sur le marché du travail visé pour le recrutement du personnel. En matière de satisfaction du personnel, la valeur cible n'a pas été atteinte. Dans l'enquête menée pour la première fois auprès du personnel, les conditions de travail ont certes reçu une appréciation très positive à moyennement positive, mais ce n'est pas le cas de la satisfaction au travail ni de la direction. La direction a d'ailleurs défini des mesures en collaboration avec le personnel et programmé leur mise en œuvre.

Chiffres-clés	2022	2021
<b>Finances et personnel</b>		
Charges d'exploitation (en milliers de francs)	<b>73 194,6</b>	64 875,7
Résultat annuel (bénéfice en milliers de francs)	<b>668,3</b>	818,8
Total du bilan (en milliers de francs)	<b>1 589,9</b>	1 882,2
Réserves (en milliers de francs)	<b>667,8</b>	-151,0
Effectif (nombre d'ETP au 31 décembre)	<b>13,2</b>	14,5
<b>Chiffres-clés concernant l'établissement</b>		
Nombre de conflits de sillons traités dans l'horaire annuel	<b>259</b>	275
Nombre de demandes de sillons refusées		
- Horaire annuel	<b>0</b>	0
- Horaire en cours	<b>0</b>	6
Nombre de procédures perdues auprès de la RailCom	<b>0</b>	0
Degré de couverture technique PUBLICA (caisse de prévoyance de la Confédération) au 31 décembre, en %	<b>95,5*</b>	107,3
<b>Emoluments et autres produits</b>		
Recettes des émoluments des gestionnaires d'infrastructure dans les domaines relevant de la compétence du SAS (en milliers de francs)	<b>73 843,7</b>	65 652,4
Autres produits (en milliers de francs)	<b>32,2</b>	43,2

\* Valeur estimée, pas encore officielle.

## A. Réalisation des objectifs 2022\*

### 1. Priorités stratégiques

Au travers du SAS, la Confédération a pour buts de fournir l'accès au réseau ferroviaire suisse à voie normale de manière transparente et non discriminatoire, de contribuer à l'évolution saine de la concurrence dans le transport ferroviaire et d'inciter à l'utilisation optimale des capacités ferroviaires (art. 9e de la loi sur les chemins de fer ; RS 742.101). Le SAS assume en toute impartialité les fonctions essentielles d'exploitation de l'infrastructure garantissant l'accès au réseau, notamment la planification et l'attribution des sillons, l'établissement de l'horaire du réseau et l'encaissement des émoluments d'utilisation des sillons. Il tient en outre le registre suisse de l'infrastructure ferroviaire (RINF-CH).

En vertu de l'article 9f, aléas 3-5 LCdF, il peut avoir recours à des tiers pour accomplir certaines tâches, notamment l'établissement de l'horaire. Il peut ainsi demander aux gestionnaires d'infrastructure d'établir des projets d'horaire. En sa qualité de mandataire, il doit être en mesure de garantir à tout moment le respect du principe de non-discrimination.

Les priorités de l'exercice 2022 étaient la finalisation des travaux de développement de l'établissement, la consolidation de la stratégie et le renforcement du team building.

Le SAS jouit d'une solide relation de confiance avec les commanditaires de sillons et les partenaires commerciaux. L'enquête de satisfaction menée auprès de la clientèle au quatrième trimestre a confirmé le grand voire très grand sens du service manifesté par le SAS. Les entreprises ferroviaires ont également fait des suggestions qui ont été analysées par le SAS avant d'être intégrées, lorsque cela se justifiait, au processus d'amélioration continue.

#### *Gestion de la qualité, des risques et des opportunités*

Le SAS tient à fournir un travail de grande qualité. En 2022, il a finalisé l'adaptation aux nouvelles tâches et responsabilités du système de gestion de la qualité. La mise en place, la documentation et la mise en œuvre du système de contrôle interne ont en outre été achevées.

Le SAS évalue une fois par an les opportunités et les risques stratégiques et opérationnels. L'analyse des risques et des opportunités effectuée au deuxième trimestre 2022 n'a révélé aucun risque nécessitant des mesures immédiates. Les risques indésirables identifiés concernent pour l'essentiel la concrétisation de la stratégie et la poursuite du processus de développement d'équipe. Ils ont conduit à une adaptation organisationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et à la création d'un nouveau poste pour renforcer la représentation des intérêts dans le cadre du développement des systèmes informatiques également utilisés par le SAS.

Le développement du système de gestion des risques d'entreprise (ERM) en référence à la norme ISO 31000 a continué en 2022, notamment en ce qui concerne l'analyse des facteurs d'influence et la gestion des parties prenantes. Le système de gestion de la conformité (CRM) est en cours de développement ; les risques liés à la conformité ont été répertoriés. En ce qui concerne la gestion de la continuité des opérations (BCM), les risques ont été analysés. Afin de gérer les coupures informatiques, risque le plus important, les délais d'intervention sur l'informatique du SAS ainsi que sur l'outil RINF-CH sont réglés contractuellement dans les accords de niveau de service avec les fournisseurs informatiques externes. Pour le traitement des opérations, le SAS utilise les outils des CFF définis par contrat, et dont les CFF sont responsables pour la continuité de l'exploitation. Le Conseil fédéral attend qu'un ERM, un CMS et un BCM en référence aux normes ISO correspondantes soient disponibles fin 2023 (objectif stratégique 3.2).

#### *Planification de l'horaire*

En sa qualité de mandant pour la planification de l'horaire sur le réseau ferroviaire suisse à voie normale, le SAS en garantit la transparence ainsi que la participation des entreprises autorisées à demander des sillons. Dans le cadre des réunions de planification de l'utilisation des capacités, il veille à ce que les besoins des utilisateurs du réseau soient pris en compte le mieux possible par les gestionnaires d'infrastructure. Soucieux de garantir la coordination et la qualité de sa mission, il suit l'exécution des mandats.

Les objectifs de ce domaine de prestations ont été atteints. Suite aux expériences vécues en 2021, première année d'exploitation, le SAS a optimisé le processus concret de financement de la planification de l'horaire en collaboration avec des représentants des gestionnaires d'infrastructure et de l'OFT. Les améliorations convenues conjointement seront mises en œuvre sur la période contractuelle 2025-2028 mais les mesures mineures aux retombées rapides seront appliquées dès 2023.

#### *Attribution des sillons*

Dans le domaine de l'attribution des sillons, l'une des principales tâches du SAS consiste à coordonner les conflits de commandes. Il y a conflit lorsqu'au moins deux demandes s'entravent mutuellement. Le SAS s'efforce alors de concilier les besoins des utilisateurs du réseau et les possibilités de planification des gestionnaires d'infrastructure.

Dans ce domaine de prestations également, les objectifs ont été atteints. Pour l'horaire annuel 2023, une solution a pu être trouvée pour chacun des 259 conflits liés aux commandes de sillons (année précédente 275), permettant ainsi la circulation de tous les trains prévus à des conditions acceptées par les commanditaires.

Les ETF demandent également des prestations complémentaires aux sillons, notamment des capacités de voies destinées au garage de matériel roulant. Pour chaque ETF, les capacités de garage accessibles à titre individuel sont toutefois de plus en plus rares. La coordination a été un processus de longue haleine. La grande flexibilité des ETF a néanmoins permis de trouver, pour toutes les demandes de garage, des solutions assorties d'adaptations qu'elles ont acceptées.

En sa qualité de membre de l'Association européenne des gestionnaires d'infrastructure et des organes d'attribution des sillons RailNetEurope (RNE), le SAS s'engage en faveur d'une harmonisation européenne des processus d'horaire et d'attribution des sillons. Un projet commun des gestionnaires d'infrastructure et des entreprises de chemins de fer européens envisage une refonte du processus d'établissement de l'horaire et d'attribution des sillons à l'échelle européenne pour une meilleure adéquation avec le marché. Un collaborateur du SAS est à la tête de l'un des sous-projets menés dans cette perspective. À l'échelle de la Suisse,

le SAS est impliqué dans le projet de mise en œuvre nationale.

En tant que membre des deux corridors européens de fret ferroviaire transitant par la Suisse, Rhin-Alpes et Mer du Nord-Mer Méditerranée, le SAS s'engage également en faveur d'une planification concertée des capacités et d'une coordination internationale des offres de sillons.

#### *Encaissement des émoluments d'utilisation des sillons*

Le SAS encaisse, sur facture et au nom des gestionnaires d'infrastructure, les émoluments d'utilisation des sillons et la redevance d'annulation auprès des entreprises de transport ferroviaire avant de verser les recettes aux gestionnaires d'infrastructure. Ces flux de trésorerie ne sont pas intégrés dans la comptabilité du SAS mais gérés via une comptabilité client séparée et un compte bancaire distinct. Les objectifs de ce domaine de prestations ont été atteints.

Près de 95% des distances parcourues sur le réseau ferroviaire suisse à voie normale relèvent de la compétence des trois principaux gestionnaires d'infrastructure que sont les CFF, le BLS et le SOB. Ceux-ci, de même que le Chemin de fer portuaire suisse SA, utilisent le système de facturation I-Prix. Le SAS contrôle les factures et, par échantillonnage, l'exactitude des indications relatives aux prestations demandées auprès de ces gestionnaires d'infrastructure. Il valide les factures et surveille les entrées de paiements, les rappels et les réactions des clients. Le déroulement du processus n'a donné lieu à aucune réclamation. Par ailleurs, les premières clarifications ont été réalisées en vue de l'exécution future en toute autonomie de l'encaissement de ces gestionnaires d'infrastructure par le SAS.

Pour les autres gestionnaires d'infrastructure qui n'utilisent pas I-Prix, le SAS procède en toute autonomie à la facturation et à l'encaissement des émoluments d'utilisation des sillons depuis début 2022. Il contrôle à cette occasion les données de facturation fournies par les gestionnaires d'infrastructure et vérifie par échantillonnage si chacune des prestations reçues par les ETF a été correctement saisie. En outre, il met en demeure les mauvais payeurs et analyse les réactions des clients, lesquelles se sont limitées à des demandes de renseignements sur les détails des différentes utilisations des sillons.

#### *Tenue du registre de l'infrastructure ferroviaire*

Le SAS tient le registre suisse de l'infrastructure ferroviaire (RINF-CH), lequel contient des indications spatiales et techniques nécessaires à la circulation sur ladite infrastructure. Les objectifs de ce domaine de prestations ont été atteints.

Le RINF-CH est structurellement compatible avec le registre de l'infrastructure ferroviaire de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA), condition préalable à la délivrance par l'ERA d'immatriculations de véhicules valables à l'échelle européenne. En 2022, le SAS a largement adapté le RINF-CH aux nouvelles exigences du règlement d'exécution (UE) 2019/777. Certains paramètres

manquant encore à l'appel doivent y être ajoutés en 2023. Le SAS a en outre pris part aux trois réunions de l'ERA avec les autorités nationales chargées des registres afin de pouvoir anticiper les évolutions au niveau de l'ERA. La consolidation des processus avec les différentes parties prenantes a constitué une autre priorité de l'exercice 2022.

## **2. Objectifs financiers**

Le SAS est un établissement à but non lucratif. Afin de couvrir ses coûts non couverts selon les comptes prévisionnels, il perçoit des émoluments auprès des gestionnaires d'infrastructure relevant de sa compétence et les facture au prorata des sillons-kilomètres attribués à leurs réseaux respectifs. En 2022, le SAS a perçu, dans une moindre mesure, des produits pour des prestations fournies au profit de l'Association européenne des gestionnaires d'infrastructure et des organes d'attribution des sillons RailNetEurope (RNE). Selon l'art. 9v, al. 4 LCdF, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches au SAS, moyennant une indemnisation, mais ne l'a pas encore fait à ce jour.

Les *objectifs financiers* ont été atteints dans une large mesure. Le SAS travaille selon les principes de l'économie d'entreprise et affecte ses ressources de manière économique et efficace. Ses charges propres s'établissaient en 2022 à 3,6% en-deçà de la valeur budgétée, ce qu'il convient d'attribuer à une baisse des charges de personnel suite à des mutations et à une baisse des charges administratives. Le SAS a clôturé l'exercice 2022 sur un bénéfice de 1 336 146 francs, lequel doit être reporté sur les comptes du nouvel exercice. Le bénéfice sert à constituer des réserves conformément au chiffre 5.3 des Objectifs stratégiques du Service suisse d'attribution des sillons pour les années 2021-2024.

Le système de contrôle interne (SCI) a été achevé et la documentation y afférente a été finalisée. Toutefois, il n'a pas encore pu être pleinement mis en œuvre durant l'exercice 2022. L'organe de révision n'a donc pas encore été en mesure de confirmer l'existence d'un SCI sur lequel reposerait la présentation des comptes annuels. Le SCI sera pleinement utilisé dès l'exercice 2023.

## **3. Objectifs en matière de politique du personnel et de prévoyance**

Le SAS recrute des spécialistes chevronnés auprès des entreprises ferroviaires suisses. Pour recruter et fidéliser des collaboratrices et collaborateurs, le SAS propose des conditions de travail modernes et compétitives, notamment le travail à temps partiel, le travail à domicile et le télétravail.

Trois départs de personnel ont été enregistrés en 2022. Cependant, la personne ayant quitté le SAS au 31 décembre 2022 est encore prise en compte dans les données de l'année. Chacun des trois postes a été repourvu ; deux entrées en fonction sont respectivement prévues début janvier et début mai 2023.

La proportion de femmes, qui s'établit à 28,6%, est certes inférieure aux valeurs cibles fixées par la Confédération, mais elle est toutefois supérieure à celle des entreprises ferroviaires suisses actives sur le marché du travail visé pour le recrutement du personnel. La proportion d'employés de langue maternelle française a été relevée de 8,1 points à 21,4% fin décembre 2022. Le SAS n'emploie actuellement aucune collaboratrice ni aucun collaborateur de langue maternelle italienne ou romanche.

Les résultats de l'enquête exhaustive menée pour la première fois en 2022 auprès du personnel sur le fondement du questionnaire de la Confédération ne sont pas satisfaisants. Les conditions de travail ont certes reçu une appréciation très positive (égale ou supérieure à 85) à moyennement positive (de 65 à 84). En revanche, la satisfaction au travail n'a reçu qu'une évaluation légèrement positive (de 50 à 64) et l'évaluation reçue par la direction était tout juste négative (49). Le conseil d'administration et la direction reconnaissent qu'il est nécessaire d'agir. L'analyse des motifs d'insatisfaction réalisée avec l'ensemble du personnel dans le cadre d'ateliers a montré que la pandémie de coronavirus a compliqué les travaux de développement de l'établissement et freiné le team building en imposant le travail à domicile et la limitation de la présence au bureau. Voilà pourquoi des mesures ont été définies et programmées avec les collaboratrices et collaborateurs afin d'accroître la satisfaction au travail et de renforcer la confiance à l'égard de la direction. Celles-ci ont pour thèmes le team building, la communication par la direction et le transfert de connaissances entre les domaines d'activité, ainsi qu'une concrétisation de la stratégie, notamment en ce qui concerne la perception des rôles du SAS. Le Conseil fédéral attend que ces mesures se traduisent par un résultat nettement meilleur lors de la prochaine enquête auprès du personnel, en septembre 2023.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision (Gfeller + Partner) atteste que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du SAS et sont conformes aux RPC centrales et à la loi suisse. Il atteste également que la proposition d'affectation du résultat du bilan est conforme à la loi suisse et recommande d'approuver les comptes annuels 2022. Le système de contrôle interne (SCI) a certes été achevé et la documentation y afférente a été préparée. Toutefois, il n'a pas encore été pleinement mis en œuvre. L'organe de révision n'est donc pas encore en mesure d'en confirmer l'affectation à la présentation des comptes annuels.

## **C. Propositions au Conseil fédéral**

Le conseil d'administration demande au Conseil fédéral de prendre connaissance du rapport sur l'atteinte des objectifs

stratégiques 2022, d'approuver le rapport de gestion 2022 composé du rapport annuel, des comptes annuels et de l'annexe y afférente, et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision. Il demande également au Conseil fédéral de reporter le bénéfice de 1 336 146 francs sur les comptes du nouvel exercice et de donner décharge au conseil d'administration.

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 19 avril 2023, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion du SAS, y compris l'annexe relative aux comptes annuels 2022, a pris connaissance du rapport de l'organe de révision ainsi que du rapport du conseil d'administration sur l'atteinte des objectifs stratégiques 2022 et donné décharge aux membres du conseil d'administration pour l'année 2022.